



Università
Ca' Foscari
Venezia

Corso di Laurea magistrale
in Filologia e
Letteratura italiana

Tesi di Laurea

L'Épître de Saint Paul aux Romains
dans la *Bible historique complétée*

Le MS BnF, fr. 159, copie
de Jean de Berry

Relatore

Ch. Prof. Eugenio Burgio

Laureanda

Valentina Modolo
Matricola 865030

Anno Accademico

2021 / 2022

L'Épître de Saint Paul aux Romains
dans la *Bible historique complétée*

Le MS BnF, fr. 159, copie de Jean de Berry



En tout sus ceste partie de genesis.

An commencement fut
 les feux et les feux et
 tout le commencement
 par lequel et en quel
 le premier avra le monde.
 Le monde est dy en
 .iiij. manieres. auai
 ne foiz est le monde
 Appelles les aculez empurees pour la nete
 te. aucune foiz est il appellez sentables au
 cune foiz est il appellez la haulte region de
 la quelle il est esleue. **Principes huius**
mondi excietur foias. **Principes huius**
 de cest ly deables en sera gettes hors en au
 cune foiz est ly homs appellez mondes pour

ce quil represente en luy ly image et la fige
 de tout le monde. de quoy un lires appelle
 l'oume toute creature pour ce quil a come
 uablete a toute creature. Et ly grecu appel
 leur l'oume le menar monde. **En unu comu.**
Di a ce douc dieux le ciel et la terre et fut.
Glose. Le ciel empure les astrologiens dieux
 que en la region du ciel cest en paradis soit
 trois aculez de diuerses couleurs. douc le p
 mier est de couleur de cristal. le second de bla
 che couleur auu com uoys. Et le tiers de
 rouge couleur comme feu auu comme al
 fut tout en feu ueant ardent ne ual fai
 saut. Et al aiel de rouge couleur est ly aiel
 empureal si est le plus hault. Et dit les astro
 logiens que le siege de la trinite est en ce

https://gallica.bnf.fr/ Ms fr. 159, folio 3r. Maître du livre d'heures de Johannette Ravenelle.

Résumé

Dans les années 1310-1315 plusieurs copistes à Paris combinent l'Ancien Testament de la *Bible Historiale* de Guyard des Moulins avec la *Bible française du XIIIe siècle*. Cette nouvelle Bible, connue sous le nom de *Bible Historiale complétée*, a été l'un des monuments plus significatifs de l'histoire de la Bible en France au Moyen Âge et l'un des canaux principaux de sa diffusion. Environ 144 manuscrits nous l'ont conservée, et la plupart sont enluminés et adressés à des lecteurs laïcs cultivés. Depuis les travaux de Samuel Berger parus en 1884, la *Grande Bible historique complétée* qui fut offerte au duc Jean de Berry par Raoulet d'Anquetonville (ms., Paris, B.n.F., François 159) serait à l'origine de la première impression en français, celle parue chez Ant. Vérard entre 1496-1497. Comme aucune étude approfondie n'a été menée pour déterminer les liens entre ces textes, nous présentons ici le texte de l'*Épître aux Romains* du MS fr. 159 avec des variantes tirées de quatre autres témoins afin de vérifier la qualité du MS et d'entrer dans le détail de ses caractéristiques textuelles et formelles. Dans la deuxième partie de cette étude, on montrera, par un tableau comparatif, la transition de notre texte dans l'imprimé d'Ant. Vérard ainsi d'analyser la filiation qui rattache cette Bible à la famille des *Bibles Historiales complétées*.

Mots-clés : *Bible Historiale complétée* (MS BN fr. 159), *Épître de Saint Paul*, Jean de Berry, étude comparative, première Bible imprimée en français d'Antoine Vérard, Jean de Rély.

Table des matières

INTRODUCTION	1
LES MANUSCRITS	10
ÉTUDE COMPARATIVE DES MSS.	16
Aux Romains I	32
Aux Romains II	36
Aux Romains III	39
Aux Romains IV	42
Aux Romains V	45
Aux Romains VI	48
Aux Romains VII	50
Aux Romains VIII	53
Aux Romains IX	57
Aux Romains X	61
Aux Romains XI	63
Aux Romains XII	68
Aux Romains XIII	70
Aux Romains XIV	71
Aux Romains XV	73
Aux Romains XVI	76
VARIANTES DE N2	79
APPENDICE	86
Annexe I	88
Annexe II	92
Annexe III	95
BIBLIOGRAPHIE	100

INTRODUCTION

Quand on parle de la *Bible historiale complétée*, on fait référence à une des ouvrages les plus répandues et les plus lues au Moyen Âge : en sont conservés 144 manuscrits, complets ou fragmentaires, écrits entre le début du XIVe siècle et le début du XVe siècle¹. Les raisons de ce succès sont variables, toutefois, la nature historico-littéraire et illustrée n'est sans doute pas étrangère à la célébrité médiévale de cette Bible, et même à sa renommée postérieure. En fait, cette translation biblique s'adapte fort bien aux pratiques de lecture des laïcs et réponds positivement aux leurs besoins d'une lecture individuelle et privée.

Rappelons au lecteur que la *Bible historiale complétée* est le résultat d'une juxtaposition de deux traductions : la *Bible historiale* de Guyart de Moulines et la *Bible du XIIIe siècle*. La *Bible du XIIIe siècle* (appelée *BXIII* ci-après) a été la première traduction complète de l'Écriture sainte en langue d'oïl (réunissant donc pour la première fois en Ancien et un Nouveau Testament). Selon Samuel Berger, dont nous tirons largement partie pour assurer la base de cette recherche², elle fut accomplie à Paris entre 1226³ et 1250 (date proposée pour la confection du ms. le plus ancien)⁴. Il s'agirait

1. Pour un catalogue détaillé des manuscrits, voir l'étude de Eugenio Burgio, «I volgarizzamenti oitanici della Bibbia nel XIII secolo (un bilancio sullo stato delle ricerche)», *Critica del Testo*, VII/1, 2004, p. 31-40. Voir aussi : Éléonore Fournie « Catalogue des manuscrits de la Bible historiale », in *L'Atelier du Centre de recherche historiques*, 3, 2009 (consultable à l'adresse <http://acrh.revues.org/index1467.html>); Éléonore Fournie « Les éditions de la Bible historiale. Présentation et catalogue raisonné d'éditions de la première moitié du XVIe siècle », in *L'Atelier du Centre de recherche historiques* (consultable à l'adresse <http://acrh.revues.org/index1832.html>); Éléonore Fournie « Les Manuscrits de la Bible historiale. Présentation et catalogue raisonné d'une oeuvre médiévale », in *L'Atelier du Centre de recherche historiques* (consultable à l'adresse <http://acrh.revues.org/index148.html>).

2. S. Berger, *La Bible française au Moyen Âge. Étude sur les plus anciennes versions de la Bible écrites en prose de langue d'oïl*, Paris, 1884 (Réimp. Genève, 1967). Pour une perspective d'ensemble sur les traductions de la Bible au Moyen Âge, on a eu recours également à l'article de Pierre Nobel, « La traduction biblique », in *Translations médiévales. Cinq siècles de traductions en français au Moyen Âge (XIe-XVe siècles). Étude et répertoire, vol. 1 : De la translatio studii à l'étude de la translatio*, dir. Claudio Galderisi, Turnhout, Brepols, 2011, p. 207-223; à l'article de E. Burgio, « I volgarizzamenti oitanici della Bibbia del XIII secolo » art. cit.; et à l'œuvre de Frédéric Duval, *Lectures françaises de la fin du Moyen Âge : petite anthologie commentée de succès littéraires*, Genève, Droz, coll. « Textes littéraires français », 2007, pp.37-40. Faut y ajouter la très importante contribution de dom P. M. Bogaert : « La Bible française », *Dictionnaire des lettres françaises : le Moyen Âge*, éd. entièrement revue et mise à jour sous la dir. de G. Hasenohr et M. Zink, Paris, Fayard, 1992, p. 179-196 (désormais DLF), qui fait le point sur l'ensemble des questions relatives à la Bible française au Moyen Âge.

3. Vu que la capitulation du ms. est conforme à celle de la révision de la Bible latine apparue à Paris, des années 1226, Berger pensait que le la *BXIII* devait se fit à Paris à partir de ce moment-là. *La Bible française*, op. cit., p. 112.

4. S. Berger considérait le ms. BN. fr., 899 comme la copie la plus ancienne. Les raisons de ce vision sont présentées par E. Burgio, « I volgarizzamenti oitanici della Bibbia nel XIII secolo » art. cit., p. 10-11 : « Come s'è detto datò il fr. 899 al 1250 circa; la sua proposta – fondata sulle affinità formali che egli riteneva di

d'une translation effectuée sous une docte autorité¹. C'est l'Université même qui en aurait assuré la composition à partir de l'entreprise collective de plusieurs traducteurs travaillants sous sa direction.

Une vision différente de la production de l'œuvre est envisagée par C. R. Sneddon. S'appuyant sur l'exemple des autres commandes royales comme la *Bible de Raoul de Presle*,² entreprise à la demande de Charles V, il avance l'hypothèse que la traduction aurait été élaborée par des dominicains à l'initiative de l'entourage royal. En suivant la datation proposée par R. Branner³, Sneddon en revient à l'idée d'une Bible effectuée entre 1220 et 1260 pour des moniales, peut-être les dominicaines du convent du Montargis, près d'Orléans, chargée de l'éducation d'Isabelle, fille de Louis IX. À cette vision, a souscrit dom P. M. Bogaert, incline à en situer l'apparition entre 1250, date approximative de la *Bible d'Acre*⁴, et 1274, date du concile de Lyon. Selon lui, la *BXIII* correspond à la Bible gallica condamnée par la *Collectio des scandalis ecclesiae* écrite par Guibert de Tournai en vue du concile : il s'agirait d'une Bible « avec des hérésies, des erreurs, de choses douteuses et des commentaires non conformes » qu'aurait vu le jour dans le milieu des mouvements laïcs spirituels ou des béguines et qu'aurait été condamnée par l'Église après sa publication par les libraires parisiens⁵.

scorgere tra lo stile delle sue illustrazioni e quello delle miniature della Bibbia latina cosiddetta des Jacobins (Paris, B. n. F., lat. 16719-16722), databile a quel giro d'anni – è stata esplicitamente contestata da Robson e da Decoo ».

1. Cf. *La Bible français*, op. cit., p. 112. Berger fondait son hypothèse sur la qualité inégale de la transposition du ms. fr. 899 selon les Livres. Il s'ensuit qu'elle devait s'agir d'une œuvre due à différents traducteurs.

2. Raoul de Presles, célèbre traducteur de la Cité de Dieu d'Augustin, entreprend une nouvelle traduction de la Vulgate en 1375 par ordre de Charles V. Il s'agit d'une traduction abrégée, incomplète et peu originelle du fait qu'elle repose sur le modèle de la *BXIII*. Voir à ce sujet, l'art. de P. Nobel, dans le Répertoire *Transmédié*, tom. 1, vol. 2, op. cit., p. 128-129. Voir aussi, «I volgarizzamenti oitanici della Bibbia nel XIII secolo », art. cit., p. 2.

3. Robert Branner observe que le ms. fr. 899 partage plusieurs traits iconographiques avec les bibles latines de l'Atelier de Paris, connu sous le nom de « Bari atelier » et suggère une date vers 1260, moment où C. Sneddon date les mss Paris, B.n.F. fr. 901 et Rouen, B.M. 185 (ex A 211). Voir «I volgarizzamenti oitanici della Bibbia nel XIII secolo », art. cit., p. 11.

4. *La Bible d'Acre* représente une première tentative de compilation partielle vers une Bible intégrale en langue française. Elle nous est conservée par deux manuscrits richement décorés, qui ont vu le jour à Acre, au temps des croisades. Le ms. le plus ancien, l'Arsenal 5211, « est daté de 1250-1254, époque où Louis IX réside en Terre Sainte. La translation est donc antérieure à cette date de séjour ». Comme l'écrit P. Nobel « on répète généralement, après Hugo Buchthal, que Louis IX s'est fait copier en enluminer le ms. lors de son séjour à Acre. On peut tout aussi bien supposer que les barons le lui ont offert à son arrivée en Terre Sainte, en guise de cadeau de bienvenue ». Selon Nobel la translation aurait eu recours à des traductions antérieures comme le Livre des Juges, les Livres des Rois, la Bible anglo-normande et la Bible de Jean de Sy. Cf. : « La traduction Biblique », ap. cit., p. 212. Voir également à ce sujet : S. Berger, *La Bible française*, op. cit., p. 100; *La Bible d'Acre*, Genèse et Exode, Édition critique par Pierre Nobel, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2006, p. LI-LVI.

5. Toutes les informations liées à la composition et à l'apparition de la *BXIII* sont l'objet de l'article de E. Burgio, «I volgarizzamenti oitanici della Bibbia nel XIII secolo », art. cit., p. 9-12, et de l'article de P. Nobel, dans le Répertoire *Transmédié*, tom. 1, vol. 2, op. cit., p. 121-122. Burgio pense que Bogaert a raison de retenir l'hypothèse selon laquelle la *BXIII* correspondrait à la *Bible gallica*, notamment parce que le texte

Quoi qu'il en soit - entreprise de plusieurs traducteurs travaillant sous l'Université, compilation, commande royale ou traduction destinée à des tertiaires dominicaines - la *BXIII* tout entière représente la première tentative, après la *Bible d'Acre*, pour disposer d'un texte intégral de la Vulgate en français. Cette version, dont les gloses sont généralement traduites de la *Glossia ordinaria*, de Comestor, des *Postilles* d'Hugues de Saint Clair¹, et expliquent le sens littéraire et allégorique du texte sacré, repose sur le modèle de la « Bible de Paris »² - la révision latine de la Vulgate effectuée sur les bords de la Seine dans les années 1226 - avec ses chapitres et ses prologues bien déterminés³.

Le ms. BN. fr. 899⁴ (autrefois considéré comme le plus ancien témoin de cette traduction) est un exemplaire important du fait de la qualité et du caractère ancien de la langue, mais il n'est pas complet. La version complète est livrée par trois manuscrits qui se présentent sous la forme de deux volumes⁵ : le premier contient le texte de la Genèse jusqu'au Psautier, le second donne les Proverbes jusqu'à l'Apocalypse. Les témoins du premier volume sont peu représentés dans le corpus des mss., ceux du second sont nombreux du fait de leur intégration à la *Bible historique* dont l'immense succès fera indélébilement oublier la *BXIII*.

La *Bible historique* (ici *BH*) de Guyard de Moulins est, d'autre part, une traduction et une juxtaposition, en dialecte picard, à la fois de l'*Historia scholastica* de Petrus

de Guibert de Tournai : « connette il volgarizzamento al mercato librario parigino del XIIIe secolo »

1. Cf. « I volgarizzamenti oitanici della Bibbia nel XIII secolo », art. cit., p. 17.

2. D'après le témoignage de Roger Bacon, Berger retenait que la révision fut effectuée « en l'Université de Paris, presque en même temps que saint Louis montait sur le trône », en 1226 (*La Bible française, op. cit.*, p. 151). On remarque cependant, après E. Burgio, que l'origine de cette révision prête à discussion. Selon Laura Light, l'histoire de la « Bible de Paris » : « is still not written. Much work remains to be done to clarify its origins, and to trace the extent of its circulation in Paris and Nothen France, as well its influence on Bibles produces elsewhere in Europe ». La datation 1226, reste cependant utile pour indiquer un modèle biblique sur lequel repose la majorité des Bibles latines produites à Paris après 1230. Ce modèle (décrit par L. Light d'après le ms. Dôle, B. M. 15 daté 1234, et qui est plus une réunion de translations précédents qu'un texte effectué sous la direction de l'Université, comporte la nouvelle capitulation d'Étienne Langton (en usage encore aujourd'hui), un glossaire des noms hébreux et un ordre des Livres bien fixé avec des prologues déterminés (16 en total). Voir « I volgarizzamenti oitanici della Bibbia nel XIII secolo (un bilancio sullo stato delle ricerche) », art. cit., p. 16. Voir aussi, d'après Burgio : L. Light, « Versions et révisions du texte biblique », in *Le Moyen Âge et la Bible*, sous la direction de Pierre Riché et de Guy Lobrichon, Paris, Beauchesne, 1984, p. 55-93.

3. *Ibidem*

4. Voir la note 4, p. 3, et la note 4 p. 4

5. Les trois exemplaires complets comportant les deux testaments sont le Chantilly mss. 4 et 5 ; le ms. M. 494 ; et le MS Harley 616 (Genèse – Psaumes) + a 9 (olim Add. 41751) : ils peuvent être datés aux environs de 1280-1310 et sont d'origine parisienne. On remarque que la *BXIII* nous est conservée par une trentaine de témoins, produits entre le troisième quart du XIII^e siècle et la seconde moitié du XV^e siècle. Parmi les mss les plus anciens de la première et de la seconde partie de la Bible du XIII^e siècle, nous pouvons citer les manuscrits suivants : Évora, BPA, ms. CXXIV/1-1 (vers 1265-1270) contient la première partie de l'Ancien Testament ; Arsenal, 5056 (vers 1280-1285) contient le texte de Genèse au Psautier ; Mazarine, 684 (XIII^e siècle) ainsi que BN fr. 398 (XIII^e siècle) donnent le texte depuis les Paraboles de Salomon jusqu'au Apocalypse. Consulter à ce propos les catalogues cités dans la note 1 p. 1.

Comestor et de la Vulgate de Jérôme faite dans les années 1291-1295 et destinée aux « laïcs personnes » (première version 1295, deuxième version 1297)¹.

Contrairement à la *BXIII*, dont les conditions de fabrication relèvent de la pure hypothèse, nous sommes assez bien renseignés sur l'apparition de cet ouvrage grâce aux indications biographiques fournies par les préfaces. À lire attentivement le texte, Guyard est né en 1251, il est *prestres et chanoines de Saint Pere d'Aire de l'éveschié de Therouennem* depuis 1272, et « sera élu doyen de l'église collégiale le 1er octobre 1279, le jour de Saint Rémi »². La translation fut commencée l'année de la chute d'Acre, en 1291, et fut achevée en février 1295. Guyard déclare également que la translation a été entreprise à la demande d'un ami désireux de lire le texte sacré pour le profit de son âme. À moins qu'on n'ait pas affaire avec un *topos* littéraire, l'hypothèse qui séduit le plus est qu'il s'agit de Mahaut, comtesse d'Artois, fille de Robert II d'Artois et épouse d'Othon IV de Bourgogne qui possédait une Bible en français³.

On disait que l'entreprise de Guyard consiste en une juxtaposition. Plus précisément, dans le prologue de son ouvrage, il déclare avoir « translaté les livres hystoriaux de la Bible selonc le texte de la Bible et selonc Hystoires les escolastre ». Dit autrement,

1. Dans le corpus de la *BHC*, S. Berger a identifié une série de mss appelés « primitifs » qui permettent de distinguer deux « éditions » : une première édition septentrionale, qui date 1295 ; et une seconde édition, datée 1297, d'origine parisienne. Cette dernière est caractérisée par la présence d'une préface qui contienne la date de 1297 et le souvenir d'une édition précédente, datée de 1295, qui n'avait pas de préface. Selon Berger, les meilleures de la Ie rédaction sont les mss. : Bibl. Mazarine 312 (ex 532), et BN, fr. 152 ; Jena, U. B., El fol. 95-96. Les optimi de la IIe rédaction sont les mss. : Paris, BN, fr. 155 ; London, B. L., Royal 19 D III et 15 D I / 18 D IX-X. Cf. S. Berger, *La Bible française, op. cit.* pp. 159-160. Il faut cependant remarquer que l'hypothèse de deux rédactions a été contestée par P. M. Bogaert : « La présence ou l'absence de la préface (...) suffit-elle à distinguer deux éditions ? Ce point ne me paraît absolument pas assuré. Que Guyard l'écrive en 1297 ou après qu'il a achevé son œuvre en 1295 ne signifie nullement que l'ouvrage a été diffusé avant 1297 » voir *La Bible française, op. cit.*, p.26. Voir aussi E. Burgio, « I volgarizzamenti oitanici della Bibbia del XIIIe secolo », art. cit., p. 12 : « L'ipotesi di Berger su una doppia redazione non pare sostenibile, almeno mantenendosi al dato della presenza/assenza della prefazione datata 1297, che non è affatto un "decisive argument" ».

2. On cite, après P. Nobel, (« La traduction biblique », op. cit., p. 221). Nobel fait référence à la *Bible historique* de Guyard des Moulins, préface transcrite d'après le ms. BnF, fr. 155, reproduite in Bénédicte Michel, *La « Bible historique » de Guiart des Moulins, édition critique de la Gènese*, Thèse doctorat, Université de Bourgogne, 2004, t. 2, p. 985.

3. L'hypothèse d'une Bible commandée par Mahaut, comtesse d'Artois I, amie et protectrice de Guyard, est suggéré par Rosemarie Potz McGerr, « Guyard Desmoulins, the Vernacular Master of Histories and His Bible historique », *Viator*, 14, 1983, p. 221-223). On cite d'après P. Nobel, « La traduction biblique », op. cit., p. 218. Voir aussi : « I volgarizzamenti oitanici della Bibbia del XIII secolo » art. cit., p. 27 : « I registri di questa aristocratica di altissimo rango danno conto di un'intensa attività di commissione e di acquisto di volumi in volgare ». Il rappelle encore que : « Nel 1313 dei rivoltosi invasero il castello di Hesdin e fecero razzia degli oggetti di valore (di cui Mahaut fece una lista per un reclamo in parlamento, quando riacquistò il castello) tra cui 200 livres di libri, in parte poi recuperati. Nel 1347 commissionò a Thomas de Maubeuge – per rifornire la sua cappella danneggiata – un nuovo messale e dei breviari ; comprò da lui poi due volumi particolarmente costosi : una *Vie de Saints* per 80 livres, e, (per 100 livres) une *Bible en françois*, che i Rouse sono propensi a identificare (...) con la *BHC* del cod. Ste-Géneviève 20-21 ».

Guyard n'a pas traduit tous les Livres bibliques mais uniquement les Livres historiques de l'Ancien et du Nouveau Testament (omettant les Prophètes et les Sapientiaux). En outre, il écrit avoir eu recours à d'autres sources - non bibliques - pour compléter le texte qu'il présente comme *Bible historique* : il s'agit là de *l'Historia scholastica* de Petrus Comestor, le plus important manuel biblique en usage dans les écoles et les universités, jusqu'au XVI^e siècle. On répète, après Frédéric Duval, que « en 1228, avec les *Sentences* de Pierre Lombard et la Bible glosée, l'étude de *l'Histoire scholastica* était devenue obligatoire dans le cursus de théologie »¹. Il s'agit en fait d'un manuel à fins d'enseignements, qui retrace l'histoire biblique de la Création à l'Ascension, établissant des concordances avec l'histoire classique. L'œuvre, qui n'inclut pas le texte de la Bible comme tel, mais uniquement son commentaire, intègre nombreuses digressions sur « la cosmologie, les dimensions du soleil et de la lune, la force des vents etc. »² reflétant une perspective circulaire et encyclopédique du temps qui valut à son auteur le surnom de « Magister Historiarum ». C'est donc l'exégèse « historique » ou « littéraire » des Écritures saintes qui est privilégiée ici car Comestor s'intéresse à la valeur morale de la Bible plus qu'à la contemplation.

En suivant cet enseignement, la *BH* s'en tient à l'« historia » ou « littéra »³, le premier de quatre sens de l'exégèse scripturaire, délaissant toute glose qui explique le sens allégorique, tropologique ou anagogique du texte sacré. Il n'en reste pas moins que la *BH* est un peu différent de *l'Historia scholastica* : Guyard omet les digressions philosophiques et les dangereuses théories hérétiques. En revanche, il reprend la pratique de Petrus Comestor, qui avait eu recours à Flavius Josèphe et aux Apocryphes pour compléter le récit du texte scripturaire.

Comme l'écrit dom P. M. Bogaert, la *BH* ainsi composée : « conjugue Écriture et commentaire, histoire et scolastique »⁴ les deux portés à l'usage du laïc et facilement accessibles. Au contraire de la *BXIII*, Guyard écarte d'un même geste la capitulation d'Etienne Langton et la *Glossa ordinaria* qui explique le sens allégorique du texte sacré. En fait, sa translation « ne s'adresse pas un public scolaire, mais à des lecteurs susceptibles de s'intéresser à un type scolastique et savant de littérature »⁵, en peine de comprendre le latin et qui recherchent une Bible « abordable, romancée et édifiante »⁶

1. *Lectures françaises de la fin du Moyen Âge*, op. cit., p. 40.

2. P. Nobel, dans le Répertoire *Transmédié*, op. cit., p. 135.

3. On répète généralement, après E. Burgio, que l'importance quantitative dévolue à la « littera » ou « historia » dans l'exégèse, est une conséquence de l'enseignement du *Didascalicon* de Hugues de Saint-Victor (1097-1141) auquel adhèrera la plus partie des *magistri* de la fin du XII^e siècle. Cf. « I volgarizzamenti oitanici della Bibbia del XIII secolo » art. cit., p. 17.

4. *Les Bibles en français. Histoire illustrée du Moyen Âge à nos jours*, éd. Pierre-Maurice Bogaert, Turnhout, Brepols, 1991, p. 188. La citation est suggérée par P. Nobel, « La traduction biblique », art. cit., p. 214.

5. *Lectures françaises de la fin du Moyen Âge*, op. cit., p. 42.

6. On cite d'après E. Founie, « Les Manuscrits de la Bible historique », art. cit., dans un paragraphe intitulé « De l'Histoire Scolastique à la Bible historique : la constitution d'une œuvre originale ».

Quant à la présentation graphique du texte, il faut remarquer que la glose ne vient jamais à fragmenter le récit biblique. Elle se trouve placée en petit module dans les marges latérales ou inférieures, permettant une lecture cursive du texte, conforme aux pratiques de lecture du laïc (qui n'était pas habitué au passage incessant de la glose au texte). Cette union du texte et du commentaire était importante aux yeux du clergé, pour lequel la glose représentait un garde-fou contre les interprétations trop individuels : c'est un fait établi que en 1179, le Pape Alexandre II avait prohibé la lecture de la Bible « sine glossa », et que de temps en temps, était promulguée une nouvelle interdiction, notamment lors du concile de Toulouse (1229)¹. En somme, la *BH* représentait un bon « compromis » entre « la curiosité du lecteur laïque et les craintes de l'Église »²

Au tout début, on a mentionné la *Bible historique complétée* (*BHC*) : entre 1310 et 1315 la Bible historique est augmentée du second volume tout entier de la Bible du XIIIe siècle, du vivant même, semble-t-il, du chanoine d'Aire.

C'est ainsi qu'est apparue une *BHC*. Elle reprend *BH* dans sa première partie, et dans sa seconde - des Maccabées à l'Apocalypse - *BXIII* qui complète plusieurs livres absents de l'œuvre de Guyart des Moulins : les Psaumes, les livres sapientiaux et prophétiques, les quatre évangiles, les épîtres pauliniennes et l'Apocalypse.

Les trois plus anciens témoins sont le ms. British Museum, I.A. XX dite Bible du prisonnier (transcrit par Robert de la Marche, clerc, dans une prison du Paris en l'an 1312) ; l'Arsenal 5059, (produit à Paris en l'an 1317) du groupe des *Petites BH* ; et le ms. 19 Édimbourg, B.u., (1314) du groupe de *Grandes BH*³. Il faut en effet distinguer entre les *Petites, Moyennes et Grandes BH* selon leur degré d'intégralité : au fil des décennies la *BH* primitive s'enrichit de nouveaux textes d'après la version de la *BXIII* pour devenir la *Petite Bible historique complétée* (manquant des Par, Esr et Job – remplacé par le petit Job -), puis la *Moyenne Bible historique* (« ajoutant au texte des précédents le Grand Job, Baruch et l'Oraison de Jérémie ») et enfin la *Grande Bible historique complétée* (contenant, en plus des manuscrits précédents : Par, Esr)⁴. Dans cette dernière famille S. Berger propose des sous-divisions comme « la famille des Bibles à prologues »⁵ (caractérisées par la présence des prologues de saint Jérôme) ou bien « le groupe des Bibles du duc Jean de Berry »⁶ (ayant appartenu au duc ou présentant de fortes ressemblances avec ses manuscrits). La *BHC* ainsi composée connaît une fortune singulière, sous forme manuscrite aux XIVe et XVe siècles, et sous forme imprimée à partir des années 1494-1496⁷, devenant alors la plus importante translation

1. Pour une liste détaillée des différentes interdictions qui ont été prises contre les traductions en langue vernaculaire, voir F. Duval, *Lectures françaises de la fin du Moyen Âge*, op. cit., p. 38.

2. *Ibidem*.

3. E. Burgio, «I volgarizzamenti oitanici della Bibbia nel XIII secolo», art. cit., pp. 10, 34.

4. La classification entre *Petits, Moyennes et Grandes Bibles Historiales* est suggérée par S. Berger, *La Bible française*, op. cit., pp. 189, 214.

5. *Ibidem*, pp. 189-193, 196, 210-220.

6. *Ibidem*, pp. 216-218.

7. E. Burgio, « I Volgarizzamenti oitanici della Bibbia del XIII secolo », art. cit., p. 2 : entre 1496-1497,

des récits bibliques en prose et en romans de la fin du Moyen Âge : entre XIIIe et XIVe siècle des autres traductions de la Vulgate en français avaient vu le jour, comme la *Bible de Jean de Sy*¹ (1 copie conservée) ou la *Bible de Raoul de Presles*² (6 copies conservées), mais ces témoins proposent une traduction partielle et leur portée reste limitée : comme l'a souligné E. Burgio, ce que distingue la *BHC* des œuvres susmentionnées, - projets grandis à l'ombre d'une commanditaire royale, situés à l'intérieur du cercle d'une prestigieuse mais individuelle agence de commission – c'est le fait que celle-ci se situe au centre (et c'est le fruit mûr) de la transformation du marché du livre depuis la deuxième moitié du XIIIe siècle³. Dit autrement, il ne s'agit pas d'une commande royale, ma d'une Bible commerciale. Grâce à la continuité narrative du son récit historique et à l'architecture globale du texte, elle fut le modèle qui parvienne à triompher dans la production du livre à grande échelle, et qui permit la grande migration du texte sacré vers le nouveau public de langue romane. Cette ample diffusion dans la société laïque nous éclaire sur l'importante que la Bible exerçait chez les médiévaux : « manifestation de la Parole de Dieu » elle était « l'autorité (« *auctoritas* ») par excellence », la « seule lettre (« *littera* ») et le seul texte (« *textus* »)⁴. Sa vocation dépassait amplement le cadre religieux en sens strict. Livre de la Couronne et de la noblesse, elle influençait la vie politique et servait de modèle éthique à une la société dont les actes de la vie étaient profondément dominés par la religion : il s'ensuit que cette traduction devint « un incontournable des bibliothèques » royales et princières de l'Europe occidentale

Antoine Vérard, célèbre éditeur parisien, effectuée à la demande du roi Charles VIII et sous la direction de son confesseur, Jean de Rély, la première version imprimée de la *BHC* en deux volumes in folio (Paris, B.n.F., Rés. Vélins 100-101), suivie par 16 autres éditions, à Paris et à Lyon, jusqu'en 1545 (même après qu'en 1530, Martin Lempereur avait imprimé à Anvers la Bible française de Lefèvre d'Étaples, considérée la première traduction moderne de l'Écriture Sainte. Voir aussi S. Berger, *Bible française, op. cit.*, p. 307-320; et l'article de P. Nobel dans le Répertoire *Transmédié*, op. cit., p. 136.

1. *La Bible de Jean de Sy*, « qualifiée par S. Berger d'œuvre « si remarquable que le moyen âge n'en aurait pas produit qui lui fût comparable, si elle eût été achevée » fut entreprise à la demande de Jean II le Bon et exécutée par le théologien qui appartenait à l'ordre des dominicains, Jean de Sy, peut-être entre 1350, date de l'accession du roi au trône, et 1356, année de sa captivité à Poitiers. Elle fut ensuite reprise ensuite reprise, sous Charles V, par le dominicain Jean Thomas [...] puis [...] pour Louis d'Orléans, frère de Charles VI, en 1410, enfin, pour Charles d'Orléans ». En fait cette Bible est restée inachevée. Le seul ms. qui livre cette version est l'actuel BnF, fr. 15397. Voir, l'article de P. Nobel dans le Répertoire *Transmédié op. cit.*, p. 127.

2. Voir la note 5 p. 2. En revanche, pour ce qui concerne les copies qui nous livrent la *Bible de Raoul de Presles*, ce sont : Grenoble, Bibliothèque municipale, 42; London, British Library, Landsdowe 1175M; Paris, BnF, fr. 153; Paris BnF fr. 158; Paris, BnF, fr. 20065 et 20066; Paris BnF fr. 22885 et 22886.

3. Cf. « I volgarizzamenti oitanici della Bibbia del XIII secolo » art. cit., p. 2. Burgio observe que la *BHC* se situe au centre d'une conjoncture culturelle française dans laquelle, dans la deuxième moitié du XIIIe siècle, une lignée de travail intellectuel désormais établie, trouva un interlocuteur efficace au sein d'une classe professionnelle – celle des libraires (à la fois producteurs et vendeurs des codes) – qui vivait une première, importante saison de croissance, face à la naissance des lectures laïques étrangers à la classe du clergé.

4. F. Duval, *Lectures françaises de la fin du Moyen Âge, op. cit.*, p. 37.

(tout en subissant des refontes en profondeur)¹

La plupart des exemplaires de la *BHC* se compose alors de magnifiques manuscrits, luxueusement ornés et méticuleusement translétés, conformément « aux normes de la production de luxe contemporaine : marges amples, écriture, calligraphiée de gros module, proportionnée à l'unité de réglure (jamais moins de 5 mm), lettrines enluminées, baguettes d'or, rinceaux ou feuillages multicolores (narratives ou symboliques) « historiées » de main de maître »², figurants souvent en plusieurs exemplaires dans les collections laïques de l'époque. On sait, par exemple, que Jean II le Bon, en possédait un exemplaire, qui fut prise à la bataille de Potiers en 1356. Son fils, Charles V, dont la bibliothèque accueillait de préférence les textes en langue romance, et de caractère pratique, en possédait au moins 7 copies. Quant à la collection de son frère, Jean, duc de Berry (1340-1416), l'une des plus importants de l'époque, en contenait au moins neuf manuscrits³.

Ainsi, quand, entre 1494 et 1496, l'atelier typographique parisien d'Ant. Vérard produit à la demande du roi Charles VIII la première impression de la Bible en français⁴ (antérieur à celle de Lefèvre d'Étaples, datée 1525)⁵ suivie par 26 éditions postérieures à 1500, le choix s'est porté sur un exemplaire de la *BHC*. Et la Grande *BHC* ayant appartenu au duc Jean de Berry, (ms. BnF, fr. 159) d'après S. Berger, semblerait avoir été à l'origine de cette impression.

En donnant une éd. moderne de la traduction de l'*Épître aux Romains* en moyen

1. Sa diffusion entre les laïcs a entraîné des modifications matérielles à l'œuvre originelle de Guyard, dont la mise en page se présentait, au tout début, proche de celle « of a scholastic manuel or a modern annotated edition » (on cite d'après E. Burgio : C. A. Robson, *Vernacular Scriptures in France*, in *The Cambridge History of the Bible*, ed. by G. W. H. Lampe, Cambridge 1969, II, p. 449). Comme observe E. Burgio, aucun copiste ne se donnera la peine de respecter la disposition prévue par Guyard : « I codici Paris, Bibl. Mazarine 312, B.n.F (ff. 1-40) e fr.155 sono i soli a presentare una fisionomia da libro universitario : corpo di testo in lettre de forme, su due o tre colonne, e apparato di glosse in corpo minore sui margini esterno e inferiore, introdotta da segnalini di richiamo al testo ». En revanche, la nécessité d'aboutir à une forme plus lisible, et d'alléger les contraintes matérielles de la copie, apportera une nouvelle articulation à la page. Voilà que « le copie entro il 1370 circa inglobano le glosse nel corpo del testo, segnalandone la presenza mediante *pieds-de-mouche*, rubriche, sottolineature in rosso delle glosse ; nelle copie quattrocentesche buona parte di quest'apparato scompare, lasciando il campo al mero gioco delle alternanze delle rubriche » cf. « I volgarizzamenti oitanici della Bibbia del XIII secolo » art. cit., p. 22.

2. Cit. Geneviève Hasenohr, « Les manuscrits bibliques », in *Mise en page et mise en texte*, op. cit., p. 326.

3. Voir E. Fournie, « Les manuscrits de la Bible historique » dans un paragraphe intitulé « Approche au lecteur », art. cit.

4. On répète, après Geneviève Hasenohr, citée par P. Nobel, que « une opinion assez répandue veut que les premières traductions bibliques françaises remontent à Lefèvre d'Étaples (1525). C'est à peu près exact si l'on entend traduction au sens l'entendent les philologues depuis la Renaissance ; c'est profondément inexact si, respectant les catégories médiévales, on consent à ne pas séparer les deux démarches complémentaires de la traduction et du commentaire [...] ». Voir « La traduction biblique », op. cit., p. 207. Voir aussi « Les manuscrits bibliques », in *Mise en page et mise en texte du livre manuscrit*, sous la direction de Henri-Jean Martin et Jean Vezin, Paris, Édition du Cercle de la Librairie-Promodis, 1990, p. 313.

5. Cf. S. Berger, *La Bible française*, op. cit., p. 310.

français d'après la copie du MS fr. 159, nous avons d'abord voulu mettre à la disposition des lecteurs un texte méconnu qui n'a pas encore fait l'objet de recherches approfondies. On a choisi de travailler sur le texte d'après les manuscrites numérisés de la *BHC* ayant appartenu à Charles V, et une copie primitive de la 1^{ère} rédaction, ainsi d'étalonner la qualité de notre copie manuscrite et d'entrer dans le détail de ses caractéristiques textuelles et formelles. Dans chacun ms., on a recensé toutes les fautes pour voir lesquels manuscrits sont les moins fautifs et quels permettraient de corriger le mieux le manuscrit choisi comme manuscrit de base. Dans la suite, on a collectionné l'éd. de Jean de Rély dans le but de vérifier si la première Bible imprimée en français par les soins d'Antoine Vérard peut vraiment avoir été copiée sur le texte du manuscrit tout semblable du duc Jean de Berry¹.

1. Le seul étude dont nous sommes venus à connaissance est celui de Alain Collet, « L'Ecclésiaste à la fin du Moyen Âge : édition du texte extrait de la *Bible historique complétée* (impression de Paris, Antoine Vérard, circa 1495) », *La Bible et ses raisons : diffusion et distorsions du discours religieux, xive-xvii^e siècle*, Gérard Gros (dir.), Saint-Étienne, Publication de l'Université de Saint-Étienne, 1996, p. 28-47.

I. LES MANUSCRITS

Pour faire notre étude, nous nous sommes servi des mss figurant dans la liste qui suit. Nous aurons dès lors à tenir compte essentiellement des mss N et N2. Les mss royales et B (MS classé parmi les sept primitifs) auront un rôle important à jouer dans l'analyse des variantes et la correction du texte, en cas de faute.

N : Paris, BNF, fr. 159

Description : ms. sur vélin ; 545 feuillets ; 400 sur 305 millimètres ; écriture sur 2 colonnes de 44 à 45 lignes ; titre courant inscrit dans la marge de tête en lettrine bleu et or. Début du chapitre signalé par une lettrine de couleur avec des motifs végétales qui se prolonge tout au long des vignettes ; initiales filigranées (bleu ou rouge en alternance) avec des feuilles ornementales débordantes dans les marges. Les cahiers sont numérotés ; foliation ancienne en chiffres romains à l'encre bleu dans le coin supérieur droit du folio, au recto. Le texte biblique et la glose sont distingués avec rubriques « tiexte » / « glose » en rouge. Titres en rouges, gloses soulignées en rouge. Pied de mouche pour démarquer le début d'un nouveau paragraphe. Écriture française du XIVe siècle. Aux folios (f. Bv et 545v) figure la signature autographe de Jean, duc de Berry et l'ex-libris de Jean Flamel, son secrétaire (f. Bv). Reliure en maroquin rouge, aux armes royales sur les plats (XVIIe-XVIIIe s.). au dos titre : « LA BIBLE / HISTORIAU ». Tranches dorées.

Décoration : 2 miniatures frontispice (f. 3 et 280v) et 63 petites peintures dont certaines sont à plusieurs compartiments. Artistes : Maître des Heures de Johannete Ravenelle, Maître du Couronnement de la Vierge.

Origine : Paris, France.

Date : 1395-1401 (avant la fin 1401).

Composition : c'est une Grande *BHC* en français. Le ms. comporte les Paralipomènes et les livres d'Esdras et de Néhémie d'après *BXIII*. La division du volume en deux parties est marquée par la miniature frontispice qui introduit les Proverbes de Salomon au folio 289v. La première partie (en partie analogue au ms fr. 2) comporte : le prologue / "manifeste poétique" de Guyard de Moulins avec titre en rouge (présenté juste au dessous d'une miniature représentant Guyard de Moulins à Saint Pierre sur l'Ayne, offrant son ouvrage à la postérité). Une table générale des matières, précédé par des rubriques prescriptrices qui encouragent le laïc à la lecture des Livres de Saintes Écritures. La préface (traduite) de Petrus Comestor avec rubrique. Un troisième prologue de Guyart des Moulins avec rubrique sur le triple sens de l'Écriture ; puis les Livres de Genèse au Psautier (glosés et historiés). La deuxième partie (qui reproduit le texte du ms Ars. 5058) comporte les Livres de Proverbes à l'Apocalypse (glosés et historiés). Il n'y a pas des prologues (sauf pour l'*épître aux Romains* et l'Apocalypse). Cette Bible forme

famille avec les Bibles du Duc Jean de Berry, et sauf pour le Psautier, avec la Bible imprimée de Jean de Rély, pour laquelle fourni de modèle.

Histoire : le ms. a été donné en cadeaux à Jean, duc de Berry par Raoulet d'Auque-tonville, seigneur de Bellaval, écuyer du Roi, avant 1402. Nombreuses signatures sont visibles dans le ms. Au deuxième f. de garde : « C'est la Bible historialx laquele est a Jehan, filz de roy de France, duc de Berry et d'Auvergne, conte de Poitou, d'Estampes, de Bouloingne et d'Auvergne. Flamel. » l'inscription est de main de son secrétaire Jean Flamel; la formule est reprise au v. de la page qui suit : « Ceste Bible est au duc de Berry. Jehan » et à la fin du volume : « Ce livre est au duc de Berry. Jehan. ». Marie de Berry, duchesse de Bourbon, fille du duc, hérite du riche manuscrit. Il entre ensuite soit dans la collection du duc de Savoie, Philibert Ier (†1482) soit dans celle de son fils Philippe II, dit Sans Terre (†1497) et de Marguerite de Bourbon (f. 545v : « Le duc de Savoie. Phili. . . »). Le ms. faisait partie de la collection des ducs de Bourbon lors de la confiscation des biens du Charles de Bourbon en 1523.

Bibliographie : S. Berger, *La Bible française au Moyen Âge*, op. cit., p. 333-334. – P. Paris, *Bibliographie* Paris, 1838, p. 10-12. – Bibliothèque impériale, Département des Manuscrits, Catalogue des manuscrits français. I : Ancien fonds, Paris, 1868, n° 159. – É. Fournié, « Catalogue des manuscrits de la Bible historique (3/3) », L'Atelier du Centre de recherches historiques, URL : <http://acrh.revues.org/index1468.html>.

B : Paris, BNF, fr. 152

Description : parchemin ; 390 millimètres sur 300 ; 525 feuillets y compris trois gardes au début plus une garde à la fin ; table des chapitres sur 3 colonnes ; texte sur 2 colonnes de 50 lignes ; foliation du XIV siècle en chiffres romains à la plume à l'encre brune. Nombreux feuillets blancs. Plusieurs feuillets manquants. Le texte de *BH* primitive est transcrit sur des quaternions ; les textes sapientiaux, prophétiques et les Épîtres (ajoutés d'après *BXIII*) sur des sénions. Au f. 497, après l'Épître aux Hébreux, on lit : « Escrites furent ces Epistles l'an MCCCXLVII ou mois d'aust. Priés pour celui qui les fist escrire et pour le cleric qui les escrist. ». La même note se lit au folio 503v, après l'Épître de saint Jude. Au folio 10v, on lit : « Ave. Le serviteur Nostre Dame », et les initiales A et J. Au folio 349v on lit : « Calais. Nota ». Nombreuses additions dans les marges.

Décoration : 310 miniatures exécutées en deux campagnes distinctes, attribuées à quatre artistes différents.

Origine : région de Théroutanne, puis Flandre.

Datation : 1347 - ?

Composition : c'est une *BH* sans préface, en langage picarde. Le ms. a été classé parmi les sept témoins de la « version primitive » rédigée par Guyart des Moulins entre 1292 et 1295 (proche du MS 312, Paris, Bibl. Mazarine). Il s'agit d'un texte extrêmement complexe, puisqu'il est le produit de différentes campagnes de réalisation. Un copiste a rajouté au texte « primitif » le livre de l'Apocalypse (selon la version de Gilbert de

la Poré); un troisième scribe a remplacé les Proverbes de *BH* par ceux de la *BXIII* et a ajouté les Livres sapientiaux, prophétiques et épistolaires en les plaçant à l'endroit des Proverbes de Guyart, (entre les Livres des Rois et le Petit Job); un quatrième copiste, y a ajouté les Épîtres et le Psautier avec la litanie parisienne en vers.

Histoire : le MS a été commandé par le couple d'inconnus en prière qui figure au folio 11. L'ouvrage a changé de mains vers 1360-1370, au moment où ont été ajoutées un certain nombre de miniatures, les initiales historiées et le décor marginal. Au f. 505, on y voit une note apposée par la main du roi Charles VI.

Bibliographie : S. Berger, *La Bible française au Moyen Âge*, op. cit., p. 329-330. – P. Paris, *Les manuscrits français de la Bibliothèque du roi*, II, Paris, 1838, p. 10-12. – Bibliothèque impériale, Département des Manuscrits, Catalogue des manuscrits français. I : Ancien fonds, Paris, 1868, n° 159. – É. Fournié, « Catalogue des manuscrits de la Bible historique (2/3) », L'Atelier du Centre de recherches historiques, URL : <http://acrh.revues.org/index1468.html>.

C : London, British Library, MS Royal 19 D II

Description : parchemin; 420 millimètres sur 285; 526 feuillets plus deux gardes en tête et deux à la fin; écriture sur 2 colonnes de 49 lignes; rubriques, titres courants bleu et or, réclames. Foliation moderne en chiffres arabes au crayon; grandes initiales avec vignettes et dragons; deux copistes identifiés, dont le deuxième est Henri de Trévou, écrivain de Charles V (1356-1395). Dans ce ms. il n'y a pas les Prologues (à l'exception du livre de Baruch) : nous lisons en tête de diverses épîtres de Saint Paul : « Cy a prologue. Ci a prologue Saint Paul. Prologue ad Galatas : Les Galatiens sont Griex. » etc. mais les prologues ne sont pas dans le MS. Reliure aux armes de George I, en cuir marron avec les armes royales et une date de 1757. Décoration : 2 grandes miniatures au début du prologue et des Proverbes (ff. 1r, 273r), 87 miniatures à une colonne en couleurs et or, y compris quelques initiales historiées.

Origine : France, Paris.

Date : antérieur à 1356.

Composition : c'est une *BHC Moyenne* avec le Grand Job. Grands rapprochements, pour le volume I, avec le groupe fr. 2 et, pour le volume II, avec le groupe fr. 3 et 4. Le contenu du ms. suit la trace générale de la *BHC* sauf : Chroniques, Esdras, Néhémie (qui sont exclus); l'histoire de Thobie se trouve après le Livre de Job. Suit le Grand Job, Petit Job, etc. La prière de Jérémie est omise. Une rubrique (à la fin des Lamentations, f. 359v) montre que les prologues ont été écrits sur un cahier séparé. Les seuls prologues contenus dans le volume sont celui à Baruch et un bref argument à l'épître aux Romains (f. 477v).

Histoire : Bible du roi Jean le Bon (1350-1364). Elle fut prise par les Anglais avec le butin à la bataille de Poitiers (1356). William de Montacute, deuxième comte de Salisbury et connétable de l'armée anglaise (1328-1397), l'acheta et le donna à sa femme

Élisabeth, morte en 1415. Sur la garde : « Cest livre fust pris ové le roy de Ffraunce a la bataille de Peyters, et le bon counte de Saresbirs, William Montagu, la achata pur cent mars et le dona a sa compaigne Elizabeth la bone countesse, qe Dieux assoile, et est continus dedeins la Bible entiere, ové tixt et glose, le mestre de Histoires et incident, tout en memes le volume. Laquele lyvre la dite countesse assigna a ces executours de le vendre pur 40 livers » .

Bibliographie : Léopold Delisle, *Le Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque Impériale [Nationale] : Étude sur la formation de ce dépôt 3 vols.* (Paris : Imprimerie Nationale, 1868-1881), I, 17 n. 2; Samuel Berger, *La Bible française au moyen âge, op. cit.*, pp. 203, 214, 391-92. – É. Fournié, « Catalogue des manuscrits de la Bible historique (2/3) », *L'Atelier du Centre de recherches historiques*, URL : <http://acrh.revues.org/index1468.html>.

D : London, British Library, Royal MS 17 E VII

Description : deux volumes de deux mesures différentes (390 x 290 et 390 x 290) ; 506 folios au total ; 3 colonnes de 46 lignes ; grandes initiales de couleur qui se prolongent tout au long des marges, certaines avec des dragons. Foliation moderne au crayon. Deux numérations différentes pour le second volume : la première continue celle du volume qui précède. La feuille de garde est signée : « Thomas Langton, Wintoniensis episcopus (1493-1501) ». Reliure aux armes de Georges II avec sa devise : « Honi soit qui mal y pense » et « Dieu et mon droit » (l'an 1757). Sur la tranche on y lit : « La Bible hystoriaus ou les histoires escolatres ».

Décoration : 89 miniatures. Artiste : Maître de la Bible de Jean de Sy.

Origine : Paris.

Date : 1357-1357. Colophon : « Escript l'an Cinquante et six / le douzième jour de Janvier » (vol. 1, f. 230r) ; en lisant de bas en haut les initiales des vers de l'explicit de l'Apocalypse (fin du seconde volume), on trouve la date : « mile trois cens cinquante sept. »

Composition : *BHC* Moyenne avec le Grand Job, en deux volumes. Le ms. est iden-tique pour la première partie, sauf le Psautier, au manuscrit fr. 5, pour le Psautier et la deuxième partie, au manuscrit fr. 2. Le texte correspond *grossomodo* à celui des autres mss. Le premier volume comprend le texte biblique de Genèses aux Psaumes ; le deuxième, de Livres sapientiaux à l'Apocalypse.

Histoire : le MS a été réalisé probablement pour Charles V (alors dauphin) ou pour son père Jean le Bon. Il figure, sur le feuillet de garde, la marque de possession de Thomas Langton (/–1501), évêque de Winchester de 1493 à 1501, ambassadeur en France entre 1467 et 1485. Le ms. appartient par la suite à la collection de John Theyer (1598-1673), antiquaire, dont le monogramme se lit au premier folio du volume Ier. Sa bibliothèque rejoint les collections royales le 29 juillet 1678.

Bibliographie : Samuel Berger, *La Bible française au moyen âge, op. cit.*, pp. 203,

214, 381, 391-92. – É. Fournié, « Catalogue des manuscrits de la Bible historique (2/3) », L'Atelier du Centre de recherches historiques, URL : <http://acrh.revues.org/index1468.html>.

E : Paris, BNF, fr. 5707

Description : le MS est le second volume d'une *BH* dont le premier volume n'a pas été retrouvé ; parchemin ; 369 feuillets avec deux gardes de papier et une garde de vélin en tête, et deux gardes de papier à la fin. 215 millimètres sur 145 ; foliotation moderne en chiffres arabes à la plume. Lettres filigranées ; lettres décorées de vignettes sur fond or, réclames, rubriques. Deux notes sur le feuillet de garde A et C (XVIII^e s.) identifiant le MS. Reliure en maroquin bleu du XVI^e siècle avec les armes et la devise du cardinal Charles II de Bourbon-Vendôme. Sur les plats ont été frappées aussi les armes et la devise d'Henri IV : « H. IIII patris patriae virtutum restitutoris ». Tranches dorées.

Décoration : Artiste, Maître du Livre du sacre de Charles V ; Maître de la Bible de Jean de Sy. Le copiste est Raoulet d'Orléans, signe au f. 367v « Ci fine l'Apocalypse saint Jehan, / parfaite par Raoulet d'Orliens, le / vintiesme jour de decembre, l'an /mil trois cens soisante et deux ».

Origine : Paris.

Date : IV^e siècle (1362-1363)

Composition : il s'agit d'une Grande *BHC*. Le MS comprend les Livres de Proverbes jusqu'à l'Apocalypse. Il s'ouvre par une miniature en quatre compartiments réalisée par le Maître du Livre du sacre de Charles V, identique à celle qu'on trouve dans le ms. Royal 19 D II (faite quelques années plus tôt pour le roi Jean le Bon). Oraison à la Vierge (poème des 63 vers) après l'Apocalypse.

Histoire : Le MS a été copié pour le roi Charles V, voir l'acrostique au f. 368 : « Charles ainsné fils du roy de France, duc de Normandie et dalphin de Viennoys » et l'inscription du f. 1 : « Le second volume de [la] Bible au (bis) roy Charles le Quint de son nom. Et a present est a Monseigneur le duc de Berry, son frère. Flamel ». Le ms est connu aussi sous le nom de *Petite Bible historique* de Charles V. Le ms. est passé ensuite à Jean de Berry et à sa fille Marie de Berry (1367-1434), puis au roi Henri III (1551-1583), à son rival le cardinal Charles Ier de Bourbon (1523-1590), à Henri IV (1553-1610), à Louis XIII (1601-1643) et enfin à Louis XIV (1638-1715), comme le montrent les marques de possession du f. 367v.

Bibliographie : S. Berger, *La Bible française au Moyen Âge, op., cit.* p. 216, 366-67 ; – É. Fournié, « Catalogue des manuscrits de la Bible historique (3/3) », L'Atelier du Centre de recherches historiques, URL : <http://acrh.revues.org/index1468.html>.

N2 : Éd. d'Ant. Vérard d'après l'exemplaire de la *BHC* imprimé sur vélin conservé à la Bibliothèque nationale de France, département Réserve des livres rares, A-279.

Description : vélin avec le texte disposé sur deux colonnes de 46-47 lignes compactes ; plus de 700 folios, lettres gothiques bâtardes ; le texte suit la trace de la *BHC*. Mise en page plus modeste que celle des livres de luxe, orné de lettrines et d'illustrations de la même couleur, noire, que le texte. Titre : « Bible en francois. Le premier [–second] volume de la bible en francoiz ». En bas de page du cholophon, on lit : « On le vend a Paris en la rue Saint Jacques a l'enseigne de l'elephant devant les Mathurins ». Décoration : images en tête de chapitre en noir et blanc.

Date : 1541 (Mil. D. xlv). Au folio 236v du second volume on lit « A la louenge de Dieu finist le second volume de la Grand Bible en francois, historiee et corrigee avec l'Apocalypse. Nouvellement imprimee a Paris par Nicolas Couteau imprimeur. Et fut achevee d'imprimer l'an Mil cinq cens. xlv. le ix. jour de Avril ».

Origin : Paris.

Composition : il s'agit d'une *Grande BHC*, en deux volumes reliés ensemble (le premier regroupant les livres de la Genèse au Psautier ; le second des Paraboles à l'Apocalypse glosés et historiés) du type de celles du duc de Berry. Le Psautier est rédigé à part, et il semble se placer à côté de celui de Raoul de Presles. La préface du premier volume suit la trace de Guyard de Moulins. Celle du second volume est originale de la *Bible historiée*.

Bibliographie : É. Fournie, « Les éditions de la Bible historique. Présentation et catalogue raisonné d'éditions de la première moitié du xvie siècle », *L'Atelier du Centre de recherches historiques*, URL : <https://doi.org/10.4000/acrh.1832>. S. Berger, *La Bible français*, op. cit., pp. 206, 217, 256, 309 et suiv., 293, 315, 319, 323. On a consulté aussi le site de la BnF, URL :

<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb12008248x>

II. ÉTUDE COMPARATIVE DES MSS.

À la fin de cette étude comparative nous avons pu vérifier que presque tous les mss. livrent un sens cohérent, et qu'ils ne présentent pas non plus des variantes significatives par rapport au texte qu'on a pu reconstituer, à l'exception du manuscrit N qui est une copie assez tardive et qui se permet certaines libertés. En fait, le texte de ce ms. contient un assez grand nombre de fautes, de variantes et de lacunes (parmi lesquelles il y a des omissions voulues, amenées par le désir d'abrégé les raisonnements de Saint Paul) qui s'expliquent le mieux si l'on admet que le copiste de ce ms. ne lisait pas avec attention ce qu'il copiait. Pour rendre une idée de la qualité de cette copie ms. nous reproduisons ici quelques exemples tirés de notre éd. (voir plus loin) ; le lecteur trouvera le commentaire en bas de page du texte :

1) Absence d'un segment ou d'un passage indispensable à la cohérence : II, 1 (*ceulx*) ; V, 1 (*par*) ; V, 11 (*gloire*) ; VI, 3 (*saichéz*) ; VI, 5 (*sommes*) ; VI, 9 (*mort*) ; VI, 18 (*serf*) ; VII, 19 (*en moy*) ; VII, 18-20 ; VII, 25 (*de Dieu par Jhesu Christ*) ; VIII, 3 (*ce*) ; VIII, 3 (*de pechié*) ; VIII, 13 (*se*) ; VIII, 15 (*paour*) ; VIII, 17 (*nous regnerons ou lui*) ; VIII, 26 (*Esperit*) ; IX, 13 (*hay*) ; IX, 16 (*voulant*) ; IX, 24 (*des Juifs*) ; X, 17 (*par*) ; XI, 5 (*en*) ; XI, 13 ; XI, 21 (*te*) ; XI, 22 (*et en toy*) ; XI, 9 ; XIII, 1 (*poesté*) ; XIV, 14 (*a cellui est commun*) ; XV, 1 (*devons*) ; XV, 13 (*est*) ; XV, 31 (*soie*).

2) Lacunes à la suite d'une saute du même au même : I, 16 ; II, 1 ; II, 11 ; II, 12 ; IV, 16 ; V, 21 ; VI, 3 ; VII, 1 ; VII, 23 ; VIII, 7-8 ; VIII, 11 ; XI, 19-20 ; XV, 7-8 ; XVI, 9-10.

3) Passages abrégés : II, 14 ; IV, 12 ; IV, 21 ; XVI, 26.

4) Syntaxe altérée qui crée un contresens : I, 4 ; I, 19 ; I, 23 ; I, 24 ; I, 29 ; II, 15 ; II, 22 ; III, 3 ; III, 25 ; IV, 18 ; V, 12 ; V, 16 ; VI, 13 ; VI, 22 ; VII, 10 ; VII, 13 ; VIII, 11 ; VIII, 12 ; VIII, 32 ; IX, 4 ; IX, 6 ; IX, 11 ; IX, 28 ; XI, 15 ; XI, 18 ; XI, 22 ; XI, 25 ; XI, 28 ; XII, 3 ; XIV, 7 ; XVI, 2.

5) Leçons que la Vulg. et les autres mss nous permettent de regarder comme une faute : II, 27 (*terre pour lettre*) ; II, 28-29 (*l'omme pour lettre*) ; III, 15 ; IV, 4 (*deité*) ; IV, 19 (*circoncision pour concevoir*) ; V, 6 (*nos enfans pour enfermés*) ; VI, 2 (*Nous convient pour Non! Comment*) et (*vie et homme pour vies homme*) ; VII, 3 (*voie pour loy*) ; VII, 13 (*juste pour m'est*) et (*un Dieu pour bien*) ; IX, 12 (*le service pour servira*) ; XI, 9 (*premierement pour prendement*) ; XI, 26 (*descouvrera pour destournera*) ; XII, 11 (*ferm pour ferventes*) ; XII, 19 (*le viaire pour lieu a yre*) ; XVI, 6 (*Mathi pour Marie*) ; XVI, 9 (*Julen pour Urbain*) ; XVI, 21 (*me pour vous*) ; XVI, 22 (*Geliciers pour Je li tiers*) ; XVI, 23 (*nous pour vous*).

6) Variantes isolées : II, 18 (*prengues pour preuves*) ; II, 19 (*lueillier pour meneur*) ; III, 11 (*quiere pour requiere*) ; III, 13 (*est aussi pour est*) ; III, 24 (*en lui Jhesu Crist pour en Jhesu Crist*) ; IV, 13 (*iniucee pour vuidee*) ; V, 2 (*celle pour ceste*) ; V, 5 (*cuers pour corps*) ; V, 10 (*aide pour vie*) ; VI, 19 (*nostre pour vostre*) ; VII, 5 (*restoient pour estoient*) ; VIII, 14 (*recevent pour sont*) ; VIII, 18 (*le regne pour la gloire*) ; VIII, 35

(*lumiere pour nuetéz*); IX, 9 (*le pour ce*); X, 5 (*suivra pour vivra*); X, 8 (*presentee pour pres*); X, 15 (*vicieux pour bel*).

7) Omissions qui ne bouleversent pas le sens du texte : I, 25; I, 28 (omission de *ne* et de *Dieu*); III, 19 (*elle*); III, 25 (*son*); IV, 21 (*tout*); V, 16 (*moult de*); VI, 13 (*comme*); VII, 8 (*je*); VII, 15 (*ne*); VIII, 12 (*Freres*); VIII, 32 (*le*); IX, 26 (*leur*); XI, 24 (*plus*); XI, 31 (*vostre*).

8) Le copiste a mal résolu l'abréviation ou a fait une erreur d'écriture : I, 18 (*impitré pour impieté*) ; I, 18 (*justice pour iniustice*) ; I, 25 (*muent pour muerent*) ; III, 16 (*conten-cion pour contriction*) ; IV, 8 (*ame pour n'a mie*) ; IV, 9 (*a atornee pour atornee*) IV, 12 (*mais vees pour mais neis*) ; IV, 15 (*ice pour yre*) et (*en pour ou*) ; V, 13 (*tout pour conta*) ; V, 14 (*mort pour Adam*) et (*vers pour neis en*) ; VI, 4 (*suscita pour resuscita*) ; VIII, 1 (*loy pour char* ; VIII, 2 (*char pour loy*) ; VIII, 3 (*ma lde pour malade*) ; IX, 4 (*option pour adoption*) ; IX, 21 (*mesure pour mesme*) ; IX, 25 (*apparreilleray pour appelleray*) ; XI, 8 (*iceulx pour iyeulx*) ; XI, 14 (*a moy pour amour*) ; XI, 15 (*porte pour perte*) ; XI, 23 (*treuvent pour tiennent*) ; XII, 1 (*regnable pour raisonable*) ; XII, 11 (*fermés pour servés*) ; XIII, 10 (*mal pour fait*) ; XIV, 4 (*onchies pour ou chies*) ; XV, 19 (*Lirique pour Illirique*) ; XVI, 11 (*Aristolole pour Aristobole*).

Dans tous ces cas, il s'agit de leçons qui appartiennent exclusivement à N et qui rendent le texte de ce ms. souvent corrompu voir inintelligible. N est donc un témoin peu fiable par rapport à aux autres mss. et pourtant, il nous a semblé justifié de fonder notre éd. sur ce ms. qui témoin bien de l'ensemble du travail de *BHC* et de ses développements avenir (voir le ch. à suivre). En ce qui concerne les mss. de contrôle qu'on a pu dépouiller pour l'établissement du texte (on a sélectionné des mss de la bibliothèque royale et une ms de la première redaction - 1297) il faut remarquer que ceux-ci se groupent en deux familles, dont la première se compose de BC, l'autre de DE (N se rattache de très près du premier groupe). Parcourons ensemble leurs spécificités :

Erreurs manifestes en (N)BC : *qu'ils soit despit / qu'il sort despit* pour *longanimité / éloignace despités* (II, 4) ; *vos pour leur* (II, 15) ; *a pecheur / a poursievir* pour *propiciateur* (III, 25) ; *Nous savons que ceulx qui aiment Dieu font tout bien ce qu'i font* pour *a ceulz qui aiment Dieu, toutes choses leur aviennent en bien* (faute au niveau de sens) (VIII, 28) ; *il sont apelés sains selon leur proposement* (des hommes) pour *il sont apeléz sainz selon le proposement* (de Dieu) (VIII, 28) ; *en ton cuer* pour *en ta bouche* (X, 9) ; *vous pour nous* (XV, 13) ; *saintement/ surement* pour *hardiement* (XV, 15). Interpolation commune : *sur les fils* (I, 18).

Syntaxe modifiée qui crée un contresens : *l'adoption desquieulx fils est gloire* pour *l'adopcion desquieulx est dez fils et de gloire* (IX, 4) ; *Doncques est Dieu misericors, et non mie neant voulant* pour *donques est ce ne du veillant ne du courant mes de Dieu merci avant* (IX, 16) ; *Non! Les gens on salut par leurs pechiés, qu'i les aiment* pour *Non! Mais li salus est aus paiens a ce, qu'il les annoncent* (XI, 11).

Variantes communes moins fiables par rapport au group DE : *la vertu de sa divinité* pour *la vertu et la divinité de lui* (I, 20) ; *en la terre de Dieu et a demonstrement* pour *devant, en la soustenance de Dieu, a la moustrance* (III, 26) ; *signa elle* pour *signacle*

(IV, 11); *je ay la volenté mais je n'ay mie poesté de bien faire pour car vouloir agist a moy, mais je ne trouve mie a parfaire le bien* (VII, 18); *mal mi vient pour li mal gist en my* (VII, 21); *recevent pour est menés de / sont mené de* (VIII, 14); *paour d'estre occis pour espee* (VIII, 35); *contre li pour contre sa volenté* (IX, 19); *Je appelleray mon peuple cellui qui n'est mie mon peuple pour je appelleray celui mon peuple qui n'est mie mon peuple* (IX, 25); *et celle m'aimé qui ne l'est mie pour et ma nient aïmee, mon aïmee* (IX, 25); *et celle qui n'a mie eue misericorde, l'aura pour et la nient misericorde, ensuivié* (IX, 25); *tornés pour crombés* (XI, 10); *pechierent pour courierent* (XI, 11); *Se le pourgousterment est bon, tout sera bon; et se la racine est sainte, et les ramis pour Se le gousterment est fain et la masse; et se la racine est sainte, et les raims* (XI, 16); *tu es ce pour foy pour tu stas pour foy* (XI, 20); *dieux est puissant en terrés les derechief pour Diex est puissans derechief eulz a joindre* (XI, 23); *Vous avez selon grace ou il y a difference pour vous avez dons selonc la grace qui vous est donnée differens* (XII, 6); *ententis, et faites aux besongneux/sains ce que il aront mestier pour ententifs a la nécessité des sains et faites aus autres ce que il auront mestier* (XII, 13); *loenge pour longue de lee* (XIII, 3); *ou pour en quoy* (XIV, 21).

Raccourcissement : *croient en verité pour et qui quierent la vie permanable, rendra il gloire et incorruption* (II, 7). Verset (IV, 11) moins compréhensible que en DE.

Omissions communes (N)BC : *l'Euvangile* (I, 16); *et fais ces choses mesmes* (II, 1); *et tu ambles* (II, 21); *encontre esperance, a ce* (IV, 18); *en la Loy* (VII, 4); *car le bien que je vueil faire je ne le fais mie, mais le mal que je ne vueil celui fais je. Mais se je fais ce que je ne vueil, je ne euvre mie ce, mais le pechié qui est en moy* (VII, 19-20); *sont li Pere et desquieulx* (IX, 5); *en moult de paciencs* (IX, 22); *si comme il est escript : je mettrai en Syon pierre d'abuissement* (IX, 33); *a eulx* (XI, 9); *pour incredulité* (XI, 20).

Voici maintenant quelques mauvaises leçons du groupe DE : *docteur pour debteur* (I, 14); *guerriéz Dieu pour deshonneures Dieu* (II, 25); *par la gloire du mort pour par la gloire du Pere* (VI, 4); *il me confirma par la chair pour en laquelle il estoit mal de par le char / enlaquelle il estoit malades pas la char* (VIII, 3); *enchascera ce pour en sa char* (VIII, 3); *prudence/prenguange pour pris* (XI, 15). Interpolation : *Car elle est de lonc pechié* (VIII, 7).

Variante communes moins fiables par rapport au groupe (N)BC : *gloire pour gloriacion*; *volonté de la char pour char* (VIII, 13); *char pour volenté de la char* (VIII, 13); *prechement pour prescant* (X, 14); *Je mesmes sui Israel, en tel lignage d'Abraham pour Je mesmes sui Ysraelitien, du lignage Abraham* (XI, 1); *largesce de l'olive pour gresse/crasse de l'olive* (XI, 17).

Lacunes : *au Juif premier et au Grec* (II, 10); *qui sont nobles es apostres* (XVI, 7).

Raccourcissement : *Pechié n'estoit pas el monde jusques a tant que la Loy fu pour Pechié estoit ou monde de cy a la Loy; pechié n'estoit mie conta pour pechié, ainçois que la Loy fust* (V, 13).

Au vu de toutes ces données, il ne serait pas trop difficile d'arriver à établir quels mss. sont les moins fautifs et lesquels nous a permis de corriger le mieux la copie choisie comme texte de base. Il est évident que DE constituent un groupe homogène qui présente un respect plus affirmé de la lettre de l'*Épître aux Romains*. Dès lors, on peut se demander si les leçons de ces deux mss., sont-elles effectivement dues à un ancêtre commun plus proche de l'originelle perdu, ou résulteraient-elles d'un amendement de cette dernière. On serait tenté de croire que leur tradition représente un état du texte meilleur, et par conséquent, plus ancien que le group (N)BC, mais la question est difficile à résoudre et on ne peut rien affirmer à ce sujet. En tout cas, il est assez évident que la source de DE, a été une copie plus complète, qui présentait un lexique et une syntaxe plus précis qu'aucun des mss. sur lesquels nous avons travaillé.

D'ailleurs, on peut remarquer que, entre D et E, ce dernier ms. livre des leçons plus proches du texte de la Vulg. En fait, il y a de passages où D a la même leçon que (N)BC tandis que E présente une leçon isolée. Voir, par exemple : *en eulx mesmes* pour *en eulx mesmes en despis* en E (I, 24); *composés sans amour* pour *incomposéz, sans amour* (I, 31); *justifié* pour *juste* (III, 4); *resnable* pour *raisonable* (XII, 1).

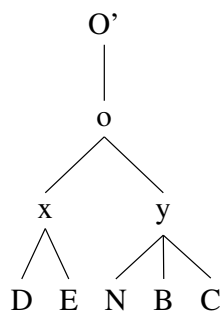
Voici quelques passages où D se révèle moins satisfaisante que E : *Les femmes muerent leur naturel usage de femme et s'ardirent en leurs desiriers li uns en l'autre qui est contre nature. Ensement li masle deguerpissent le naturel usage de femme et s'ardirent en leur desiriers*, pour *Leurs fames muerent leur natural usage en celui qui est contre nature. Ensement li masle deguerpissent le naturel usage de fame et s'ardirent en leur desiriers* (I, 27) ici D a déplacé certains éléments de la phrase; *vie* pour *voie* (I, 10); *Philosophie* pour *Philologie* (XVI, 15); *il et n'est pas soubmise a la Loy Dieu, ne ne puet estre cil a qui. Car elle est de lonc pechié, vivent selonc le desirier de la char, ne ne puet mie plaire a Dieu* pour *Et n'est pas souzmise a la Loy Dieu, ne ne puet estre car elle est de lonc pechié. Cil qui vivent selonc les desirs de la char ne puerent mie plaire a Dieu* (où D a mal placé le segment *Car elle est de lonc pechié*) (VIII, 7); *selon l'Esperit de Dieu qui habite tant en vous tant seulement* pour *selon l'Esperit de Dieu qui habite tant seulement en vous* (VIII, 9); *de ceuz* pour *debteurs* (VIII, 12); *a ceulz qui aiment Dieu, toutes choses leur avient a honneur et en bien* pour *a ceulz qui aiment Dieu, toutes choses leur aviennent en bien* (le segment *a honneur a été ajouté*) (VIII, 28). Enfin, D omet : *ce est pas la grace de Dieu* (XI, 6); *qui est cogneu* (XVI, 26); *commande elle* (III, 19). Nous admettons alors, avec certitude, une famille DE dont E est le meilleur représentant.

Quant au second group : les relations de (N), B, C sont enchevêtrées, mais nous pouvons apercevoir qu'il y a quelques passages où ces témoins divergent. On a déjà discuté le cas de N, et les nombreuses exemples où il s'en écarte du reste de la tradition. En ce qui concerne B et C, il y a des leçons propres à chacun ms. qui sembleraient résulter d'une intervention personnelle du copiste. C'est le cas de : *che qu'il ne sevent mie* (B), pour *ce qui ne convient mie* (I, 28); *nous* (B-C) pour *vous* (I, 12); *oposéz sans amour* (B) pour *composéz sans amour* (N, C) (I, 31); *ou quel prouffite* (N), *ou quel pourfit* (B),

ou que il plus (C) (III, 1); *monstré* (B) pour *vostre* (C-N) (VI, 5); *aempir* (N) / *raemplir* (C) pour *raempli* (B) etc. Modification du verset II, 27 en B. Lacune en C à la suite d'un saut du même au même sur *naturel usage* (I, 26). Ceci om., la phrase suivante : *en cellui qui est contre nature, [27] ensemment les masles, deguerpissent le naturel usaige de fame*. En somme, il s'agit de variantes peu significatives qui ne bouleversent pas les rapports entre ces trois mss.

Il faudrait peut-être faire une observation analogue à propos de toutes les copies : il existe des cas où N, B, C, D, E s'accordent d'une façon différente de celle qu'on a décrit, mais il s'agit de cas exceptionnels qui ne sauraient prévaloir contre le résultat acquis. En conclusion, pour la plus grande partie du texte, le groupement DE s'oppose à (N)BC et il livre des leçons meilleures.

Il y a enfin quelques leçons communes à tous les mss. qui sont des erreurs manifestes ou des modifications du texte latin. Voir, par exemple : *nous* pour *vous* (I, 8); *nostre* pour *vostre* (I, 8); syntaxe altérée qui crée un contresens : (II, 7-8); *la Loy est esperit de vie en Jhesu Crist. Il m'a delivré de la loy de pechié et de mort* (VIII, 2). Déplacement du verset (III, 5); omission du verset (III, 21); lacune : « Non in circumcissione, sed in preputio » (IV, 10); syntaxe modifiée qui rend le texte peu intelligible (VII, 8), (VII, 10), (VIII, 7); ajoutées : *doncques est la Loy bonne a moy voulant ?* (VII, 21); passage latin mal traduit « pro peccato damnavit peccatum in carne » (VIII, 3); « masculi in masculos turpitudinem operante » (I, 27); (VII, 3). Passage abrégé *il apela ceulx qui destina devant; et il justifia ceulx qu'il apela; et il fist grans ceulx que il apela* (VIII, 30); omission « Non autem quod exciderit verbum Dei » (IX, 6); faute de sens *de la volenté* pour « ex vocante » (c'est-à-dire, par l'appel) (IX, 12); syntaxe modifiée qui rend le texte peu compréhensible (IX, 22-24); (IX, 28); ajoute explicative qui ne se trouve pas dans la Vulg. *c'est a dire, il me veulent occire* (XI, 3); *C'est a dire : qui n'ont mie aouré Baal* (XI, 4); syntaxe qui crée un contresens : *s'ilz ne se tiennent pas il seront antéz en incredulité* (XI, 23); passage intelligible dans tous les mss. *ministre toy sule et perdurable / ministere cestui le perdurable tans / ministre tesuile en pardurable temps / ministre tysantem pardurable temps* (XVI, 25). Pour résumer les réexultas de notre éd. comparative, nous présentons la filiation que voici :



Quelle a été donc notre méthodologie éditoriale ? On a choisi de suivre le modèle utilisé par Pierre Nobel pour son éd. critique de la La Bible d'Acre¹. Nous avons pris pour base de notre travail le ms. N, que nous avons transcrit nous-même et dont nous possédons la version numérisée (rendue accessible par la BnF). On a gardé son texte dans tous les cas où il transmettait des leçons cohérentes. En revanche, nous l'avons amendé lorsqu'il était évidemment fautif, c'est à dire lorsqu'il proposait une leçon dépourvue de sens ou une erreur du scribe, comme le saut du même au même, les erreurs de compréhension et de graphie. On a donc essayé de « mettre en sens » c'est-à-dire de rendre compréhensible le texte de N, qui (comme on l'a dit auparavant) est une copie très mal faite et souvent inintelligible.

Le lecteur s'apercevra que notre politique éditoriale a été plutôt interventionniste mais elle a été nécessaire vu que l'*Épître aux Romains* est un texte extrêmement complexe, où il faut garder la cohérence au plus haut niveau pour livrer un sens. Contrairement à Pierre Nobel qui déclare que : « Le désaccord avec le texte biblique ne présente pas un critère pour une intervention possible [...] d'autant plus que nous sommes dans l'ignorance totale de la leçon que comportait le ms. à partir duquel a été effectuée la translation »², de notre part, la comparaison avec le texte latin a été un principe directeur pour décider si la leçon délivrée par N ou bien par les autres mss. était, ou non, une faute et pour justifier nos changements. Toutefois, en conformité avec Nobel, on n'a jamais modifié le texte seul ment pourquoi en désaccord avec la Vulgate.

Quant aux modifications que nous avons faites dans le texte du ms., les déplacements de mots que nous avons proposés et d'autres détails, on a essayé d'en rendre compte complètement dans les notes à bas de pages. Plus précisément, on a eu recours à un double apparat critique dont le premier rend compte de corrections et des variantes de B, C, D, E que nous avons consulté d'une façon complète. Le second apparat – déplacé dans une seconde ligne en italique – est consacré aux commentaires.

En résumé, on a essayé de corriger toutes les fautes de notre copie relevées par la comparaison avec B, C, D et E et le texte de la Vulgate, et tout ce qui était incohérent au niveau du sens tout en gardant la graphie de notre copie et en inscrivant parmi les variantes la forme employée par N toutes les fois que nous nous sommes séparé du texte. Il est évident que le but de ce travail, n'a pas été celui de reconstituer l'original perdu (aussi parce que les erreurs communes à tous les mss. qu'on a montré plus haut nous portent à croire que la source commune n'est déjà plus l'original lui-même, ni même une rédaction postérieure de l'*Épître aux Romains*, mais un texte corrompu en plusieurs endroits) mais bien de livrer un texte corrigé de N et d'établir sa qualité par rapport aux autres mss. Cette analyse devient particulièrement intéressante lorsqu'elle révèle un grand nombre des fautes et des lacunes qui séparent N du reste de la tradition

1. Pierre Nobel, *La Bible d'Acre, Genèse et Exode*, Édition critique, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2006

2. *Ibidem*, *op. cit.*, p. LXX.

et que nous trouvons reproduites par la première Bible imprimée en français, ici N2.

III. N, UN MODÈLE POUR LA PREMIÈRE BIBLE EN FRANÇAIS

Dans un chapitre intitulé Influence des versions du Moyen Âge sur les traductions modernes de la Bible, Samuel Berger remarquait que :

Il ne faut pas un grand effort pour reconnaître à quelle famille appartient le texte publié par le confesseur de Charles VIII [Bible de Jean de Rély]. Il est fort rapproché du manuscrit fr. 159. Il n'y a aucune imprudence à admettre que ce manuscrit, ou un autre semblable appartenant à la bibliothèque du roi Charles VIII, a fourni, pour la plus grande partie, le modèle de cette édition [...] Quoi qu'il en soit, la Bible de Jean de Rély tout entière fait partie de la série des versions du moyen âge, elle a sa place au milieu d'elles et elle s'en sépare fort peu¹.

L'enquête que nous avons menée sur l'*Épître aux Romains*, nous permet d'adhérer à l'opinion de Berger et de constater que, pour ce qui concerne notre texte, le MS fr. 159 (copie du duc Jean de Berry, ici N) paraît bien être à l'origine de l'impression d'Ant. Vérard. Avant avoir abordé notre examen, il faudra rappeler que le texte de N2 qu'on a pu collationner pour cette comparaison, n'est pas l'*editio principes* dont écrit Berger (celle publiée pour la première fois entre 1496-1497 par l'éditeur parisien Antoine Vérard pour le roi Charles VIII), mais une réimpression tardive datée 1541 et faite sortie de presses à Paris par Nicolas Cousteau². Il s'agit donc d'une des dernières "rééditions" dont la date (presque un demi siècle plus tard 1496) met en lumière la diffusion massive et la popularité de l'œuvre commandée par Charles VIII : comme on disait dans l'introduction, la Bible révisée par Jean de Rély (connu sous le nom de *Bible historiée* ou *Grande Bible en français*) a joui d'une réception plus grande qu'on ne soupçonne pas, donnant lieu à 16 campagnes successives de réimpression jusqu'à 1545³, même après qu'en 1530, avait sortie de l'imprimerie de Martin Lempereur la Bible française de Lefèvre d'Étaples. Ainsi, l'existence d'erreurs communes entre le texte ayant appartenu à Jean, duc de Berry, et l'éd. qui fait date 1541 nous donne à penser qu'aucun typographe (de 1496 au 1541) ne s'est pas donné la peine de réviser entièrement la Bible publiée par Ant. Vérard.

Passons maintenant à voir quelques-uns des cas les plus saillants sur lesquels se fonde la filiation de N2 (à savoir : on utilisera E comme représentant du groupe BCDE, en tant que *optimus* ; dans le cas une autre copie présente une leçon meilleure on va

1. S. Berger, *La Bible française, op. cit.*, p. 312.

2. Voir plus haut, dans le chapitre *Les manuscrits* la présentation de l'incunable.

3. S. Berger, *La Bible française, op. cit.* p. 309. Voir aussi : E. Burgio, « I Volgarizzamenti oitanici della Bibbia del XIII secolo », art. cit., p. 2 ; et l'article de P. Nobel dans le Répertoire *Transmédie, op. cit.*, p. 136.

indiquer son sigle en gras). Tout d'abord, on va montrer quelques fautes communes qui séparent le group NN2 du reste de la tradition.

En Annexe 1, 5 il y a une faute de sens :

N : toy, emplissant, qui es trespasseur de la Loy par la terre et par la circoncision
 N2 : toy, emplissant, qui es trespasant de la Loy par la terre et par la circoncision
 CBDE : toi, aemplissant, qui es traspasseur de la Loy par la lettre et par la circoncision.
 Vulg. : « te qui per litteram et circumcisionem prevaricator legis es ».

Tandis qu'en CBDE on lit que l'homme qui n'est pas circoncis, mais possède la circoncision de cœur (c'est-à-dire la circoncision intérieure, selon l'esprit et non selon la lettre) condamnera le Juif qui transgresse la Loi tout en ayant la lettre de la Loi et la circoncision, en NN2 on a une leçon dépourvue de sens : on lit *par la terre pour par la lettre*.

Ann. I, 14 :

N : Murrons nous en pechié, que sommes mors ?
 N2 : mourrons nous en peché, nous qui sommes mors en luy ?
 EBCD : vivrons nous en pechié qui sommes mors ?
 Vulg. : « Qui enim mortui sumus peccato, quomodo adhuc vivemus in illo ? »

Là où EBCD sont d'accord à écrire : *comment vivra, l'homme qui est mort au péché, encore dans le péché ?* (ici Paul dit que l'homme qui est mort au péché ne peut plus orienter sa pensée par rapport du péché), NN2 se trompent à cause du mot *mort* que vient plus loin. Ceux-ci écrivent *mourrons* pour *vivrons*. Leur phrase n'a pas de sens.

Ann. I, 25 :

N : Cellui vendra de Syon qui descouvrera et otera pechié de Jacob.
 N2 : Cellui vendra de Syon qui descouvrera et otera peché de Jacob.
 EBCD : Cil vendra de Syon qui destournera et otera pechié de Jacob.
 Vulg. : « Veniet ex Sion qui eripiat et avertat impietatem a Jacob »

On est face à une citation de l'Ancien Testament ayant une valeur prophétique : le libérateur (Jésus-Christ) viendra de Sion et il détruira et détournera de Jacob le péché. Les mss. EBCD traduisent bien le v. latin *eripiat* ; en NN2 on lit *descouvrera* pour *destournera*. La phrase : « le libérateur viendra de Sion et il découvrira et otera le péché de Jacob », n'est pas cohérent avec ce que dit la Vulg.

Passons maintenant à Ann. I, 30 et Ann. I, 31 : ici Paul est en train de dresser une liste de salutations parce que la lettre aux Romains qu'il va envoyer, va passer par toute sorte de personnes et d'églises. En NN2 on lit *Mathi/Mathieu* pour *Marie* ; et *Julen/Julien* pour *Urbain*.

N : Salués Mathi qui moult a travaillié pour nous (XVI, 6)
 N2 : Saluéz Mathieu qui moult a travaillé pour nous.
 EBCD : Saluéz Marie qui moult a travaillé pour nous.
 Vulg. : « Salutate Mariam quae multum laboravit in vobis ».

Voir aussi :

N : Salués Julen nostre ardeur (XVI, 9)
 N2 : Saluéz Julien nostre aydeur.
 ECD : Saluéz Urbain nostre eudeur.
 B : Salués Rubain nostre aydeur.
 Vulg. : « Salutate Urbanum adiutorem nostrum ».

En ce qui concerne l'analyse des variantes, il nous semble intéressant de signaler les cas suivants.

Ann. I, 8 :

N : Et leurs pies sont ysnels a prendre sanc.
 N2 : et leurs piedz sont legiers a prendre sang.
 EBCD : et leur piez sont isnel a espandre sanc
 Vulg. : « veloces pedes eorum ad effundendum sanguinem ».

Dans ce passage, Paul se demande si vraiment les Juifs ont un avantage par rapport aux non Juifs, par rapport à la Loy et notamment par rapport à la circoncision. Il montre que la condition de Juifs est finalement la même que pour les non Juifs : tous les hommes ont péché. Dans le verset 15, il y a une sentence qui présente une apparence de la méchanceté humaine. Il s'agit d'une citation du livre d'Isaïe, chapitre 59, verset 7-8 : « veloces pedes eorum ad effundendum sanguinem », c'est-à-dire les pieds des hommes conduisent vers des actions malsaines. NN2 présentent la même variante *prendre sanc* pour *repandre sanc*.

Ann. I, 11 :

N : nous reconciliés, seront saufs en l'aide (V, 10)
 N2 : reconciliéz, seront saufz en son ayde
 EBCD : reconciliéz serons saufs en sa vie
 Vulg. : « reconciliati salvi erimus in vita ipsius »

Ici Paul est en train de parler de l'amour de Dieu. Il dit que, si quand nous étions ennemis de Dieu nous avons été reconciliés avec lui par l'amour de son Fils, à plus fort raison, réconciliés, seront-nous sauvés par sa vie. NN2 présentent *aide / ayde* pour *vie*. On voit maintenant un cas (rare) où NN2 ont une variante proche du latin, tandis que EBCD présentent un lexème différent.

Ann, I, 10 :

N : quant la charité Dieu est espadue en nos cuers
 N2 : quant charité de Dieu est espadue en noz cueurs
 EBCD : car la charité Dieu est espadue en nos corps
 Vulg. : « quia charitas Dei diffusa est in cordibus nostris »

Pour d'autres exemples voir aussi : An. I, 7, 23, 26, 28, 13. Dans ce dernier exemple, NN2 modifient un lexème qui change la construction de la phrase : on est dans un passage où Paul présente deux Adams. Il y a l'Adam de la création, et puis l'Adam nouveau, Jésus, que Dieu a envoyé dans le monde. Il dit que comme le péché est entré par un seul homme (Adam), par le péché la mort, et par la mort (qui touche tout le monde) tout le monde va pécher et tout le monde va mourir ; ainsi par un seul homme (Jésus-Christ) le monde a été sauvé. En NN2 cette construction est absente du fait que N a remplacé *un* avec *premier*.

Enfin, il faudra faire appel aux lacunes, aux sautes de même au même et aux omissions communes. Voyez par exemple Ann. I, 34 :

N : omission
 N2 : omission
 EBCD : Je say que bonne chose ne habite mie en moy, c'est-à-dire en ma char, car vouloir agist a moy, mais je ne trouve mie a parfaire le bien. Car le bien que je vueil faire je ne le fais mie, mais le mal que je ne vueil celui fais je. [20] Mais se je fais ce que je ne vueil, je ne euvre mie ce, mais le pechié qui est en moy
 Vulg. : « Scio enim quia non habitat in me, hoc est in carne mea, bonum nam velle adiacet mihi, operari autem bonum, non ! 19 Non enim, quod volo bonum, facio, sed, quod nolo malum, hoc ago. 20 Si autem, quod nolo, illud facio, iam non ego operor illud, sed, quod habitat in me, peccatum. »

Dans le passage ci-dessous, (chapitre VII, versets 18-20) Paul dit que vouloir le bien est à la portée de l'homme, mais non pas l'accomplir. Il y a le vouloir et le pouvoir. L'homme a en soi-même le vouloir, mais pas le pouvoir. Il veut faire le bien, mais il n'a pas le pouvoir pour l'accomplir. Ainsi, le bien qu'il veut, il ne le fait pas ; et le mal qu'il ne veut pas, il le fait : il est toujours en train de lutter avec cette réalité. Le passage (très important dans le récit du chapitre VII) est omis par NN2.

Ann. 1, 17 :

N : mais démontrés vos membres armes d'iniquité en pechié
 N2 : Mais démontréz vos membres arméz d'iniquitéz en pechéz.
 EBCD : Mais ne démontréz vos membres armez de iniquitéz en pechié.
 Vulg. : « Sed neque exhibeatis membra vestra arma iniquitatis peccato »

Ici, Paul parle de la résurrection de l'homme avec Christ dans le baptême ; il fait une invitation à se mettre au service de Dieu et à ne mettre plus les propres membres au service du péché. NN2 font erreur (dû à l'omission de *ne*). Dans ceux-ci il y a une

invite à servir le péché.

Ann. 1, 4 :

N : A tous ceulx qui pecheront sans Loy, et periront sans Loy, seront jugiés par la Loy

N2 : Qui pecheront sans Loy, ilz periront sans Loy et seront jugéz sans Loy.

EBCD : Ceulz qui pecheront sans Loy periront sans Loy. Et quiconques aura pechié en la Loy, il sera jugé par la Loy.

Vulg. : « Quicumque enim sine lege peccaverunt, sine legeperibunt et quicumque in lege peccaverunt, per legem iudicabuntur »

Ici, Paul dit que tous les païens qui ont péché sans la Loy, vont périr sans la Loi ; en revanche, tous les Juifs qui ont péché sous le régime de la Loi, seront jugés par la Loi. N se sépare du groupe EBCD, ceci omet le passage : *Et quiconques aura pechié en la loy à la suite d'une saute du même au même sur le mot Loy*. Cette omission crée un contresens. N2 reproduit la lacune mais il fait un travail de revision puisqu'il remplace la préposition *par*, dans la phrase *seront jugiés par la Loy* par la préposition *sans* pour livrer un sens. Le passage reste cependant corrompu.

An. 1, 15 :

N : que nous quiconques sommes baptiziés en sa mort ?

N2 : que nous quiconques sommes baptiséz en sa mort ?

EBCD : que nous quiconques sommes baptiziéz en Christ, sommes baptiziéz en sa mort ?

Vulg. : « quicumque baptizati sumus in Christo Iesu, in morte ipsius baptizat sumus ? »

Dans ce passage, Paul demande à ceux qui sont baptisés en Jesus-Christ s'ils sont au courant que c'est en sa mort qu'ils ont été baptisés (il continue disant qu'avec le baptême, l'homme participe avec Jésus à son parcours de mort et de resurrection). NN2 font une saute du même au même sur le mot *baptiziés*.

On voit enfin Ann. 1, 20 :

N : Car la sapience de la char est anemie a Dieu

N2 : Car la sapience de la chair est advenue a Dieu

CB Car le sapience de la car est animie a Dieu, elle n'est pas soubmize a la Loy de Dieu, ne ne puet estre ; [8] cil qui vivent selon les desirs de la char, ne puet mie plaire a Dieu.

ED : Car la sapience de la de la char est anemie a Dieu et n'est pas soubmize a la Loy Dieu, ne ne puet estre car elle est de lonc pechié. [8] Cil qui vivent selonc les desirs de la char ne pueent mie plaire a Dieu.

Vulg. : « Quoniam sapientia carnis inimica est Deo legi enim Dei non est subiecta : nec enim potest. [8] Qui autem in carne sunt, Deo placere non possunt »

Ici, Paul dit que ceux qui vivent selon leur propre chair ne peuvent pas plaire à Dieu. Le passage est omis par NN2 à la suite d'un saute du même au même de verset 7 au verset

8 sur sur le mot *Dieu*. Le raisonnement de Paul est lacuneux. Pour plus d'exemples voir aussi Ann. 1, 29 (saute du même au même sur le mot *Dieu*), 32 (saute du même au même sur le mot *Jhesu Crist*), 21 (saute du même au même sur le segment *de Jhesu Crist de mort*), Ann. 1, 12 (omission de *gloire*, nécessaire à la compréhension). On remarquera enfin qu'en NN2 il y a la tendance à abrégé certains passages. Voir un exemple : Ann, 1, 3 (suppression de *en ce que tu juges autre*); Ann, 1, 19 (omission de : *de Dieu par Jhesu Crist*); Ann, I, 27 (suppression de : *a celui est commun*).

Après avoir démontré la filiation qui rattache N2 à N, il faudra, peut-être observer que le texte de Rély n'est pas une simple reprise de l'*Épître aux Romains* du MS fr. 159, puisque il peut remplacer des éléments, peut-il rajouter ou laisser tomber : ce qui donne à penser qu'il a essayer de mettre en sens et de retravailler sa source. Voici alors quelques modifications qui sont des corrections typiques de N2.

Toute d'abord il est clair que toute une série d'interventions servent tout simplement à corriger un texte manifestement erroné dont il s'est rendu compte.

Voir les faits suivants : (Ann. III, 6) il modifie *impitré et justice* en *impieté et iniustice*; (Ann. III, 16) il change *La Loy fait ice* en *La Loy fait yre*; (Ann. III, 18) *Sarre qui avoit perdu aage de circoncision* en *Sarra qui avoit perdu aage de concevoir*; (Ann. III, 19) *pour les pecheurs comme nos enfans* en *pour les pecheurs enfermes*; (Ann. III, 60) *qui est ou mistere de l'Eglise* en *qui estoit administrelle de l'Eglise*. Voir, de la même catégorie : Ann. III : 12, 13, 21, 28, 32, 42, 44, 47, 50, 57.

Il peut s'agir aussi de mots mal copiés par N, que N2 corrige d'après la Vulg. C'est le cas de Ann. III, 61 : *Philece*; Ann. III, 41 *suivra*; An. III, 45 *prescherent*; Ann. III, 19 *le viaire*; An. III, 54 *la voie* etc. que N2 remplace par *Philete*; *vivra*; *pechoient*; *lieu a yre*; *la loy*; ou de mots mal copiés a cause du nombre des syllabes : Ann. III, 39 : *je apparreilleray* en N, que N2 corrige en *je appelleray*, ou An. III, 65 *Achie* corrigé en *Achaye*.

Il y a ensuite une série des omissions, des sautes du même au même, confusions de mots voisines, dont il s'est aperçu et qu'il a corrigé. Voir par exemple : (Ann. III, 11) *Tu presches que l'en ne amble mie* modifié en *Tu presches que l'en n'emble mie pas et tu embles ?* (Ann. III, 36) *J'ay amé Jacob et Esaiü* corrigé en *Je ay aymé Jacob et hay Esaiü*. (Ann. III, 51) *Vous avez doncques selon grace ou il y a difference* en *Vous avez dons selon la grace qui vous est donee ou il y a difference*; ou encore : (Ann. III, 55) *ne vient fors que de Dieu* que N2 corrige en rétablissant le sujet omis par N : *Puissance ne vient fors que de Dieu*.

Un cas curieux de ce procédé se trouve en Ann. III, 7 où il y a une référence à des relations homosexuelles, peu claire dans tous les mss. que N2 modifie pour rendre le texte compréhensible : *faisans les uns masles et l'autre laide chose* N, modifié en *masle avec masle, faisans laide chose* (pour d'autres exemples de corrections d'omissions et lacunes, voir aussi : Ann. III, 22, 25, 29, 30, 46, 52, 59, 5).

En ce qui concerne la confusion de mots voisines, on peut voir le passage suivant : (Ann. III, 27) *Ne seront mie dampnés si ne vivent selon la loy; la char est esperit de*

vie que N2 modifie en déplaçant les mots *loy* et *char* : *Ne seront pas dampnéz se ilz ne vivent selon la chair ; la loy est esperit de vie. ; ou bien soyés fermés d’esperit et fermés a nostre Seigneur* où il y a un mot qui est répété par erreur et que N2 corrige en *soyés fervens d’esperit, et servéz a nostre Seigneur*. (Ann. III, 53) Voir enfin Ann. I. 35 : N a ici *selon le commandement de la Loy* : il s’agit d’une phrase abrégée pour *selon le commandement du Dieu parmanable, a l’obeyssement de foy* en EBCD. Dans ce cas, N2 se rend compte que N a confondu le mot *Loy* et *foy*, donc il corrige sa source, mais il ne consulte pas la Vulg. puisqu’il ne comble pas la lacune de N.

D’ailleurs, on peut observer que certaines corrections sont le produit d’une amplification du texte. Voir les faits suivants : Ann. III, 8, 9, 14 où N2 modifie plus d’une phrase que, en N, se retrouvait abrégée. On constate que dans le premier cas N2 modifie le texte de N d’après la Vulg. cependant sa version n’apparaît pas beaucoup plus intelligente que celle de N et de EBCD. En fait, il s’agit d’une correction qui se trompe au niveau de syntaxe : *gloire et honneur et incorruption a tous ceulx aussi qui quierent vie eternelle. A ceulx qui sont contencieulx et qui ne obeissent a verité, mais croient a iniquité et yre, indignation* : le texte de la Vulg. ne dit pas que Dieu donne gloire, honneur et incorruptibilité à ceux qui cherchent la vie éternelle ; mais, au contraire, qu’il donnera la vie éternelle à ceux qui par leur patiente, dans les bonnes œuvres, cherchent la gloire, l’honneur et l’incorruptibilité. Comme on le peut constater, il s’agit souvent de corrections un peu fantaisistes et qui présentent des contradictions. À ce propos, voir : Ann. III, 36 où N a *notre vie et homme est crucefié ensemble, que le corps de pechié soit destrint, que nous ne serons mie plus en pechié*. N2 semble regarder la Vulg. puisqu’il propose une variante qui est un calque du latin : *que nous ne servons mie plus a pechié pour que nous ne serons mie plus en pechié* de N (et de EBCD), d’autre part, il ne s’aperçoit pas que *notre vie et homme* de N est une erreur (la Vulg. a « *vetus homo noster* » traduit par EBCD : *vies homme*) et il propose une modification de son cru qui est une faute évidente : *notre Seigneur est crucefié*, le texte latin dit que notre vieil homme a été crucifié avec Christ, et non que notre Seigneur a été crucifié avec Christ.

On remarquera enfin, mais c’est rare, qu’il y a un type de modification qui témoigne d’un souci d’un style élégant. C’est sans doute le cas pour Ann. II, 15 *il faisoient tricheressement en leurs langues* en N (et en EBCD) qui devient *ilz faisoient tromperies et menteries* en N2, où le couple *tromperies et menteries* ne dépend pas de la Vulg. (qui a « *linguis suis dolose agebant* ») mais d’un goût stylistique pour la répétition de sonorités voisines et de sens proches.

Considérons maintenant autres typologies des corrections qui intéressent en fait la traductologie au plus haut point, et qui révèlent l’attitude de Rély comme traducteur face à l’autorité qu’il traduit. Analysant le discours lexicographique de son texte, on constate qu’il utilise des formes qui empruntent le lemme latin. Voici quelques cas qui nous semblent intéressants¹ : Ann. II, 57 : *on a plantés* que N2 remplace par *complan-*

1. Dans ces exemples N a la même var. que EBCD

téz, latin *complatati*; Ann. II, 22 : *neant racomptables* remplacé par *inenarrables*, latin *inenarrabilibus*; Ann. II, 27 : *departira* modifié en *separera*, latin *separabit*; Ann. III, 33 *estre dessus de Christ* en *estre anatheine de Crist*, latin *anathema esse a Christo*; Ann. II, 32 : *Sire des aousts* en *Sire de Sabaoth*, lat. *Dominus Sabaoth*; Ann. II, 14 : *neant profitables* en *inutiles*, lat. *inutiles*; Ann. II, 7 : *recevement de personne* en *acception de personne*, lat. *acceptio personarum*; Ann. II, 9 *neant saiges* en *non sachans*, lat. *insipientium*; Ann. II, 13 : *mescredise* en *incredulité*, lat. *incredulitas*; Ann. II, 14 *neant profitables* en *inutiles*, lat. *inutiles*; Ann. II 16 : *maleurté* en *infelicité*, lat. *infelicitas*; Ann. II, 25 : *qui sont devant* en *qu'il a sceu devant*, lat. *quam praescivit* etc.

Un cas curieux de ce procédé est Ann. II, 12 où Rély modifie *repostes* en *secrettes*, lat. *occulta*. Il s'agit d'une des premières attestations du mot¹. Quant aux questions de syntaxe, il y a de cas qui permettent de voir comment la sémantique de Rély était fine. Voir par exemple Ann. III, 67 et Ann. III, 37 :

N : et celle m'aimé qui ne l'est mie, et celle qui n'a mie eue misericorde, l'aura.
 N2 : et la non aymee, aymee; et non eue misericorde, misericorde eue.
 Vulg. : « et non dilectam, dilectam; et non misericordiam, misericordiam consecutam ».
 N : Doncques, est Dieu misericors et non mie neant <voulant>
 N2 : Donc, ce n'est pas le vollant ne le courant, mais c'est Dieu faisant misericorde
 Vulg. : « igitur non volentis, neque currentis, sed miserentis est Dei »

Dans les deux cas, on voit que N2 calque parfaitement la syntaxe de la Vulg. afin de se rapprocher de la sonorité et du rythme du texte latin. Voir enfin An. III 69 :

N : il apela ceulx qui destina devant; et il justifia ceulx qu'il apela; et il fist grans ceulx que il apela.
 N2 : Ceulx qu'il a predestinéz, iceulx a il appelléz, et ceulx qu'il a appelléz, iceulx a il justifiéz. Et ceulx qu'il a justifiéz, iceulx il a magnifiéz.
 Vulg. : « Quos autem praedestinavit, hos et vocabit : et quos vocavit, hos et iustificavit, quos autem iustificavit, illos et glorificavit ».

Dans le passage ci-dessous, tous les mss. abrègent la syntaxe de la Vulg. (qui répète chaque verbe deux fois). N2 garde la structure de la phrase : évidemment il y a des nuances de signification cachées dans la structure de la phrase dont Rély se rend compte et qu'il choisit de garder.

Comment caractériser alors la Bible révisée par les soins de Jean de Rély ?

On a l'impression en fait que le confesseur de Charles VIII est très conscient de ce qu'il fait lorsqu'on observe ses corrections : il n'hésite pas à laisser tomber beaucoup de formes employées par N, les remplaçant par des autres, empruntées de la Vulg.

1. Voir SECRET, adj. dans Trésor de la langue française en ligne

Donc il est très attentif à coller son texte de plus près à la lettre (en respectant la lexie de la Vulg) et à ne se laisser pas induire en erreur par la forme superficielle des mots médiévales. Cependant, on a pu relever que son attitude est encore loin de se caractériser pour ses scrupules philologiques. En fait, l'éd. imprimée par Ant. Vérard, tout comme par Nicolas Couteau (un demi-siècle plus tard) garde beaucoup de erreurs du group NBC (famille qu'on a établi être moins fiable par rapport au group DE) tout comme un grand nombre de fautes, de lacunes et de variantes de N, le ms. le plus corrompu de la famille NBC. On pourra alors affirmer que : si, d'un coté, Rély, se laisse facilement influencer par la Vulg., soucieux de se rapprocher du sémantisme du latin (langue dominante de son érudition et de sa formation); d'un autre coté, son texte est encore une traduction médiévale. À la suite de ces considérations, on pourra concevoir la Bible historiée comme un texte qui se trouve à l'encontre de deux cultures - celle du Moyen Âge et celle de la Renaissance - dont le souci principal n'est plus simplement celui de rendre accessible aux *illitterati* le texte de la Bible, et, toutefois, il n'est pas encore celui de donner une traduction (moderne) rigoureusement littérale, capable de gagner le statut de *parole d'autorité* .

est le disciple qui tesmoigne. ice a escript ces choses et nous sauons que son tesmoignage est vray. Mais fist moult autres signes que nls estoient elaprs toy. Je ne crainde pas que tout le monde les peult tous retenir ne nombrer. **Et finent les euangiles de saint luc leu geliste. Et commence le prologue desus ad romains.**

Qes romains sont es parties ditalie. Iceulz furent de ceulz des sainte prophetes et furent menes en la foy et es prophetes ouuo de nostre seigneur les apostols les raplorent en la foy vraye de leu uangille elapuant leur cœmte.



ad romanos. 1.

Qil serf de ihu crist apcle apotre de pti en leu uangile de dieu de son fils qui auoit promis deuat par les prophetes es saintes elapures qui fu ne de la semence de selon la char qui fu deuant en tance cœmte filz dieu en vertu selon le fait de ihu crist de la resurreccion des mors de ihu crist. nre seigneur par le quel nous auons receu grace et apotre et a oboir a foy et a toutes gens pour son no elquelz vous estes apelles de ihu crist nostre seigneur. A tous ceulz qui sont a rōme apelles saints vous aies grace et pain de dieu nre pere et nre seigneur ihu crist. Je reus pmerement graces a mon dieu par ihu crist par tous uous quant nre foy est anonce par tout le

monde dieu a qui ie serf en mon espit uelz teluonig. en leu uangile de son fils que ie fais memoire de nous tous temps en mes oraisons sans entre les ser priant que iate bonne voie de venir a vous. **¶** Je vous desire auoir que ie vous raporte aucune chose de leu spirituelle grace a confermer vous. Cest a dire a estre ensemblement confortes en nous par nre foy et par la moye q sont lune en lautre. fiere te vuelz que vous saches que iay propose souuent de venir a vous et ay este deuees de ce a ore que iate auant fruit en vo' aussi comme aux autres gens. Je sui debteur aux greuz et aux estranges et aux sos et aux sages. ce qui est a moy apelle vous anoncerayie a rōme. Je n'ay pas de prescher la vertu de dieu est en salut a tous ceulz qui auent pmerement au uif et au grec iustice est des couuerte en li de foy en foy sicomme il est elapre. le iuste vit de foy lyre de dieu est descouuerte sur les filz sur toute mpirite et iustice des hommes de ceulz de tement. la vertu de dieu et la iustice car qui est cognen de dieu est apert en eulz dieu leur manifestra les choses neant. vables sont veues des creatures de ce monde p les choses qui sont faites et entendues la vertu de la dnmite est pdirable qui ne soient elaples quant il coguurent nre seigneur. il ne le glozeherent mie comme nre seigneur ne ne rendirent graces mais se uanoyent en leurs penles et leur sor cuer demit obscur il dileit. qui sont sages sont fais sos et il muerent la gloire du neant corrompable est samblance d'ynage domme cur pable et doileaux et de bestes et de serpens et pour la quelle chose dieu les deliura es delinens de leurs mers et lor duit qui rouuoyent en leurs corps en eulz mesmes lesquelz n'ont eulz la verite de dieu en menlonge et cultuierent et se uoyent plus tost a creature que creature qui est dieu de nous pdirablement pour les hūm dieu es passions de vergoigne. leurs femmes muierent leur naturel vlagge en celui qui est contre nature. Enlement les males de guerpiet le naturel vlagge ardyent leurs de

Saint Paul et évêque (Paris, BnF, Français 159 f. 481v)

ÉPÎTRE AUX ROMAINS

[481v°a] Cy commence le prologue dessus ad Romanos.

LES Romains sont es parties d'Italie. Iceulx furent deceulx des faulx prophetes, et furent menés en la Loy et es prophetes ou nom de Nostre Seigneur. Les apostres les rapelerent en la foy vraye de l'Euvangille, escripvant leur < de >¹ Corinthe.

Aux Romains I

POL, serf de Jhesu Crist, apelé Apostre, departi en l'Euvangile de Dieu, de son Fils, |2| qui avoit promis devant par ses prophetes es Saintes Escriptions; |3| qui fu né de la semence David selon la char, |4| qui fu devant envoié² come Filz Dieu, en vertu, selon le Saint Esperit, de la resurrection des mors de Jhesu Crist, Nostre Seigneur, |5| par lequel nous avons reçu grace et apostolate³ et a obeir a foy et a toutes gens pour son Nom, |6| esquelx vous estes apelés de Jhesu Crist Nostre Seigneur, |7| a tous ceulx qui sont a Romme apelés sains, vous aiés grace et paix de Dieu, Nostre Pere, et nostre Seigneur Jhesu Crist. |8| Je rens premierement graces a mon Dieu par Jhesu Crist par tous nous⁴, quant⁵ nostre⁶ foy est anoncée par tout le [481v°b] monde; |9| Dieu, a qui je serf en mon esperit, m'est tesmoing en l'Euvangile de son Fils, que je fais memoire de vous⁷ |10| tous temps⁸, en mes oroisons, sans entrelessier, priant que j'aie bonne

1. de] B, C, D, E, N2; N om.,

2. envoié] envoiee; envoié B, C, D, E, N2.

On regarde le texte de la Vulgate : « qui predestinatus est Filius Dei ». Le v. envoié qui se prend ici dans le sens de « predestiné » est lié à « Fils » et pas à « semence ». On corrige d'après la Vulg. et tous les mss.

3. apostolate] D, E; Apotre N; Apostre C; la dignité d'estre nommé Apostre N2.

C et E présentent une leçon proche de la Vulg., en empruntant « apostolate » du latin « apostolatum ». N2 offre la même leçon que N mais ceci ajoute de nouveau texte pour expliquer mieux.

4. nous] N, B, C, D, E; vous N2.

N2 corrige d'après la Vulg. « pro omnibus vobis »

5. quant] N; car B, D, E, N2; quar B.

6. nostre] N, B, C, D, E, N2

La Vulg. a « votre foy », c'est-à-dire la foi des Romains. N2 ne corrige pas l'erreur.

7. vous] B, C, D, E, N2; nous N.

La Vulg. a « vestri ». On a corrigé d'après tous les mss.

8. tous temps] tous vous E; tousiours N2.

La syntaxe de E est défectueuse, ceci om. le terme « temps ». L'adjectif indéf. « tous » qualifie le pronom « vous ».

voie¹ de venir a vous. |11| Je vous desire a veoir, que je vous raporte aucune chose de l'esperituelle grace a confermer vous, |12| c'est a dire a estre ensablement confortés en vous² par vostre³ foy, et par la moye qui sont l'une en l'autre. |13| Frere, je vueil que vous saichés que j'ay proposé souvent de venir a vous et ay esté devees de cy⁴ a ore, que j'aie aucun fruit en vous aussi⁵ comme aux autres Gens. |14| Je sui debteur⁶ aux Grioux et aux estranges, et aux sos et aux sages. |15| Ce qui est a moy apareillié, vous anouceray je a Romme. |16| Je n'ay pas < honte >⁷ de prescher < l'Evangile >⁸; la vertu de Dieu est en salut a tous ceulx qui croient, premierement au Juif et au Grec. |17| Justice est descouverte en li de foy en foy, si comme il est escript : « *Le juste vit de foy* ».

|18| L'yre de Dieu est descouverte sur les fils⁹ sur toute impieté¹⁰ et iniustice¹¹ des hommes, de ceulx detiennent la vertu de Dieu et sa justice, |19| car < ce >¹² qui est cogneu de Dieu est apert en eulx : Dieu leur manifesta. |20| Les choses neant veables sont veues des creatures de ce monde par les choses qui sont faites et entendues, la vertu de sa divinité¹³ est pardurable, qu'il ne soient escusés : |21| quant il cognurent Nostre Sei-

1. voie] N; vie D.

La Vulg. a « voluntate ». Le mot « voie » se prend ici dans le sens de volonté. La leçon de D est une erreur

2. vous] C, D, E, N2; nous B, N.

La Vulg. a « consolari in vobis ». On a corrigé d'après tous les mss.

3. vostre] N2; nostre B, C, D, E et N.

N2 corrige d'après le texte de la Vulg. « fidem vestra atque meam ». On a restitué pour donner plus de sens au passage.

4. de cy] N, B, C, D, N2; jusques a ore E.

5. aussi] N, B, C, D, N2; ainsi E.

6. debteur] N, B, C, N2; docteur D et E.

La Vulg. a « debitor sum » : faute significative en DE.

7. honte] B, C, D, E; N om. ; je ne crains pas N2.

8. l'Evangile] D, E, N2; N, B, C om.

N omit les mots « honte » et « Evaungile » peut-être à la suite d'un saut du même au même effectué 1) sur la lettre <p> (« pas honte de prescher »); 2) sur l'article <le> (« l'Evangile la vertu »). N2 semble corriger N par soi-même. Ceci remplace l'expression « avoir honte » en écrivant : « je ne crains pas » (Fr. rendre signifie : avoir peur; la leçon « avoir honte » est plus proche du texte de la Vulg. : « non enim erubescio Evangelium »), enfin N2 restitue le mot « Evaungile », omis aussi par B et C.

9. descouverte sur les fils] N, B, C, N2; DE om le segment « sur les fils ».

N, B, C modifient le texte de la Vulg. : « Revelatur enim ira Dei de caelo super omnem impietatem et iniustitiam hominum », en omettant « de caelo » et ajoutant le segment « sur les fils ». N2 se rejoint à N. Il s'agit d'une interpolation commune.

10. Impiété] B, C, D, E, N2; impitré N.

Erreur d'écriture en N.

11. iniustice] D, E, B, N2; justice N.

Faute en N amenée par une erreur de lecteur (ceci a peut-être mal résolu l'abréviation « iustice » avec un <n> en exposant, visible en B

12. ce] B, C, D, E; N et N2 om.

Erreur de syntaxe en NN2. On lit dans la Vulg. « Quia quod notum est Dei ». « Qui » en NN2 est faussement attribué à une personne.

13. de sa divinité] N, C, B; de sa dignité N2; **la vertu et la divinité de lui D, E.**

La Vulg. a « virtus et divinitas ». DE sont plus proches de la Vulg. N2 modifie « divinité » en « dignité »

gneur, il ne le glorefierent mie comme Nostre Seigneur, ne ne rendirent graces, mais s'esvanoirent en leurs pensees et leurs sot cuer devint obscur. [22] Il disent qui sont sages sont fais sos, [23] et il muerent la gloire du < Dieu >¹ neant corrompable < en >² samblance d'ymage d'omme corrompable et d'oiseaux et de bestes et de serpens. [24] Et pour laquelle chose Dieu les delivra es desiriers de leurs cuers < en >³ l'ordure, qui tourmentent leurs⁴ corps en eulx mesmes⁵, [25] lesquielx mu<er>ent⁶ la verité de Dieu en mensonge, et cultiverent et servirent plustost a creature que < au >⁷ createur, qui est Dieu benoist perdurablement. [26] Pour ce les livra Dieu es passions de vergongne : leurs femmes muerent leur naturel usaige⁸ en cellui qui est contre nature, [27] ensemment les masles, deguerpissent le naturel usaige < de fame >⁹, ardirent < en > leurs desirs [482r°] l'un et en l'autre, faisans les uns masles et l'autre laide chose¹⁰, et receurent le loyer de leur erreur en eulx mesmes. [28] Et si comme il ne porent < mie >¹¹ avoir Dieu en cognoissance, leur donna < Dieu >¹² sens reprochable, qu'i facent ce

peut-être à la suite d'une erreur de lecture.

1. La gloire Dieu neant corrompable] B, C; la gloire du neant corrompable N, D, E; la gloire incorruptible de Dieu N2.

On lit dans la Vulg. « *gloriam incorruptibilis Dei* » : en N, D et E la phrase est peu claire du fait que le scribe a omis « Dieu ». N2 fait un calque du latin.

2. en] B, C, D, E, N2; et N.

Omission de la préposition en N. Peut-être que le scribe n'a pas vu l'abréviation avec un « n » en exposant visible en BC).

3. en] B, C, D, E; et N; et en N2.

Erreur de syntaxe en N. N2 semble corriger à partir de N.

4. leurs] B, C, D, E, N2; en leurs N.

N répète la préposition qui vient plus loin dans le texte.

5. en eulx mesmes] N, B, C, D, N2; **en eulz mesmes en despis E.**

E est le seul qui traduit le mot « *contumeliis* » dans la phrase : « *ut contumeliis afficiant corpora sua in semetipsis* ».

6. Suppression d'une syllabe en N. On a restitué d'après tous les mss

7. au] B, C, D, E, N2; N om.,

8. le naturel usage] N, N2, E; le naturel usage de fame B, C, D

B et C ajoutent le segment « de fame » qui vient plus loin dans la phrase. Il s'agit d'une interpolation qui n'est pas présente dans la Vulg.

9. de fame] B, E; C, D, N, N2 om.,

10. L'expression latine « *masculi in masculos turpitudinem operante* » est inintelligible en N et dans tous les mss. On ne peut pas exclure l'idée d'une pudeur chez le traducteur. N2 corrige d'après la Vulgate : « aussi bien les masles defaisserent le naturel usage et ardirent en leurs desirs l'ung en l'autre, masle avec masle, faisans laide chose ». Lacune en C à la suite d'un saut du même au même sur « naturel usage ». Ceci om., la phrase suivante : « en cellui qui est contre nature, [27] ensemment les masles, deguerpissent le naturel usaige de fame ». D redouble les elements de la phrase, et déplace le segment « le naturel usage » : « Les femmes muerent leur naturel usage de femme et s'ardirent en leurs desiriers li uns en l'autre qui est contre nature. Ensemment li masle deguerpissent le naturel usage de femme et s'ardirent en leur desiriers, li uns en l'autre, fesant li uns masles as autres laide chose. »

11. Omission en N. Le copiste a du être déconcentré.

12. Dieu] B, C, D, E; N om., il N2.

qui ne convient mie¹, |29| et < remplis >² de toute iniquité, de toute malice, de fornicacion, d'avarice, de felonnie, plains d'envie et d'omicide, de contencion, de tricherie, de malice, et sont murmureurs, |30| detraheurs, que Dieu het, ledengeurs, orgueilleus, eslevés trouveurs de maux, inobediens a leurs peres et a leurs meres, |31| servans, <in>composés³, sans amour, sans aliance, sans misericorde : |32| les quieulx quant il orent cogneu la justice Dieu, il n'entendirent mie que ceulx qui font telx choses sont dignes de mort, non pas <tant> seulement ceulx qui les font, mais ceulx qui consentent aux faisan<s>.

1. ce qui ne convient mie] N, C, D, E; che qu'il ne sevent mie B.

La leçon de B est une attestation isolée qui ne correspond pas à ce qu'il dit la Vulg.

2. remplis] aempir N; raemplir C; **rempli B, D et E**; remplis N2

« Rempli » en B, D et E correspond à « repletos » de la Vulg. La phrase fait difficulté en N et en C où l'adj. verbale a été remplacé par un v. infinitif. N2 donne la bonne leçon.

3. Incomposés, sans amour] composés sans amour N, N2, C, D; **incomposéz, sans amour E**; oposés sans amour B. *On regarde le texte de la Vulg. : « Insipientes, incompositos, sine affectione ». Faute évidente en N2 et dans tous les mss. Correction relative au sens d'après E.*

Romains II

OTu¹ l'omme, par laquelle chose tu n'es mie excusé qui juges autres : < en ce que tu juges autres >² dampnes tu toy mesmes et plus <ceulx>³ mesmes que tu juges. |2| Nous savons que le Jugement Dieu est selon verité en ceulx qui font ces choses. |3| O tu, homme, cuides tu, qui juges autres et fais ce mesmes, cuides tu que tu fuiras le Jugement de Dieu ? |4| Ou les richesses de sa bonté et de sa souffrance et < longanimité >⁴, despis ? Ne sces tu que la debonnairete de Dieu t'amene a penitance ? |5| Tu gangneras a ton ire ou jour du Jugement selon ton dur cuer, selon le Jugement de Dieu, |6| qui rendra a chascun < selon > ses euvres, |7| a ceulx qui aront fait selon la patience de bonne euvre, < et qui quierent > < gloire et incorruption > : < vie perdurable >⁵; |8| et a ceulx qui < sont contencieulx et que ne obeissent a verité, mais >⁶ croient en iniquité : < ire et > indignacion. |9| Et tribulacion et angoisse, en toute ame d'omme faisant mal, des Juifs premiers et de Griés; |10| gloire et honneur et paix < a tous ceulx qui font bien >⁷ < au Juif premier et au Grec : |11| recevement de personne n'est mie envers Dieu >⁸.

1. Rubr. N2 : « Comment l'Apostre repret les vices des Juifz et comme ilz sont en vices semblables et aux Gentilz en aucunes choses pires ». En E, rubr. en latin : « Propter quod inexcusabilis es, o homo omnis qui iudicas et cetera ».

2. en ce qui tu juges autres] B, C, D, E; N et N2 om.

On regarde la Vulg. « Propter quod inexcusabilis es o homo omnis qui iudicas » : segment manquant en N et N2 à la suite d'un saut du même sur « juges autres ».

3. ceulx] N om., ce B, C; **et fais ces choses mesmes D, E.**

N2 om. : « et plus ceulx mesmes » (peut-être à la suite de la lacune présente en N). Ceci simplifie le passage comme suit : « (...) dampnes toy mesmes que tu juges ». DE sont plus ploches de la Vulg. : « Existimas autem hoc, o homo, quid iudicas eos qui talia agunt, et facis **ea, quia** tu effugies iudicium Dei ? ».

4. longanimité despis] qu'il soit despis N, C; qu'il sort despis B; **longanimité despites D; esloingnance despites E**; que tu meprises N2.

Passage inintelligible en NBC. On lit la Vulg. : « An divinitas bonitatis eius et patientiae et **longanimitatis, contemnis** ? ». On a corrigé la 3P du v. despis pour assurer la concordance au sujet « tu, homme ». N2 corrige par soi-même en écrivant : « tu mépris » (proche du latin « contemnis »). Aucun ms. (inclus N2) ne traduit le mot latin « longanimitas » fors que D et E. La phrase est peu compréhensible en NBC.

5. et qui quierent gloire et incorruption : vie permanable] croient en verité N et C; en croient verité B; **et qui quierent la vie permanable, rendra il gloire et incorruption D et E**; gloire et honneur et incorruption a tous ceulx aussi qui quierent vie eternelle N2.

On a restitué les mots d'après D et E. On les a placées dans un ordre qui n'est pas originaire de D et E. On a suivi le texte de la Vulg. Les versets sont corrompus dans tous les mss. et même en N2.

6. sont contencieulx et que ne obeissent a verité, mais] N2; N, B, C, D et E om.

La phrase est corrompue dans tous les mss. Pour plus des détails voir l'explication au chapitre II.

7. A tous ceulx qui font bien] C et B; N, D et E om.; a tous ceulx qui ouvrent le bien N2.

La Vulg. « a omni operanti bonum ». On a restitué d'après BC et le texte latin

8. Au Juif premier au et au Grec : recevement de personne n'est mie envers Dieu] C; N om.; il n'y a nulle acception de personne devant Dieu N2. D, E om. la phrase : « au Juif premier et au Grec »; B omet : « envers Dieu ».

L'erreur de N peut s'expliquer par un saut du même au même (de « a tous » du verset 10 à « a tous ceulx qui pecheront » du verset 12). N2 restitue d'après la Vulg.

112| A tous ceulx qui pecheront sans Loy, et periront sans Loy ; < et ceulx qui pecheront qui ont la Loy >¹, seront jugiés par la Loy : 113| ceulx qui oient la Loy tant seulement ne sont mie juste, mais ceulx qui la font². 114| Comme les gens qui n'ont mie Loy, font naturellement ce < qui appartient a la Loy, ils sont loy a eulx mesmes >³; 115| il monstrent l'euvre de la Loy escripte en < leurs >⁴ cuers, leurs consciences rend<a>nt⁵ leur tesmoing des pensees, accusans et deffendans eulx mesmes, 116| ou jour que Dieu jugera les choses repostes des hommes selon mon anoncement 1482r^ob| par Jhesu Crist. 117| Se tu es nommé Juif et repose<s> en la Loy et as gloire en Dieu, 118| et sces sa Voulenté et prengues⁶ plus proffitables choses, < enseignés >⁷ selon la Loy, 119| tu t'a fiances estre⁸ lueillier⁹ d'aveugles, et es lumiere de ceulx qui sont en tenebres, 120| et enseigneur des neant saiges, maistre des enfans avant la forme de science et de verité en la Loy – 121| pourquoy enseignes tu autres et ne enseignes toy mesmes ? Tu presches que l'en ne amble mie < et tu ambles >¹⁰ ? 122| Tu devees que l'en ne face formicacion et < tu > la fais ? Tu < as abhominacion >¹¹ des faulx dieux et fais sacrilege ? 123| Tu te glorefies en la Loy et deshonneures Dieu¹² par le trespassement de la Loy ? Le Nom

1. et ceulx qui pecheront qui ont la Loy] B, C, D, E; N et N2 om.

Lacune due à un saut du même au même sur Loy. N2 présente la même lacune : « Qui pecheront sans Loy, ilz periront sans Loy ; et seront jugés sans Loy » mais ceci modifié la phrase « seront jugiés par la Loy » de N en « seront jugiés sans Loy » pour donner un sens au verset.

2. Lacunes en N2 et dans tous les mss. Ceux-ci om. : « iusti sunt apud Deum, sed factores Legis iustificabuntur ».

3. ce qui appartient a la Loy, ils sont loy a eulx mesmes] B, C, D, E; ce qui appartient a la Loy, ilz font Loy a eulx mesmes N2; ce qu'il monstrent etc. N.

On a l'impression que le scribe de N a voulu résumer le passage : le pronom « ce » est employé comme un pronom démonstrative suivi d'une complétive apposée. Le sens est fortement abrégé. N2 fournit la bonne leçon. Il nous semble qu'il corrige N par soi-même.

4. Leurs] vos C, N, B; leur D, E; leurs N2.

La Vulg. a « in cordibus suis », on a modifié d'après DE pour assurer le sens de la phrase.

5. rendant] B, C, D, E, N2; rendent N.

Tous les mss, fors que N, respectent la syntaxe de la Vulg. « reddente illi conscientia. »

6. preuves] B, C, D, E; prouve N2; prengues N.

Variante en N : prengues <prehendere. Preuves <probare. La Vulg. a probare.

7. enseignés] enseignées N, C; enseignés B; **enseignés D, E**; enseigner N2.

On a corrigé « enseignees » (attribué à choses) en « enseigné » (attribué à l'interlocuteur de la phrase) afin d'assurer le sens délivré par la Vulg. : « instructus per legem ». N2 transforme le p. passé de N en v. infinitif : la syntaxe ne correspond pas à celle du latin.

8. tu t'a fience estre] N, C, B, D, E; tu te affermes estre B; en ta fience estre N2.

9. lueillier] N; **meneur B, C, D, E, N2**

La Vulg. a « ducem ». La var. de N peut s'expliquer à cause du mot lumiere qui vient plus loin dans la phrase.

10. et tu ambles] D et E; N, B et C om.; et tu embles N2.

On lit la Vulg. « Qui praedicas non furandum, furaris ? » on a corrigé d'après DE. BNC font une saute du même au même peut être du à une ancêtre commune.

11. tu as abhominacion des] E, B, C, D; tu es abhominables des N; tu as abhominable les N2.

Faute en N : ceux-ci traduisent le v. déponent du latin « Qui abominaris idola templa spoliis » comme un v. r. ainsi que comme un v. a.; N2 corrige la forme verbale mais il ne remplace pas « abhominables » avec « abhominacion ».

12. deshonneures Dieu] N, C; guerriéz Dieu D, E; N2 om.

de Dieu est par vous blaffemé entre les gens, si comme il est escript.

125| La circoncision prouffite se tu gardes la Loy ; se tu trespases la Loy, et ta circoncision vault neant. 126| Donc, se cellui qui n'est circoncis fait le commandement de la Loy, donc ne sera son prepuce réputé en circoncision ? 127| Et jugera prepuce la Loy qui est de nature, toy, emplissant, qui es trespasseur de la Loy par la < lettre >¹ et par la circoncision ? 128-29| Cellui qui est Juis et qui est circoncis apertement ; et circoncision de cuer, en esperit, et non mie en < lettre >², n'a mie loenge des hommes mais de Dieu.

Le v. « deshonneures » en N et C traduit bien le latin « inhonoras ». Le v. « guerriez » n'est pas conforme au texte de la Vulg. Lacune en N2. Ceci om. « et deshonneures Dieu par le trespasement de la Loy ».

1. lettre] B, C, D et E; terre N, N2.

*Faute de sens en NN2. On regarde la Vulg. : « Et iudicabit id quod ex natura est praeputum, **legem consummans, te** qui per litteram et circumcisonem prevaricator legis es ». C'est-à-dire : « celui qui n'est pas circoncis, qui accomplit la loi, jugera-t-il toi qui es transgresseur de la loi par la lettre et par la circoncision ». On peut distinguer deux groups : un group DE qui omet un passage (« qui praevicator legis es »). Ceux-ci écrivent « Et jugera prepucez la loy qui est de natura toy aemplissant par la lettre et par la circoncision » ; et un group NBC qui traduit toutes les mots de la Vulg. Le sens de la phrase est corrompu dans tous les mss. La bonne traduction aurait du être : « Et jugera prepuce la loy qui est de nature, loy emplissant, toy qui es trespasseur de la Loy par la lettre ». La syntaxe de B est la plus problématique. Ceci transforme la seconde phrase en une phrase autonome : « et iugera prepusse la loy qui est de natura chou **emplissant. O tu qui** es trespasseur de la Loy par la lettre et par la circoncision. ».*

2. lettre] B, C, D et E; l'omme N; vaine N2.

Le trad. de N2 supprime le mot « l'omme ». Ceci écrit « en la vaine louenge ». On remarque que la graphie « n'a mie » en N est facile à se lire comme « vaine ». On peut supposer qu'il s'agisse d'une variante amenée par une erreur de lecture.

Romains III

DONCQUES¹ quel prouffit a le Juif, ou que² il a plus de circoncision? |2| Moult en toute maniere. Premièrement que la parolle de Dieu leur est baillee. |3| Qu'est ce?³. Se aucuns d'eulx n'ont pas creu, adoncques leur mescreandise empire la foy de Dieu? < Non! >⁴ |4| Dieu est veritable, tout homme mensongable. |5| Se nostre iniquité loe la justice de Dieu, que dirons nous?⁵ |4| Si comme il est escript :

*Que tu soies justifié⁶ en tes paroles
et vaincques quant tu seras jugié⁷.*

|5| Est Dieu pescheur, qui se corroce a nous⁸? Je di selon homme. |6| Non! Se autrement estoit, comment jugeroit il cest monde? |7| Se la verité de Dieu est greiggneur que mensonge d'omme, pourquoy sui je doncques jugié comme le pescheur en sa gloire⁹? |8| Ne blaffemons mie, et si comme aucuns dient que nous disons : « faisons maulx que bien nous viengent » et il sont dampnés par droit. |9| Que doncques? Sommes meilleurs que eulx nous? Non! Nous avons achoisonné les Juifs et les Griex que tous sont sur pechié, |10| si comme il est escript :

Aucun juste n'est mie |11| qui [482v^oa] entende ou quiere¹⁰ Dieu!

1. Rubr. en N2 : « Ici demonstre l'Apostre en quoy les Juifz sont meilleurs que les Gentilz, que les Juifz les Gentilz ont mestier de la grace de Dieu ». Titre en latin en E : « quid ergo amplius Iudeo est an que utilitas circoncisione multum pro omnem modum ».

2. ou que] ou que N, D, E, N2; **ou quel pourfit B**; ou que il plus C.

On regarde la Vulg. « Quid ergo amplius Iudaeo est? Aut quae utilitas circuncisionis? ». Tous les mss fors que B om. le réfèrent de l'adj. interr « que ». B est plus proche de la Vulg.

3. Qu'est ce?] N, B, C, D et E; Quoy donc? N2.

4. Non!] C, D et E; N'est pas B, ; a y estre N; N2 om.

Le segment « a y estre » en N (peut-être dans le sens de « c'est évident! ») fait difficulté. N2 om. le passage. L'interaction « Non! » traduit bien l'expression « absit » de la Vulg.

5. Déplacement de verset 5 : la corruption a dû se produire très haut, en amont, au niveau peut-être de texte traduit, pour que nous ayons ainsi une leçon déformée dans tous les copies. N2 ne consulte pas le texte de la Vulg. Ceci se rejoint à N.

6. justefié] N, N2, B, C, D; juste E.

La Vulg. a « ut iustificeris ».

7. quand tu seras jugié] N, N2, B et C; **quand tu es jugié D et E.**

La Vulg. a « iudicaris ». DE respecte mieux que NBC la consecutio temporis du la Vulg.

8. nous] N, N2, B et C; vous D et E.

9. en sa gloire] N, B, C, D et E; N2 om.

On regarde le texte de la Vulg. : « Si enim veritas Dei in meo mendacio abundavit **in gloriam** : quid adhuc et ego tamquam peccator iudicor? », c'est-à-dire : « Et si, par mon mensonge, la vérité de Dieu éclate davantage pour sa gloire, pourquoi me me condamne-t-on encore comme pecheur? ». Le segment « en sa gloire » aurait du se trouver dans la phrase qui précède. N2 om.

10. quiere] N, N2; **requiere E, C, D, B.**

Les deux v. traduisent bien le v. « rēquīro » du latin, cependant, le v. « requérir » qui remonte au latin populaire « requaerere », altération d'après « quaerere », du latin classique, est plus proche de la Vulg.

|12| *Tous sont declinés, et sont ensemble neant profitables*¹ ;
*et il n'est qui face bien, de cy a un*² *seul.*

|13| *Leur bouche est aussi*³ *comme un sepulcre ouvert,*
*et il faisoient tricherressement*⁴ *en leurs langues,*
*et venin de serpent est*⁵ *sur leurs levres.*

|14| *Leurs bouches sont plaines de maleisson et d'amertume ;*

|15| *Et leurs pies sont ysnels a < repandre >*⁶ *sanc,*

|16| *et < contriction >*⁷ *et maleurté est en leurs voies*

|17| *et il n'ont mie cogneue la voie de paix.*

|18| *Et la paour de Dieu n'est mie devant leurs yeux.*

|19| Nous savons que, tout ce que la Loy commande, commande < elle >⁸ a eulx qui sont en la Loy, que toute bouche soit estopee et tout le monde soit soubzmis a Dieu⁹ ;
 |20| car, des euvres de la Loy, n'est mie justifié tout homme devant lui ; pechié est cogneu par la Loy¹⁰.

|22| La justice de Dieu est par la foy Jhesu Crist, sur tous qui croient en lui ; il n'y a pas distincion : |23| tous ont pechié et tous ont mestier de la grace de Dieu, |24| Dieu justifie pour neant par sa grace et par la redemption qui est en Jhesu Crist¹¹ ; |25| que Dieu pro-

1. neant proufitable] N, B, C, D et E ; faitz inutiles N2.

La Vulg. a : « *simul inutilis facti sunt* ». Les deux var. traduisent bien la Vulg, mais N2 emprunte au latin.

2. un] N, N2 ; .i. B, C, D et E.

3. est aussi] N, N2 ; **est** B, C, D et E.

4. tricherressement] N, B, C et E : tricherie D ; tromperies et menteries N2.

Le v. « faire » se prend ici pour « agir ». On a conservé l'adv. « tricherressement » qui traduit le latin « *dolose* » (« *linguis suis dolose agebant* ») même si le passage « faisoient tricherressement » est peu clair. N2 supprime l'adv. de N en le remplaceant avec deux COD (sa traduction est plus compréhensible).

5. est] N, B, C, D et E ; N2 om.

N2 transforme la phrase verbale en phrase nominal en respectant le texte de la Vulg.

6. repandre] B, C, D et E ; prendre N et N2.

Faute en N et N2. La Vulg. a : « *veloces pedes eorum ad effundendum sanguinem*. La leçon « prendre sanc » n'a pas de sens. Erreur d'écriture qu'il n'est pas corrigé par N2.

7. contriction] B, C, D, E et N2 ; contencion N.

Faute en N : le scribe aurait mal résolu l'abréviation cont(ri)cion (visible en B). N2 semble corriger d'après la Vulg, puisqu'il modifie aussi le mot qui suit (empruntant au latin) : « *contriction infelicité* » < « *contrictio et infelicitas* ». (Vulg.).

8. elle commande] N om. ; elle commande N2 ; **commande elle** C, E

On a restitué d'après C, E et la Vulg. N2 restitue le segment. B et D abrègent : « Nous savons que tout que la Loy commande, elle a cheus qui sont ont la Loy » B ; « Nous savons que tout ce que la Loy commande a ceulz qui sont en la Loy » D.

9. soubzmis a Dieu] N, B, C, D et E ; soubzmis au monde N2.

Faute en N2 : le mot « monde » (qui apparaît dans la phrase qui précède) est reprise au lieu du « Dieu ». Ceci écrit : « et que tout le monde soit soubzmis au monde. ».

10. Le verset 21 est absent dans tous les mss et même en N2. Il pourrait s'agir d'une erreur dû à un saut du même au même du verset 21 au verset 22, sur le segment « *Iustitia Dei* ».

11. en Jhesu Crist] C, D, E, N2 ; en lui Jhesu Crist N ; Jhesu Crist B.

On a supprimé le pronom d'après tous les mss. et la Vulg.

posa < propiciateur >¹ par foy en sanc² < au demonstrement de >³ sa justice, l26l pour le pardon des pechiés qui furent fais devant en la terre de Dieu et en demonstrement⁴ de sa justice en cest temps, qui soit juste et justifié cellui qui est de la foy Jhesu Crist. l27l Ou < est ta gloriacion >⁵ ? Elle est fort close. Par quelle loy ? De euvres ? Non, mais par la loy de foy. l28l Nous jugeons que homme est justifié par foy sans les euvres de la loy. l29l Est Dieu tant seulement Dieu des Juifs ? Donc, n'est il Dieu des gens ? l30l Un Dieu est qui justifie circoncision de foy et prepuce par foy. l31l < Il est neis de gens >⁶. < Destruions >⁷ nous doncques la Loy par foy ? Non ! Mais establissons la Loy.

1. propiciateur] D et E; a pecheur N; a peceor C; a poursievir B; au pecheur N2.

La Vulg. a : propitiationem, c'est-à-dire : « victime de propitiation ». On a corrigé d'après DE. La leçon de NBC est fautive, elle n'est pas cohérente à ce qu'il dit la Vulg. et ne peut pas être gardée. N2 se rejoint à N.

2. sanc] N, N2; **son sanc** B, C, D et E.

La Vulg. a « in sanguinem ipsius ».

3. au demonstrement de] C, D, E; a demonstrant B; en demonstrant par N; en demonstrement de N2.

C, D et E traduisent bien le latin « ad ostensionem ». La phrase est peu claire en N du fait que la proposition finale a été remplacé par un gérondif. N2 transforme la phrase verbale en phrase nominale. On a modifié pour assurer un sens à la phrase. B fait un saut du même au même du verset 25 au verset 26 sur le segment « demonstrement de sa justice ».

4. en la terre de Dieu et a demonstrement] N; **devant, en la soustenance de Dieu, a la moustrance D et E**; devant, en la terre de Dieu, a demontrement C; en la terre de Dieu et en demonstrement N2.

D et E traduisent bien le texte de la Vulg. : « In sustentatione Dei, ad ostensionem justitiae ». La leçon « en la terre de Dieu » en N, C et N2 ne correspond pas au texte de la Vulg. Il s'agit d'une interpolation commune.

5. ou est ta gloriacion] C, B; ou est ta gloire D et E; ou en sa glorficacion N; ou est glorification N2.

La Vulg. a « Ubi est ergo gloriatio tua ? » On a corrigé N en tant que incompréhensible. N2 om. « tua ». On peut, encore une fois, distinguer deux groups, NBC qui ont « gloriacion » et DE qui ont « gloire ».

6. Il est neis de gens] B, C, D et E; N et N2 om.

Le segment traduit le latin : « Immo et gentium ». Lacune en N et N2.

7. Destruions] B, C, D et E; Descripvons N; Descutsons N2.

Le latin a « destruimus ». Faute relative au sens en N et N2.

Romains IV

QUE¹ dirons nous, que Abraham nostre pere selon la char trouva ? |2| Qui fu justifié des euvres de la loy, il a gloire : mais non mie envers Dieu. |3| Que dit l'Esriture ? « Abraham crut a Dieu et il li fu atorné a justice ». |4| Il n'est mie atorné a loyer a celui qui euvre selon grace mais selon < debte >² ; |5| foy est atornee et racomptee a justice a celui qui euvre et croit en celui qui justifie le felon³ selon le proposement de la grace Dieu, |6| si comme David dist, la beneurté d'omme a qui Dieu a fait acceptable [482v^ob] justice sans les euvres de la Loy.

|7| Ceulx sont beneurés a qui leurs iniquités sont pardonnees, et ceulx de qui les pechés sont couvers ; |8| L'omme est beneuré, a qui Dieu <n'a pas>⁴ racontés pechié.

|9| Doncques, est ceste beneurté en circoncision ou en prepuce ? Nous disons que foy fu atornee⁵ a Abraham a justice. |10| Comment doncques li fu elle atornee ? En circoncision ou en prepuce ? [...] ⁶ |11| Il prist signe de circoncision, < signacle >⁷ de justice de foy, qui est en prepuce, < que li peres de tout creans soit par prepuce > qui leur < soit > réputé et atorné a justice⁸. |12| Et soit⁹ pere de circoncision < non mie seulement a ceulx qui sont de circoncision >¹⁰ mais < neis > a ceulx qui suivent les

1. Titre en N2 : « Icy declare l'Apostre par l'exemple d'Abraham la foy, estre nécessaire au salut et que la vieille loy ne suffist pas pour avoir salut ». Titre en latin en E : « quid ergo dicemus iuvenisse Abraham patrem nostrum secundum carnem. C. III ».

2. debte] D et E; deté B et C; deité N; devoir N2.

La Vulg. a « debitum ». Faute de sens en N : deité signifie « nature divine ». N2 corrige N par soi-même.

3. felon] N, B, C, D et E; N2 om.

Le mot traduit le latin « impium ».

4. n'a pas] B, C, D, E, N2; ame N.

Erreur d'écriture en N. La leçon aurait dû être « a mie ».

5. atornee] a atornee

Erreur d'écriture. On a corrigé d'après tous les mss.

6. Lacune dans tous les mss et même en N2. Ceux-ci om. « Non in circumcissione, sed in preputio ».

7. signacle] D et E; signa elle N, signa ele C; signe a elle B; sinacle N2.

« Signacle » vaut « signaculum iustitiae » du latin. Faute amenée par un erreur de lecture en N, C et B. Ceux-ci lisent « signacle » comme v. + pron. pers. (« signa ele ») à cause d'un erreur de lecture, visible en C. N2 corrige N en respectant le texte de la Vulg. (en rev. ceci n'est pas satisfaisante dans les mots qui suivent en coordonnant les trois termes : « de justice de foi, et en prepuce ».)

8. que li peres de tout creans soit par prepuce qui leur soit réputé et atorné a justice] en prepuce qui leur réputé et atorné a justice N; en prepuce qu'il leur soit réputé et atorné a justice B; en prepuce que li peres de tout soit en prepuce qu'il leur soit réputé et encorné en justice C; **que li peres de tout creans soit par prince qui leur soit réputé et atourné a justice E**; **que li peres de touz creans soit prepuce, qui leur soit réputé et atourné a justice D**; affin qu'il fust pere de tous croyans par prepuce et que leur soit réputé a justice N2. On regarde la Vulg. « ut sit pater omnium credentium per praeputium ut reputetur ad illis ad iustitiam ». Paul dit que Abraham est le père aussi des incirconcis car il était un incirconcis quand il fut reconnu juste par la foi. Le passage est peu compréhensible en NB du fait que ceux-ci omettent « ut sit pater omnium credentium per praeputium ». On a corrigé les omissions de N pour livrer un sens.

9. et soit] N, C, D et E; **Et qu'il soit etc. N2.**

N2 ajoute le conj. finale pour rendre clair le passage, ceci fait un bon travail de révision.

10. non mie seulement a ceulx qui sont de circoncision mais neis] mais vees N; non mie seulement a ceulx

traces et ce qui est ou prepuce de la < foy > Abraham nostre pere ¹. |13| Promesse ne fu mie faite a Abraham et a sa lignee par la <L>oy ², qui fu hoir du monde, mais par justice de foy ; |14| se ceulx qui sont hors de la Loy, sont hors, foy est < vuidee > ³, et la promesse est effacee. |15| La Loy fait < ire > ⁴; la < ou > ⁵ Loy n'est, trespassement de commandement n'est mie. |16| Et pour ce de foy, que la promesse soit vraie et ferme selon grace a tout homme non mie seulement a celui qui est < de la Loy > ⁶, mais a celui qui est de la foy Abraham, qui est pere de nous tous, |17| si comme il est escript : Je t'ay mis de moult de gens, devant Dieu que tu as creu, < qui vivifie les mors > ⁷, qui appelle ce qui est autre, si comme ce qui n'est mie. |18| Abraham crut et ot esperance < encontre esperance, a ce > ⁸, qu'i<l> ⁹ fust pere de mul gens, si comme il est dit : ta semence sera si comme les estoilles du ciel et comme la granelle qui est ou rivage de la mer. |19| Et il ne fu mie de foible foy et ne regarda mie son corps pres que demi mort - comme il eust cent ans – ne Sarre qui avoit perdu aage de < concevoir > ¹⁰ il ne

qui sont de circoncision B, C, D et E; non seulement a ceulx qui sont de circoncision mais N2

On a corrigé d'après BCDE. N est lacuneux en omettant « non seulement a ceulx qui sont de circoncision », et en remplant l'adv. neis avec le v. vees (erreur de lecture).

1. les traces et ce qui est ou prepuce de la foy Abraham nostre pere] ses traces et ce qui est ou prepuce de la Loy Abraham nostre pere N; ses traces et ce qui est au prepuce de la Loy de Abraham nostre pere N2; neis a ceulx qui suyvent ses traces et ce qui est el prepuce de la Loy Abraham nostre pere E; neis ses traces et ce qui est el prepuce de la Loy Abraham (saut du même au même de verset 12 à verset 13 sur le mot Abraham) D; ses traces et ce qui est ou prepuce de la **foy** Abraham nostre pere premiers B; **les traces et ce qui est el prepuce de la foi Abraham nostre pere C.**

*On a rétabli le sens du verset d'après la Vulg. (« vestigia fidei, quae est in praepitio patris nostri Abraham »). On a corrigé d'après B et C, meme si ceux-ci ont mal placé le segment < de la foy >. Une bonne leçon aurait du être : « a ceulx qui suivent les traces **de la foy**, qui est ou prepuce Abraham nostre pere » : en fait, le segment < de la foy > se lie à au mot « traces » et pas à « Abraham ». Le verset est inintelligible en N, N2, D et E du fait que ceux-ci livrent un sens contraire à la Vulg. : le texte latin dit que Abraham est devenu père de tous ceux qui suivent les traces de la « foy de Abraham » (avant sa circoncision) et pas de tous ceux « qui suivent les traces de la loy ».*

2. Loy] BC; foy DE, N, N2.

*Erreur de compréhension en NDEN2. Le texte latin a « legem » et pas « foi ». La Vulg. dit que ce n'est pas en vertu de la **Loi** mais en vertu de la justice de la foi que la promesse de recevoir le monde en héritage fut faite à Abraham ou a sa descendance. NN2 et DE reprennent le mot « foy » qui vient plus loin dans le texte.*

3. vuidee] B, C, D et E; iniucee N; vaine N2.

La Vulg. a « exinanita ». Var. en N.

4. ire] B, C, D et E; ice N; yre N2.

Faute en N : ceci transforme le s.f. ire en pron. dém. ice.

5. ou] N2, B, C, D et E; en N.

6. de la Loy] B, C, D et E; N et N2 om.

Lacune en NN2. Le sens est corrompu.

7. qui vivifie les mors] N2, C, D et E; N et B om.

Le passage traduit le latin « qui vivificat mortuos ». Lacune en N et B. N2 rétabli le passage.

8. encontre esperance a ce] D et E; N, N2, B et C om.

Le passage traduit le latin « qui contra spem in spem credidit ». Lacune en N, N2, B et C.

9. qu'il] N2, B, C, D et E; qui N.

Il s'agit d'une proposition circonstancielle finale et pas d'un pron. relatif.

10. concevoir] B, C, D et E; circoncision N.

doubta mie < en >¹ desafiantcent soy < en la promesse de Dieu >²; |20| ains conforté en foy, donnant³ gloire a Dieu, |21| tres pleinement, < sachant que Dieu >⁴ puet faire < tout >⁵ ce qu'il promet. |22| Pour ce fu il atorné a justice. |23| Et ce n'est mie escript seulement pour lui, |24| mais pour nous, aux quielx il sera racompté, se nous creons en cellui qui ressuscita Jhesu Crist nostre Seigneur de mort, |25| qui fu livré pour nous et ressuscita pour nostre justifiement.

N a dû être déconcentré. Il reprend le mot « circoncision » qui apparaît plusieurs fois dans le texte qui précède.

1. en] de.

2. en la promesse de Dieu] B et C; N, N2, D et E *om.*

Le passage traduit le latin : « in reppromissione etiam Dei ». N2 reproduit la lacune de N.

3. donnant] N, N2 D et E; devant B et C.

4. sachant que Dieu] B, C, D, E; qui N; sachant plainement que toutes choses que Dieu promet N2.

N om. le passage en synthétisant le concept. Le pron. « qui » se lie à « Dieu ». N2 corrige N par soi-même puisqu'il modifie aussi la phrase qui suit « il est puissant de les faire ».

5. tout] B, C, D et E; N *om.*

Romains V

DONCQUES¹ nous justifiés par foy, avons paix a Dieu < par >² Jhesu Crist nostre Seigneur, |2| par lequel nous avons aprochement par foy en celle³ grace en laquelle nous |483r°| estons et avons gloire en l'esperance de la gloire du Fils Dieu. |3| Non mie seulement, mais avons gloire en tribulacions, saichans que tribulacion euvre pacience |4| et pacience est porveance, et porveance fait esperance; |5| esperance ne confont mie, quant la charité Dieu est espendue en nos cuers⁴ par le Saint Esperit qui nous est donné. |6| Pourquoi moru Crist, pour les pecheurs, comme < nous fussions >⁵ < enfermés >⁶ selon le temps. |7| Aucun veult a paine morir pour le juste; qui osera morir par aventure si comme pour le bon? |8| Dieu loe la charité en nous, car, comme nous fussions encores pecheurs selon le temps, il moru pour nous. |9| Et nous ores, de moult plus justifié en son sanc, et serons saufs par lui! |10| Se nous sommes reconciliés a Dieu par la mort de son Fils, comme nous fussions ses anemis, et de moult plus, nous reconciliés, seront saufs en < sa vie >⁷; |11| non mie seulement⁸ < mais avons gloire >⁹ par nostre Seigneur Jhesu Crist, par lequel nous avons ore reçu reconciliacion. |12| Et pour ce¹⁰, si comme le premier homme est entré en pechié¹¹ en ce monde et mort par le pechié, ainsi entra mort en tous hommes ou quel tous pecherent. |13| Pechié

1. Titre en N2 : « L'Apostre mostre en ce chapitre la vertu de la foy en la justification des croyans et que la mort regna depuis Adam jusques a Christ. ». Prologue en latine en E : « *Justificati igitur ex fide pacem habeamus ad Deum per dominum nostrum Jhesum Cristum* ».

2. par] B, C, D, E; N om.

3. celle] N; **ceste** N2, B, C, D et E.

La Vulg. a l'adj. dém « *instam* ».

4. cuers]; cueurs N2; corps B, C, D et E.

N et N2 correspondent mieux à la Vulg. « *quia charitas Dei diffusa est in cordibus nostris* ».

5. nous fussions] D et E; nos fussons B; N, C, N2 om.

On a corrigé pour donner plus de sens à la phrase. La Vulg. a « *cum adhuc infirmi essemus* »

6. enfermés] nos enfans N; enfermés N2; vos enfers C; enfers B, D et E.

La Vulg. a « *infirmi* ». On a corrigé le mot qui fait difficulté d'après N2 (en l'adaptant à la morphologie de N). Tous les mss. font erreur à cause de l'omission d'un syllabe. N2 simplifie le passage en supprimant « *comme nous fussions* ». Ceci écrit : « *pour les pecheurs enfermés selon le temps* ». Sa leçon ne correspond pas au texte de la Vulg.

7. sa vie] B, C, D et E; l'aide N; en son ayde N2.

Faute relative au sens en N reproduite par N2; les autres mss livrent la bonne leçon. N2 s'éloigne de la Vulg. en ne traduisant pas la conj. conditionnelle *si*, dans la phrase qui précède.

8. non mie] B, C, D, E, N2; non mie tant N.

9. mais avons gloire] D; mes avons gloire B, C, E; après aurons N, N2.

N est corrompu. Sa leçon n'a pas de sens (il s'agirait d'une erreur de lecture). N2 ne corrige pas N.

10. Et pour ce] N, N2, C, D, E; B om.

11. le premier homme est entré en pechié] N; par le premier homme entra peché N2; **par un homme entra pechié** B, C, D et E.

La Vulg. a « *per unum hominem* ». La leçon de B, C, D et E permet de garder mieux la construction syntactique qui suit : « *comme par un seul (...) ainsi par un seul* ».

estoit ou monde de cy a la Loy¹ ; pechié n'estoit mie < conta >² pour pechié, ainçois que la Loy fust, |14| < mais >³ mort regna de < Adam >⁴ de cy a Moÿse, < neis en >⁵ ceulx qui ne pecherent, en samblanche de pechié Adam, qui estoit forme de cellui a venir.

|15| Mais, donc, n'est mie comme pechié⁶ : se moult morurent pour le pechié d'un, de moult plus la grace Dieu et le don, < en >⁷ grace d'un homme c'est de Jhesu Crist, habondera en pluseurs. |16| Et non mie si comme pechié par un homme vint⁸ : jugement vint d'un en condampnement, et grace < en >⁹ justifiement de < moult de >¹⁰ pechiés. |17| Se mort regna par un, en delit d'un, de moult plus ceulx qui recevent habondance de don de grace et de justice regneront par un, c'est par Jhesu Crist. |18| Doncques, si comme mort vint en condampnacion par le pechié d'un, ains vint en tous hommes par la justice d'un homme en justifiant de vie ; |19| si comme moult furent establis pecheurs par l'inobedience d'un homme, ainsi sont moult establis justes par l'obedience d'un. |20| La Loy vint que pechié habondast, et la ou pechié habonde, grace [483r^ob] y sur-

1. Pechié estoit ou monde de cy a la Loy] N, B, C, N2.

On regarde la Vulg. « *Usque ad legem enim peccatum erat in mundo : peccatum autem non imputabatur, cum lex non esset* ». *C'est-à-dire* : jusqu'à la Loi (quand Moïse arrive) le péché était dans le monde, on a pas sanctionné le péché par rapport à la Loi bien que le péché ne puisse être sanctionné quand il n'y a pas de Loi. *D et E abrègent le verset 13 comme suit* : « *Pechié n'estoit pas el monde jusques a tant que la Loy fu.* ».

2. conta] B ; tout N ; cont C ; imputé N2.

Faute amenée par une erreur de lecture en N et C. Le part. passé « conta » vient du latin « computare ». N2 corrige N. *Ceci restitue la bonne leçon empruntant du latin : imputé < imputabatur, mais il modifie le reste du verset en écrivant : « Peché n'estoit pas imputé comme la Loy me fust » (cette leçon diffère de la Vulg.). On regarde le texte latin : « Usque ad legem enim peccatum erat in mundo : peccatum autem non imputabatur con lex non esset », c'est-à-dire « car le péché a été dans le monde, jusqu'à la loi, néanmoins la loi n'étant point, le péché n'étoit pas imputé ». D et E abrègent le passage comme suit. : « pechié n'estoit pas el monde jusques a tant que la Loy fu » D.*

3. mais] N2, D, E ; se N, B et C.

La Vulg. a la conj. adversative « sed ». *On a restitué pour donner un sens au passage.*

4. Adam] N2, B, C, D et E ; mort N.

Erreur en N du fait que le mot « mort » se répète plusieurs fois dans le passage qui précède.

5. neis en] B, C et E ; vers N ; neiz D ; et en N2.

La var. de N n'a pas de sens à cet endroit. On a corrigé d'après tous les mss.

6. *Omission du premier terme de comparaison en N et dans tous les mss : « Sed non sicut delictum, ita et donum ». Ceux-ci om. le mot « donum », c'est-à-dire la grâce n'est mie comme péché.*

7. en] B ; est N, D, E ; et N2 ; C om.

La prép. « en » permet de mieux respecter la syntaxe de la Vulg. « multo magis gratia Dei et donum in gratia unius hominis Jesu Christi in plures abundavit ». On a restitué pour assurer le sens de la phrase.

8. *Omission du premier terme de comparaison en N et dans tous les mss : « et non sicut per unum, peccatum, ita et donum », c'est-à-dire : si comme par un homme vient péché (Adam nous emmène le péché, et par le péché le jugement et la condamnation) par un homme vient la grâce (Jésus il va mener le don de la grâce et donc la justification par la foi). Tous les mss (à l'exception de N et N2) font erreur en écrivant « par un homme vint d'homme ». Il pourrait s'agir d'un erreur de lecteur chez un ancêtre commune (la leçon correcte aurait dû être « si comme pechié, par un homme vint don »).*

9. en] B, C, D et E ; et N, N2.

10. moult de] N2, E, C ; N om. ; mout de B, D.

habonde, |21| que si comme pechié < regna en mort >¹, regna grace par justice en vie perdurable, en nostre Seigneur Jhesu Crist.

1. regna en mort] B, C, D et E; N et N2 om. *Lacune en N2 de « et la ou pechié habonde », à « en vie perdurable » peut-être à la suite de la lacune présente en N.*

Romains VI

QUE¹ dirons nous doncques ? Demorirons nous en pechié, que grace habonde ? |2| < Non ! Comment >² < vivrons >³ nous en pechié, que sommes mors⁴ ? |3| Ainsi freres, ne vous < saichez >⁵ que nous quiconques sommes baptiziés < en Christ, sommes baptiziés >⁶ en sa mort ? |4| Nous sommes ensevelis en lui en⁷ mort par le baptesme, que, si comme Crist <re>suscita⁸ de mort par la gloire du Pere⁹, aussi naissons nous en nouveleté de vie. |5| Se nous < sommes >¹⁰ plantés ou lui par la samblance de sa mort, nous serons ensemble par la resurrection, |6| sachant que nostre < vies >¹¹ homme est crucefié ensemble, que¹² le corps de pechié soit destrint, que nous ne serons mie plus en pechié¹³ ; |7| qui est mort en pechié, il est justifié < du >¹⁴ pechié. |8| Se nous sommes mors ou Crist, nous croirons que nous < vivrons >¹⁵ ensemble ou lui ; |9| saichans que Crist ressourdant de mort ne morra mie plus, ne < mort >¹⁶ n'aura

1. Titre en N2 : « l'Apostre declare que l'on ne doit pas demourer en peché et que on doit vertueusement ouvrir ». Prologue en latin en E : « Quid ergo dicemus ? Permanemibus in peccato, ut gratia abundet ? »

2. Non ! Comment] B, C, D et E ; Nous convient N ; Comment N2.

Faute amenée par un erreur de lecteur en N ; N2 corrige par soi-même : ceci om. : « Non ! ».

3. vivrons] B, C, D et E ; murrans N, murons C ; mourrons N2.

Correction relative au sens d'après B, C, D et E. On regarde la Vulg. : « Qui enim mortui sumus peccato, quomodo adhuc vivemus in illo ? ». Le verset n'a pas de sens en N et N2. On observe que les lettres « vivr » sont faciles à se confondre avec « mur ».

4. que sommes mors ?] N, B, C, D et E ; nous qui sommes mors en luy N2.

5. saichez] B, C, D, E, N2 ; N om.

6. en Christ, sommes baptiziés] D ; NN2 om. ; en Crist, somes baptizié BC ; en Crist, sommes baptiziéz E. La phrase est peu compréhensible en N du fait que le scribe fait un saut du même au même sur le v. « sommes baptiziés ». N2 se réjouit à N. On regarde le texte de la Vulg. « An ignoratis quia quicumque baptizati sumus in Christo Jesu, in morte ipsius baptizati sumus ? »

7. en N, C] avec ; N2, B, D et E. La Vulg. a « cum illo ».

8. resuscita] B, C, D, E, N2 ; suscita N.

9. par la gloire du Pere] N, N2, B et C ; par la gloire de mort D et E.

Faute en DE. On regarde le texte de la Vulg. « ut quomodo Christus surrexit a mortuis per gloriam Patris ».

10. sommes] B, C, D, N2 ; N om.

N2 semble corriger par soi-même puisqu'il modifie aussi le mot qui suit « sommes complantéz », faisant un calque du latin : « complatati facti sumus ».

11. vies] B, C, D et E ; vie et N ; Seigneur est N2.

Faute amenée par une erreur de lecteur en N (ceci a peut-être mal résolu l'abréviation « vie » suivi d'un <s> en exposant, visible en B). Remaniement en N2. Ceci modifie sans consulter la Vulg. : « vetus homo ».

12. que] N, B, C, D et E ; affin que N2.

13. que nous ne serons mie plus en pechié] N, C, D et E ; que nous ne servons mie plus a pechié N2, B.

La Vulg. a « non serviamus peccato ». N2 et B sont proches de la Vulg.

14. du] D, E ; en N ; des B, C ; de N2.

On a corrigé d'après toute la tradition et la Vulg. (a peccato) pour donner plus de sens au passage.

15. vivrons] B, C, D et E ; morrons N ; mourrons N2.

On regarde le texte de la Vulg. « Si autem mortui sumus cum Christo, credimus quia simul etiam vivemus cum Christo ». Faute de sens en N (pas corrigé par N2).

16. mort] B, C, D et E ; N et N2 om.

On regarde le texte de la Vulg. « mors illi ultra non dominabitur ». La phrase est peu compréhensible en N et N2 du fait que ceux-ci om. le sujet « mort ».

mie plus seigneurie sur lui. |10| Celui qui est mort en pechié, est mort une fois ; et celui qui vit, vit a Dieu. |11| En telle maniere cuidés < vous > que vous soies mors en pechiés, et que vous vivrois a Dieu nostre Seigneur Jhesu Crist ! |12| Doncques, pechié ne regne mie en < vostre >¹ mortel corps que vous obeissiés a ses convoitise, |13| < ne >² démontrés vos membres armes d'iniquité en pechié, mais démontrés a Dieu comme vivans de mors - c'est a dire < comme >³ ressucités - et montrés a Dieu vos membres armes de justice ; |14| pechié n'aura mie en vous seigneurie, vous n'estes mie soubz la Loy mais soubz grace. |15| Que doncques ? Pecherons nous pour ce que nous ne sommes mie soubz la Loy mais soubz grace ? Non ! |16| Ne savés vous que vous estes serfs de celui a qui vous avez obey, et a qui vous avez monstré service d'obedience, ou de pechié a mort, ou d'obeissement a justice ?

|17| Je rens grace a Dieu que vous avez esté serf de pechié, vous obeissiés de cuer en celle forme de doctrine qui vous est baillée, |18| delivré de pechié et estes fais < serf >⁴ de justice ; |19| je di humaine chose pour l'enfermeté de < vostre >⁵ char. Si comme vous avez monstré vos membres pour servir a ordure et a iniquité, metés |483v°| al ore ainsi vos membres pour servir a justice en saintefiement. |20| Comme vous fussies serfs⁶ de pechié, vous fustes franchis par justice. |21| Quel fruit esleustés vous en ce ou vous avez honte orendroit ? La fin de pechié est mort. |22| Et vous, delivrés de pechie et < fais >⁷ serfs de Dieu, vous avez vostre⁸ fruit en saintefiement et vie perdurable |23| en la fin. Mort est le loyer de pechié ; vie perdurable est par la grace de Dieu nostre Seigneur Jhesu Crist.

1. vostre] N2, C ; nostre N, B, D et E.

La Vulg. a « vestro mortali corpore, ut obediat concupiscentiis eius ». On a corrigé « nostre » en « vostre » pour assurer la concordance avec le v. qui suit : « que vous obeissiés ».

2. ne] B, D et E ; mais N, N2 et C om.

On a restitué la conj. de but qui exprime la négation. On regarde le texte de la Vulg. « Sed neque exhibeatis membra vestra arma iniquitatis peccato », c'est-à-dire « Et n'abandonéz point au pechéles membres de votre corps armes d'iniquité ». La syntaxe de N, C et N2 est problématique.

3. comme] C, B, D et E ; N, N2 om.

4. serf] B, C ; serfs D, E ; N et N2 om.

La Vulg. a « servi facti estis iustitiae ». Lacune en N, reproduite par N2.

5. vostre] N2, B, C, D, E ; nostre N.

6. Comme vous fussies serfs] N ; N2 om.

Lacune en N2. Ceci om. « Cum enim servi essetis » de la Vulg.

7. fais] soies N ; fait B, E ; fet C, D ; estes fais N2.

La Vulg. a le p. passé « servi autem facti ». On a modifié pour assurer un sens à la phrase on adaptant le mot à la morphologie de N.

8. vostre] N, C, D et E ; monstré B.

Faute en B.

Romains VII

FRERES¹, je parole aux saichans la Loy, < ne savez vous que la Loy >² a seignorie en homme tant de temps comme il vit ? |2| Femme qui est soubz poesté³, est liee de la loy tant comme homme vit ; et se son mary muert, elle est delivré de la loy d'omme. |3| Doncques, s'elle est ou⁴ autre homme, tant comme son mary vive, elle sera appelée avoltre ; se son mary muert, elle est delivree de la < loy >⁵ de mariage, qu'ele ne soit mie avoltre s'elle est ou⁶ un autre homme. |4| Mes freres, vous estes mortefiés < en la Loy >⁷ par le corps de Crist, que vous soies d'autre, qui ressucita de mort, que vous frutefiés a Dieu. |5| Comme nous fussons en char, les passions des pechiés y < estoient >⁸ par la Loy et ouvroient en vos membres qu'i⁹ feissent fruit a mort ; |6| ore sommes desliés¹⁰ de la Loy de mort, en laquelle nous estions detenus¹¹, si que nous servons en nouvel esperit et non pas en viellesce de la letre¹². |7| Que dirons nous, doncques ? Est la Loy pechié ? < Non ! Mais je n'ai mie cogneu peché fors que par la Loy >¹³, je ne savoie mie que convoitisie fust pechié se la Loy ne deist : Ne convoitisie < mie >. |8| Or, ay < je >¹⁴ donc pechié pour l'occasion que j'ay trespasé le commandement et ay

1. Prologue en N2 : *Icy l'Apostre mect la fin et cessation de la vieille Loy qui est Loy de mort et ce qui sensuyt. Prologue en latin en E : An ignoratis freres, scientibus enim legem loquor.*

2. ne savez vous que la Loy] E, B, C, D et E; N om. car elle N2.

Lacune en N ensuite à un saut du même au même sur le mot Loy. N2 remplace la lacune en cunsultant le texte de la Vulg. Ceci écrit : « Freres, je parle aux sachans la Loy car elle seigneurie en l'homme tant de temps comme il vit ». on regarde le texte latin : « An ignoratis fratres (scientibus enim legem loquor) quia lex in homine dominatur quanto tempore vivit ? ».

3. poesté] N, B, C, D et E; puissance N2.

4. ou] N, C, D et E; avec B; N2 om.

N2 remplace le v. être avec le v. avoir : « Donc s'elle a autre homme ».

5. loy] B, C, D, E, N2; voie N.

6. ou] N, C, D et E; avec B; a N2.

7. en la Loy] D; a la Loy E; N, B, C et N2 om.

On regarde la Vulg. « vos mortificati estis legis per corpus Christi ». La phrase est peu compréhensible en N et N2 (de même qu'en B et C). On a ajouté pour donner plus de sens.

8. y estoient] B, C, D et E; restoient N; qui estoient N2.

On regarde la Vulg. « Cum enim essemus in carne, passiones peccatorum, quae per legem erant, operabantur in membris nostris ». N2 respect la syntaxe latine en restituant la phrase relative : « Quant nous estions en chair les passions des pechez, qui estoient par la Loy, et ouvroient en noz membres ». Les autres mss coordonnent la phrase avec celle qui suit.

9. qu'i] N; affin qu'ilz N2, qu'il B, C, D et E.

10. desliés] N; delivrés B; desloié C; desliéz D, N2; deslié E.

La Vulg. a « soluti sumus ».

11. detenus] N, C, D, E, N2; tenu B.

12. letre] N; lettre C, D et E; terre B, N2.

Faute de sens en B et N2. La graphie « letre » est facile à se confondre. N2 a dû être déconcentré.

13. Non ! Mais je n'ai mie cogneu pechié fors que par la Loy] E, D, C; N, B, N2 om.

Lacune en N, N2.

14. je] B, C, D, E, N2; N om.

convoitié¹ ; pechié estoit mort sans la Loy. |9| Je vivoie aucune foy sans la Loy² ; mais, quant le commandement vint le pechié revesqui, |10| je sui mort, et comment est trouvé < en moy >³ le commandement qui est a⁴ vie, < qu'il >⁵ soit mort. |11| Le pechié me trahy par l'occasion du commandement et me occist par icellui. |12| En telle maniere la Loy est sainte, et les commandemens sains et justes et bons. |13| Et < m'est >⁶ fait mort ce qui est bon ? Non ! Mais pechié, qui apert pechié, par < bien >⁷ euvre⁸ mort en moy ; que le < pechans >⁹ soient fais < pecheurs >¹⁰ par le commandement. |14| Nous savons que la Loy est esperituele ; je sui charnel, vendu soubz pechié. |15| Je n'entens mie ce que |483v°b| je fais, je < ne >¹¹ fais mie le bien que je vueil, mais fais le mal que je hoy. |16| Se je fais ce que je ne vueil mie, je consans a la Loy pour ce qu'elle est bonne. |17| Je ne la faisse mie, mais le pechié qui habite en moy. |18| < Je say que bonne chose ne habite mie en moy, c'est a dire en ma char, car vouloir agist a moy, mais je ne trouve mie a parfaire le bien >¹². |19| < Car le bien que je vueil faire je

1. La syntaxe du v. 8 est problématique. L'ancien français fait difficulté à traduire l'ablatif absolu. La Vulg. a : « Occasione autem accepta peccatum per mandatum, operatum est in me omnem concupiscentiam ». C'est-à-dire : « Mais le péché, ayant pris occasion par les préceptes, a produit en moi toute sorte de mauvais désirs ».

2. Je vivoie aucune foy sans la Loy] N, C, D, E.

B et N2 om. peut être à la suite d'un saut du même au même sur le mot « Loy » des versets 8 et 9.

3. en moy] E ; en moi B, C, D ; N et N2 om.

4. a] N, C, D, E, N2 ; en B.

5. qu'il] B, C, D, E, N2 ; que N.

Le passage est peu clair. On regarde le texte de la Vulg. « Ego autem mortuus suum, et inventum est mihi mandatum quod erat ad vitam, hoc esse ad mortem », c'est-à-dire : « Et moi, je suis mort, et ainsi il s'est trouvé que le commandement qui devoit servir à me donner la vie, a servi à me donner la mort ».

6. et m'est] D, E ; juste N ; et ni est B ; et met C ; m'est il N2.

La phrase est peu claire en B et C. N modifie le passage : « et le juste fait mort ce qui est bon ? » mais la phrase ne correspond pas à ce que dit la Vulg. : « Quod ergo bonum est, mihi factum est mors ? ». On a restitué d'après DE. N2 corrige d'après la Vulg.

7. bien] B, C, D et E ; un Dieu N ; ung bien N2.

On a supprimé l'article « un » de N en tant que problématique. Erreur de sens en N. On regarde la Vulg. « per bonum operatum est mihi mortem », c'est-à-dire : « par une chose qui étoit bonne, m'a donné la mort ».

8. euvre] N2 ; et euvre N, B, C, D et E.

On a supprimé la conj. de coord. qu'on retrouve dans tous les mss. Ceux-ci attribuent le segment « par bien » à la phrase qui précède ainsi qu'à celle qui suit.

9. pechans] D, N2 ; pecheurs N ; pechant C ; pechanz B, E.

La Vulg. a. « ut fiat supra modum peccans peccatum per mandatum », c'est-à-dire : « de sorte que celui qui pêche est devenu par ces préceptes une source plus abondante de péché ». On a remplacé « pecheurs » en N, avec le participe substantif « pechans », d'après D, C, E, B et la Vulg. La phrase se trouve abrégée en N2 : « que les pecheurs soient fais par le commandement ».

10. pecheurs] N2, E ; pecheor B, pecheour C, pecheure D ; N om.

Lacune en N. On a restitué d'après tous les mss. et même N2. Ceci n'est pas satisfaisante en transformant la proposition circonstancielle de but en une coordonnée. Ceci écrit : « et les pechans sont fais pecheurs par le commandement ».

11. ne] B, C, D, E ; N om.

12. Je say que bonne chose ne habite mie en moy, c'est-à-dire en ma char, car vouloir agist a moy, mais je ne trouve mie a parfaire le bien] E, D (D a « en mi » et non « a moy ») ; Je say que biens ne habite mie en

ne le fais mie, mais le mal que je ne vueil celui fais je. |20| Mais se je fais ce que je ne vueil, je ne euvre mie ce, mais le pechié qui est en moy >¹. |21| Je treuve une loy quant je vueil faire bien², que³ mal me vient⁴; doncques est la Loy bonne a moy voulant ?⁵; |22| je me delite en la loy de Dieu⁶ selon l'omme dedans, |23| je < voy une autre >⁷ loy < en mes membres alant contre la loy >⁸ de ma pensee et menant moy chetif en la loy de pechié qui est en mes membres. |24| Qui me delivrera du corps de ceste mort ? Qui suy maleureux homme ! |25| Ce fera la grace < de Dieu par Jhesu Crist >⁹ nostre Seigneur ! Doncques je serfs a Dieu en ma pensée, et en ma char a la loy de pechié.

moy, c'est a dire en ma char, je ay la volenté mais je n'ay mie poesté de bien faire B et C (C a « pooir » et non « poesté »); N et N2 om.

Lacune en N et N2. Ceux-ci om. un passage important de la réflexion de S. Paul. On a privilégié la variante de D et E en tant que plus proche de la Vulg. au niveau de lexie : « Scio enim quia non habitat in me, hoc est in carne mea, bonum; nam velle adiacet mihi, perficere autem bonum, non invenio », c'est-à-dire : « Car je sais que le bien ne se trouve pas en moi, c'est-à-dire dans ma chair, car je trouve en moi la volonté de faire le bien; mais je ne trouve pas le moyen de l'accomplir ». B et C explicitent mieux le sens du verset.

1. On a restitué le versets 19-20 d'après D et E. Ceux-ci traduisent bien le latin « Non enim quod volo bonum, hoc facio, sed quod nolo malum, hoc ago. Si autem quod nolo, illud facio, iam non ego operor illud, sed quod habitat in me peccatum ». La syntaxe de B et C est raccourcie et produit un contresens : « Se je fais le bien que je voel, je ne le fais mie, mais li pechiés qui habite en moy ». C : « Se je faz le bien que je vueill, je ne le faz mie mes li pechiéz qui habite en moy ». *Lacune en N. On est étonné que Jean de Rély ne consulte pas le texte de la Vulg. à cet endroit.*

2. faire bien] N, N2, B, C; bien faire D, E.

« Bien » se prend dans la Vulg. pour un subs. masc. et non pour un adv. : « facere bonum ».

3. que] N, N2, B, C; car D et E.

« Car » : proximité formelle à « quoniam » de la Vulg. Toutefois, la conj. « que » exprime mieux le sens délivré par le texte latin : « c'est-à-dire que ».

4. mal mi vient] N, N2, B et C; **li mal gist en my E, D.**

La construction « li mal gist en moy » de D et E traduit mieux le latin « mihi malum adiacet », c'est-à-dire « le mal réside en moi ».

5. Le passage, « doncques est la Loy bonne a moy voulant ? » qui se retrouve dans tous les mss. et même en N2 n'est pas présente dans le texte de la Vulg. Ajout au niveau d'ancêtre commun.

6. de Dieu] Dieu de Dieu.

7. voy une autre] D, E; voi une autre B, C; je vois une autre N2; n'a mie autre N.

Faute amenée par une erreur de lecture en N. Ceci confond l'écriture « voy une » avec « n'a mie ». On a corrigé d'après tous les mss et même la Vulg. « Video autem aliam legem ».

8. en mes membres alant contre la loy] E, B, C, D; N et N2 om.

Lacune en N à la suite d'un saut du même au même sur le mot « loy ». N2 ne corrige pas la lacune.

9. de Dieu par Jhesu Crist] E, B, C, D; N et N2 om.

Romains VIII

DONCQUES¹, ceulx qui sont en Jhesu Crist ne seront mie dampnés si ne vivent selon la < char >²; |2| la < loy >³ est esperit de vie en Jhesu Crist. Il m'a delivré de la loy de pechié et de mort⁴. |3| < Ce >⁵ qui estoit impossible a la Loy en laquelle il estoit mal<a>de⁶ par la char, Dieu envoiant⁷ son Fils en samblance de char pecherresse, qui dampna pechié < de pechié >⁸ en sa char⁹, |4| que le justifiement de la Loy fu aempli en nous qui ne vivons mie selon la char¹⁰ mais selon l'Esperit. |5| Ceulx qui vivent selon la char, scevent ce qui est en la char, et qui en l'Esperit, scevent ce qui est en l'Esperit. |6| Car le sens de la char est mort, et le sens de l'Esperit est vie et paix; |7| car la sapience de la char est anemie a Dieu, < car elle n'est pas soubmize a la Loy de Dieu, ne ne puet estre; |8| cil qui vivent selon les desirs de la char, ne puet mie plaire a Dieu >¹¹. |9| Vous ne vivres mie selon la char mais selon l'Esperit de Dieu qui habite tant

1. Titre en N2 : « *Icy l'Apostre enseigne devoir fermement aderer a loy de Jesu Crist car la loyest de vie et d'esperit* »; prologue en E : « *An ignoratis freres scientibuz enim legem loquor* »

2. char] N2, B, C, D et E; loy N.

3. loy] N2, B, C, D et E; char N.

Erreur en N. Ceci inverse les deux termes de la Vulg. « qui non secundum carnem ambulant. Lex enim spiritus (...) ». Le scribe a dû être déconcentré. N2 corrige N.

4. La syntaxe est un peu différente de celle de la Vulg. « *lex enim Spiritus vitae in Christo Iesu liberavit te a lege peccati et mortis* », c'est-à-dire : « *la loi de l'esprit de vie qui est en Jésus-Crist m'a delivré de la loi du pechié et de mort* ». Ceci ne dit pas que la loi est esprit de vie en Jésus-Christ, et que Jésus délivre l'homme du péché; mais que la loi de l'esprit délivre l'homme du péché.

5. Ce] B, C, D, E, N2; N om.

6. malade par la char] C; mal de par la char N, C, N2; **malades B**; il me conferma de par la char D et E. *On regarde la Vulg. « Nam quod impossibile era legi, in quo infirmabatur per carnem (...) ». B est lectio difficilior. La bonne leçon aurait dû être : « Ce qui estoit impossible a la Loy en tant que rendue malades par la char etc. ». Toutefois B est peu clair du fait qu'il écrit : « Ce qui estoit impossible a la Loy en laquelle il estoit malades par la char ». Le référent du pron. « il » n'est pas clair. On peut observer la genèse de l'erreur de NN2 grâce à C. Ceci écrit la lettre -a oublie le rond; il trace uniquement la petite canne à la fin de la lettre. Remaniement en D et E : « ce qui était impossible à la Loi, en laquelle il me confirma par la chair ». Ceux-ci ne correspondent pas à ce qu'il dit le texte de la Vulg.*

7. envoiant] N, B, D; est voianz C; envoya N2; qui envoia E.

On regarde la Vulg. « Deus Filium suum mittens in similitudine carnis peccati et pro peccato, damnavit peccatum in carne ». Tous les mss font erreur au niveau de syntaxe. La phrase qui suit (« qui dampna pechié en sa char ») aurait dû être la principale et pas une relative. On observe que N, B, C traduisent bien le participe « envoiant » (en C il y a une erreur d'écriture). N2 modifie la phrase comme suit : « Dieu envoya son filz en semblance de chair pecherresse qui dampna peché en sa chair affin que justifiement de la Loy fust acomply etc. ». Peut-être qu'il s'est aperçu qu'il manquait la principale et donc qu'il ait modifié le part. en v. principal. Sa correction ne correspond pas à la syntaxe de la Vulg. .

8. pechié de pechié] pechié N, N2; pechié de pechié B, C; **pechié par pechié D, E.**

Le segment « par pechié » ou « de pechié » qui est omis par N et N2, traduit le latin : « Dieu a condamné le péché à cause du péché ». La Vulg. a « Deus (...) et pro peccato, damnavit peccatum in carne ».

9. en sa char] N, B, C et N2; enchascera ce D et E.

On ne comprend pas le sens de « enchascera » en DE.

10. selon la char] N, B, E, N2; selon la char sevent ce qui est en la char C.

Saut du même au même sur le mot « char » du verset 4 au verset 5 en C.

11. *Le passage (omis par N et N2 à la suite d'une saute du même au même sur le mot « Dieu ») a été*

seulement en vous ¹. Se aucun n'a Esperit de Crist, il n'appartient mie a li. |10| Se Crist est en vous, le corps est mort pour le pechié, mais l'Esperit vit pour justifiement. |11| Et < se li > ² Esperit qui ressuscita Jhesu Crist de mort < habite en vous, cil qui suscita Jhesu Crist de mort > ³ vivifiera nos mortelx corps par son Esperit qui habite en vous. |12| < Freres > ⁴ nous ne sommes mie < debtors > ⁵ a la char, que nous vivons ⁶ selon la char ⁷; |13| < se > ⁸ vous vives selon la voulenté de la char ⁹, vous deserviés mort perdurable; se vous occiés les euvres de la char par l'Esperit, vous vives. |14| Quiconques recevent ¹⁰ le Saint Esperit, recevent ¹¹ Fils Dieu. |15| Vos n'aves mie reçeu Esperit de servage derechief en < paour > ¹² mes aves reçeu Esperit d'adoption du fils en quoy nous disons : « *Abbè, Pere!* ». |16| L'Esperit mesmes rent tesmoing a nostre Esperit que nous sommes fils Dieu. |17| Et se nous sommes fils Dieu, nous sommes ses hoirs;

restitué d'après B et C. Le texte de D est problématique. Ceci écrit : « et n'est pas soumise a la Loy Dieu, ne ne puet estre cil a qui. Car elle est de lonc pechié vivent selonc le desirier de la char, ne puet mie plaire a Dieu ». Peut-être que D a mal placé le segment qu'on a souligné puisqu'il se retrouve en E dans l'ordre qui suit : « Et n'est pas soumise a la Loy Dieu, ne ne puet estre car elle est de lonc pechié. Cil qui vivent selonc les desirs de la char ne puerent mie plaire a Dieu ». Il se pourrait que l'ancêtre commun à D et E ait ajouté le passage souligné. Ceci n'apparaît cependant nulle part ailleurs dans la Vulg. ni dans les autres copies.

1. selon l'Esperit de Dieu qui habite tant seulement en vous] N, E; selon l'Esperit de Dieu qui habite tant en vous tant seulement D; **selon l'Esperit, se l'Esperit de Dieu habite tant seulement en nos B**; selon l'Esperit de Dieu habite tant seulement en vous N2 et C (*cet dernier n'a pas la prép. de*).

On regarde la Vulg. : « *sed in spiritu, si tamen Spiritus Dei habitat in vobis* », c'est-à-dire : « dans l'esprit, si toutefois l'Esprit de Dieu habite en vous ». B est le plus proche de la Vulg.

2. Se li] B, C, D et E; son N, N2.

N et N2 om. la conj. conditionnelle. Ceux-ci abrègent le raisonnement comme suit : « Et son Esperit qui ressuscita Jhesu Christ de mort, vivifiera nos mortelx corps par son Esperit qui habite en vous ». On a restitué d'après tous les mss. et la Vulg.

3. habite en vous, cil qui suscita Jhesu Crist de mort] D, E, B, C; N et N2 om.

Lacune en N et N2 à la suite d'un saut d'un même au même sur le passage « de Jhesu Crist de mort ».

4. Freres] B, C, D et E; N et N2 om.

5. debtors] E, N2; descors N; de cors B; de ceuz D.

On regarde la Vulg. « *Ergo, fratres, debitores sumus non carni* ». E délivre la bonne leçon. Tous les autres mss. sont problématiques. N2 corrige « descors » de N qui n'a pas de sens.

6. vivons] B, C, D, E, N2; ne vivons N

7. char] N, B, C; chair N2; la volonté de la char D, E.

8. se] N2, B, C, D et E; N om.

Faute en N. Ceci om. la conj. circonstancielle de but de la Vulg. : « *Si enim secundum carnem vixerit* ». N2 corrige l'erreur.

9. voulenté de la char] N, B, C, voulenté de la chair N2; chair D, E.

On peut distinguer deux groups : NN2BC qui écrivent premièrement « char » et puis « voulenté de la char », et DE qui font l'inverse.

10. recevent] N, B, C; reçoit N2; **est menés de D; sont menés de E.**

« Est menés de » et « sont menés de » traduisent mieux la Vulg. « *Quicumque enim Spiritu Dei aguntur* », c'est-à-dire : « tous ces qui sont poussés par l'Esprit de Dieu ».

11. recevent N; **sont B, C, D et E**; reçoit N2.

Le v. « recevoir » en N et N2 est une attestation isolée. La Vulg. a le v. être.

12. paour] N2, B, C, D et E; N om.

Lacune en N : ceci laisse une espace vide. N2 corrige la lacune.

[484r^oa] et sommes hoirs ensablement avecques Crist, nequedent¹ se nous souffrons ou lui < nous regnerons ou lui >².

l18l Je croy que l'en ne pourroit pas dignement acheter < la gloire >³ avenir, qui nous sera descouvert. l19l Atendement de creature a tant revelacion du filz Dieu⁴; l20l creature est soubzmise a vanité, non mie < pour > voulenté, mais pour li qui la soubzmise, a esperance, l21l car mesmes creature sera delivree de servage de corruption en la franchise de la gloire du filz Dieu. l22l Nous savons que toute creature gemist et enfante de cy a ore; l23l non pas seulement icelle, mais nous mesmes, avant premice d'Esperit, et gemissons entre nous par adoption du filz Dieu atendants le rachatement de nostre corps. l24l Nous sommes sauvés par esperance; esperance est que l'en voit n'est mie esperance; espoire donc aucun ce qu'il voit? l25l Se nous esperons ce que non voyons, nous atendons par pacience. l26l Ensement le Saint Esperit aide nostre foiblesce; nous ne savons que nous devons prier ne requerre en nostre oroison; mais le Saint < Esperit >⁵ nous requiert par nous, par gemissemens neant racomptables⁶; l27l Dieu, qui encerche les cuers, scet que l'Esperit desire, quant il requert selon Dieu par les sains. l28l Nous savons que ceulx qui aiment Dieu font tout bien ce qu'i font⁷, que il sont apelés sains selon leur⁸ proposement. l29l Ceulx qui sont devant et destina qu'i fussent confirmés a l'image de son Fils, qui soit premier né en moult⁹ freres; l30l il apela ceulx qui destina devant; et il justifia ceulx qu'il apela; et il fist grans ceulx que il

1. nequedent] N, B, C, D; **non pourquant E**; non pourtant N2.

2. nous regnerons ou lui] B, C, D; N om.; **nous regnerons avec luy E**; glorifiéz avec luy N2.

La Vulg. a : « *si tamen compatimur, ut et conglorificemur* ». *Lacune en N. N2 restitue faisant un calque du latin; la syntaxe se trouve un peu modifiée* : « *Non pourtant se nous ne souffrons nous ne serons pas glorifiéz avec luy* ».

3. la gloire] B, C, D et E; le regne N; a la gloire N2.

Attestation isolée en N. La Vulg. a « *gloriam* ». *On a corrigé d'après tous les mss. N2 modifie le verset empruntant à la Vulg. Ceci écrit* : « *Je croy que les passions de ce siecle ne sont point suffisantes ne condignes a la gloire advenir qui sera revelee en nous* ». *La Vulg. a* « *Existimo enim, quod non sunt condignae passiones huius temporis ad fururam gloriam, quae revelabitur in nobis* ».

4. *Le verset 19 a été omis par N2. Le verset se prend pour* : « *car toutes les créatures attendent avec grand désir la manifestation des fils de Dieu* ».

5. Esperit] B, C, D, E, N2; N om.

6. neant racomptables] N, B, C, D et E; inenarrables N2.

La variante de N2 est un calque du latin « *inenarrabilibus* ».

7. font tout bien ce qu'i font] N, B, C; **a ceulz qui aiment Dieu, toutes choses leur aviennent en bien E; a ceulz qui aiment Dieu, toutes choses leur avient a honneur et en bien D.**

E livre la bonne leçon. Variante en D, ceci ajoute le segment a « *honneur* » *qui ne se retrouve pas dans la Vulg. Le sens livré par N, B, C ne correspond pas à ce qu'il dit le texte latin. D'après ceux-ci* : « *l'homme qui aime Dieu, fait tout bien ce qu'il fait, et il est appelle saint selon son propos* ». *Le sens livré par la Vulg. est bien différent* : « *tout contribue au bien de ceux qui aiment Dieu, qu'il a appelé, selon son décret à être saints* ». *N2 ne corrige pas N. Malgré les erreurs nous avons choisi de garder la phrase de N.*

8. Leur] N, B, C, N2; **le D et E.**

D et E livrent la bonne leçon. Le pron. possessif fait référence à Dieu et pas à l'homme : *il s'agit du* « *proposément* » *de Dieu et pas de celui de l'homme*

9. moult] N, B, C; **moult de D, E**; moult de ses N2.

apela¹. |31| Que dirons nous a ce ? Se Dieu est pour nous, qui sera contre nous ? |32| Il ne espargnera mie² son propre Fils, mais < le >³ delivrera⁴ pour tous nous, comment pot ce estre, que il < ne >⁵ nous donna tout quant il nous donna⁶ ? |33| Qui accusera contre les amis de Dieu se Dieu justifie ; |34| qui est cellui qui condampne ? Jhesu Crist moru et ressucita et est a la destre de Dieu, qui prie son Pere pour nous. |35| Qui nous departira⁷ doncques de la charité Crist ? Tribulacion ou angoisse ou fam ou < nuetéz >⁸ ou persecucion ou peril et paour d'estre occis⁹ ? |36| Si comme il est escript :

« Tous sommes mortefiés pour toy toute jour,
et sommes cuidés comme oeilles d'occision ».

|37| Mais nous surmontons en toutes ces choses pour cellui que nous a<y>mons. |38| Je suis certain que mort, ne vie, ne anges, ne princes, ne vertus, |39| ne presentes |484r°b| choses, ne choses avenir, ne force, ne haultesce, ne profodesce, ne autre creature, ne nous porra departir de la charité Dieu que est a nostre Seigneur Jhesu Crist.

1. Le verset 30 est égal en N, B, C, D et E. On regarde la Vulg. « Quos autem praedestinavit, hos et vocabit : et quos vocavit, hos et iustificavit, quos autem iustificavit, illos et glorificavit ». N2 modifie en empruntant à la Vulg. : « Ceulx qu'il a predestinéz, iceulx a il appelléz, et ceulx qu'il a appelléz, iceulx a il justifiéz. Et ceulx qu'il a justifiéz, iceulx il a magnifiéz ». Cette version est la plus satisfaisante.

2. espargnera mie son propre Fils] D, E; espargnera mie a son propre Fils N, B, C.
On a corrigé d'après D, E. Le v. épargner est transitif. Il n'admet pas la préposition à + qqc/qls. Erreur au niveau de syntaxe en N, B et C, dû à un emprunt du latin (le v. parco du latin admet le datif) : « Qui etiam proprio Filio suo non perpeccit ». N2 écrit : « il n'a pas pardonné a son propre Filz ». Ceci garde la préposition a+qqc mais modifie le v. (toutefois le v. « pardonner » n'a pas de sens à cet endroit).

3. le] B, C, D, E, N2; N om.
On a ajouté le COD d'après tous les mss et la Vulg. « sed pro nobis omnibus tradidit illum ».

4. delivrera] N; a delivré N2; **livra B, D, E**; liverra C.
N2 corrige le temps verbal d'après la Vulg. « tradidit ».
5. ne] B, C, D, E, N2; N om. On a corrigé d'après tous les mss. Il s'agit d'une interrogation rhétorique : « quomodo non etiam cum illo omnia nobis donavit ? », c'est-à-dire : « comment avec lui ne nous donnera-t-il pas aussi toutes choses ? ».

6. nous donna tout quant il nous donna] N; il nous donna tout quant il le nous donna ? B; ne nous donna tout quant qu'il nous donna ? C; ne nous donna tout quant il le nous donna D, E; il nous donna tout N2.
La Vulg. a « quomodo non etiam cum illo omnia nobis donabit ». Tous les mss. sont insatisfaisantes

7. departira] N, B, C, D et E; separera N2.
La variante « separara » est un calque du latin « separabit ».

8. nuetéz] D; lumiere N; nuesce B; iniure N2; C, E om. Erreur en N.
La leçon lumiere n'a pas de sens à cet endroit. On a corrigé d'après D : le terme « nuetéz » traduit bien le latin « nuditas ». N2 corrige « lumiere » pas soi-même, « iniure » est une attestation isolée, qui ne correspond pas au texte latin.

9. paour d'estre occis ?] N, B, C, N2; **espee D, E**.
La Vulg. a « gladius ». Remaniement en N, B, C; N2 ne corrige pas d'après la Vulg.

Romains IX

J^E di verité en Jhesu Crist et ne ment mie, et ma conscience portant de moy tesmoing
 ou Saint Esperit, |2| que j'ay grant tritescce et grant douleur² de cuer. |3| Je desiroie
 estre dessus³ de Crist pour mes freres, qui sont mes cousins selon la char, |4| qui sont
 de la mesme Israël, la <ad>option⁴ desquieulx fils est gloire et testament et < donne-
 ment >⁵ de la loy et service et promesse, |5| et desquieulx < sont li Pere et desquieulx
 >⁶ est Crist selon la char : qui est Dieu benoit sur toutes choses, amen. |6|⁷ Tous ceulx
 qui sont d'Israël, ne sont pas Ysraëlitens ; ne tous ceulx qui sont du lignage Abraham
 ne sont mie ses fils, mais : < en >⁸ Ysaac sera nommee < ta >⁹ semence. |8| C'est a
 dire, ceulx qui sont filz de char ne sont mie fils Dieu, mais < ceulx > qui sont fils de
 promission sont cuidés en semence |9| de promesse¹⁰ et cest la parolle : « *Je vendray
 selon < ce >¹¹ temps, et Sarre concevra .i. fils* ». |10| Non mie seulement Sarre, mais
 neys Rebeque ot deux enfans ensemble d'Isaac nostre pere ; |11| et comme il ne fussent
 mie encore nés ne n'eussent encore fait bien ne mal, < que li >¹² proposement de Dieu

1. Titre en N2 : « Comment l'Apostre a douleur de l'obstinaion de Juifz et comme iceulx ne sont point frustréz de la promission faicte aux peres et ce qui sensuyt ». Titre en latin en E : « *Veritatem dico in Christo, non mentior; testimonium mihi perhibente conscientia mea in Spiritu Sancto* ».

2. grant douleur] N ; grant dolour B ; grant doleur C ; douleur N2 ; **grant douleur continuel D, E.**

La Vulg. a « *continuus dolor* ».

3. dessus] N ; desurez B ; desseurez C, D ; deseurez E ; anatheine N2.

La Vulg. a « *Optabam enim ego ipse anathema esse a Christo* ». Calque du latin en N2.

4. adoption] B, C, D, E, N2 ; option N.

La Vulg. a « *quorum adoptio est filiorum, et gloria etc* ». « *Filiorum* » est prédicat nominal (D et E traduisent bien la Vulg. « **La adopcion desquieulx est des fils et gloire** » ED). Erreur au niveau de syntaxe en N, N2, B, C. Ceux-ci lient « *filiorum* » à « *quorum* » en modifiant la syntaxe de la Vulg.

5. donnement] B, C, D, E, N2 ; donnerent N.

Erreur de lecture en N. Le scribe a dû être déconcentré. Le verset 4 réexulte intelligible en N.

6. sont li Pere et desquieulx] E, D ; N, B, C, N2 om.

Lacune en N, B, C, N2 à la suite d'un saut du même au même sur le segment « et desqueulx ». On a restitué d'après D et E. La Vulg. « *a quorum patres et ex quibus est Christus secundum carnem* ». C'est-à-dire : « de qui sont les patrairches, et desquels est sorti Christ selon la chair ».

7. Tous les mss. et même N2 om. la phrase de la Vulg. : « *Non autem quod exciderit verbum Dei* ».

8. en] B, C, D et E ; N et N2 om.

9. ta] B, C, D, E, N2 ; sa N.

La Vulg. a « *sed in Isaac vocabitur tibi semen* ». Le passage est peu clair en N : « Ysaac sera nomee sa semence ». La leçon de N2 est proche de celle de N : « Ysaac sera nomee ta semence ».

10. La Vulg. a : « *Id est, non qui filii carni, hi filii Dei; sed qui filii sunt promissionis, aestimatur in semaine. Promissionis enim verbum hoc est* ». C'est-à-dire : « ceux qui sont enfans selon la chair, ne sont pas enfans selon Dieu ; mais que ce sont les enfans de la promesse, qui sont réputés être enfans. Or voici les termes de cette promesse ». Le mot « *promissionis* » est mal placé dans tous les mss. et même en N2. Ceux-ci attribuent le segment « de promesse » à la phrase qui précède ainsi qu'à celle qui suit.

11. ce] B, C, D et E ; le N, N2.

La Vulg. a « *hoc* ». Erreur de lecture en N, qui est reproduit par N2.

12. que li] B, C, D et E ; ne N ; que N2.

La Vulg. a la conj. circonstancielle de but « *ut* ». Erreur de syntaxe en N. Ceci répète la conj. « *ne* » qui apparaît plusieurs fois dans le passage qui précède (N2 corrige par soi-même).

mansist selon l'elisement - |12| non mie des euvres mais de la voulenté¹ - fu il dit : « Le greigneur < servira >² au meneur », |13| si comme il est escript :

« *J'ay amé Jacob et < hay >*³ *Esaiï* ».

|14| Que dirons nous doncques ? Est Dieu neant justes⁴ ? Non ! |15| Il dist a Moÿses :

« *J'auray mercy de cellui que je voudray,
et donray misericorde a qui il me plaira* ».

|16| Doncques est Dieu misericors, et non mie neant < voulant >⁵. |17| L'Esriture dit a Pharaon : « en ce mesmes t'ay je esmeu, que je monstre ma vertu en toy et que mon Nom soit anoncié en toute la terre ». |18| Doncques a il mercy de qui il veult, et endurest cellui qu'i<l> veult. |19| Tu me respons : « pourquoi est il encore quis qui puet aler contre li⁶ ? ».

|20| O tu homme, qui es tu que tu responds a Dieu ? Di doncques le vessau a cellui qui le fist : « pourquoi m'as tu ainsi fait ? ». |21| Donc, n'a mesmes le portier poesté de faire d'une < mesme >⁷ boe un vesseau ou honte et l'autre en honneur ? |22| Que se Dieu veult monstre son ire et faire cognoistre sa poissance, et monstre son ire, et a <

1. *La Vulg.* a « *Non ex operibus, sed ex vocante* » c'est-à-dire « non à cause de leurs ouvres, mais à cause de l'appel ». *Erreur de sens en N et dans tous les mss. et même en N2.*

2. servira] B, C, D, E, N2; le service N.

N traduit le v. du latin « maior serviet minori » en un substantif. On a corrigé d'après tous les mss.

3. hay] B, C, D, E, N2; N om.

La Vulg. a « *Jacob dilexi, Esau autem odio habui* ». *Erreur en N. Ceci coordonne les deux mots : « Jacob et Esaiï ».*

4. neant justes] N, B, C, D et E; iniustice N2.

N2 emprunt du latin « Numquid iniquitas apud Deum ? » > « Est Dieu iniustice ? »

5. voulant] B; N om.; vueillanz C. Lacune en N.

*On a restitué d'après B et C. Ceux-ci présentent la même construction de la phrase que N. Le sens du verset 16 est peu clair. On regarde la Vulg. : « igitur non volentis, neque currentis, sed miserentis est Dei ». C'est-à-dire : « Ainsi cela ne dépend ni de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu, qui fait miséricorde ». D et E sont proches de la Vulg. : « **donques est ce ne don vueillant ne don corant mais de Dieu merci avant E; donques est ce ne du veillant ne du courant mes de Dieu merci avant D.** N2 corrige d'après la Vulg. : « donc ce n'est pas le vollant ne le courant, mais c'est Dieu faisant misericorde ».*

6. contre li] N; contre lui B, C; contre luy N2; **contre sa voulenté D, E.**

La Vulg. a « *eius voluntati* ». *DE sont proches de la Vulg.*

7. mesme] B, C, D et E; mesure N; mesme masse de terre N2.

Erreur de lecture en N qu'on a corrigé d'après tous les mss. N2 corrige N par soi-même puisqu'il modifie aussi les mots qui suivent avec un calque du latin : « mesme masse de terre » < « ex eadem massa » Vulg.

soustenus >¹ les vesseaux d'ire² convenables a mort, |23| qu'i<l> montrast |484v°| al les richesses de sa gloire es vesseaux de misericorde, qu'il appareilla devant en gloire, |24| et ceulx qu'il appella ensemble, non pas seulement < des Juifs >³ mais neys de gens⁴. |25| Si comme il dit en Osee :

« Je < appelleray >⁵ mon peuple cellui qui n'est mie mon peuple⁶
et celle m'aimé qui ne l'est mie⁷,
et celle qui n'a mie eue misericorde, l'aura⁸ ;
|26| et sera ou lieu ou il < leur >⁹ fu dit :
vous n'estes mie mon peuple,
iceulx seront appellez fils de Dieu vif¹⁰ ».

|27| Ysaïe crie pour Israël :

« Se le nombre des fils Israël sera comme granelle de la mer,
le remenant sera sauvé ;

1. a soustenus] E, C, D, N2 ; a soustenir N, B.

La Vulg. a « sustinuit ». La syntaxe est peu claire en N, du fait que le v. principal est traduit comme v. infinitif. On a corrigé d'après E, C, D et N2.

2. les vesseaux d'ire] N, B, C, N2 ; **en moult de paciencs les vaissiaux d'ire D, E.**

La Vulg. a « in multa patientia vasa irae ». DE sont proches du latin.

3. des Juifz] B, C, D, E, N2 ; N om.

La Vulg. a « non solum ex Iudaeis ». Lacune en N. On a corrigé d'après tous les mss.

4. Les versets 22-24 sont peu clairs. On regarde le texte latin : « Quod, si Deus volens ostendere iram et notam facere potentiam suam, sustinuit in multa patientia vasa irae, apta in interitum, ut ostenderet divinitas gloriae suae in vasa misericordiae, quae preparavit in gloriam, quos et vocavit nos non solum ex Iudeis, sed etiam ex gentibus » : Dieu a supporté avec beaucoup de patience des vases de colère (c'est-à-dire les Juifs qui font un trésor de colère contre Dieu) et de l'autre côté des vases de miséricorde (les païens). Et pas que de païens car tous ceux qui ont reçu la miséricorde sont appelés entre Juifs et païens. Aucun ms. traduit le participe « volens ». Le segment « et montre son ire » ne se trouve pas dans la Vulg. et il n'a pas de sens à cet endroit.

5. appelleray] apparreilleray N ; apeleray B, C ; appeleray D, E ; appelleray N2.

La Vulg. a « Vocabo ». Erreur en N. Le scribe répète le v. « apparreiller » qui se trouve dans le texte qui précède. On a corrigé pour assurer un sens à la phrase.

6. Je appelleray mon peuple cellui qui n'est mie mon peuple] N, B, C, N2 ; je appelleray celui mon peuple qui n'est mie mon peuple D, E.

7. et celle m'aimé qui ne l'est mie] NBC ; **et ma nient aimee, mon aimee DE** ; et la non aymee, aymee N2. La Vulg. a « et non dilectam, dilectam ». C'est-à-dire : « j'appellerai ma bien-aimée, celle que je n'avois point aimée ». DE sont proches de la Vulg. N2 calque de la Vulg.

8. et celle qui n'a mie eue misericorde, l'aura] N, B, C ; **et la nient misericorde, ensuivié D, E** ; et non eue misericorde, misericorde eue N2.

La Vulg. a « et non misericordiam, misericordiam consecutam ». D et E empruntant du latin. N2 modifie N, avec un calque du latin.

9. leur] B, C, D, E, N2 ; N om.

10. vif] N, C, N2 ; juif B ; **le vif D, E.**

La Vulg. a « Dei vivi ». L'adj. « vif » se prend comme « vivant ». Erreur en B.

128| *Dieu fera parole abregee sur toute terre abregent la et < aemplissant >¹ en læauté sur toute la terre* »².

129| Et si comme Ysaïe dit :

« *Se le Sire des aousts³ ne nous eust lessié semence, nous fussiens fais comme Sodome et comme Gomorre* ».

130| Que dirons nous doncques? Les gens qui n'en suirent mie justice la trouverent, et celle justice qui vient de foy; 131| Israël ensemment la Loy de justice ne parvint mie en Loy de justice. 132| Pourquoi? Car ce ne fu mie par foi, comme d'euvres. 133| Ilz s'abuissent en la pierre d'abuissement < si comme il est escript : *je mettrai en Syon pierre d'abuissement >⁴ et pierre d'escaude, et tous qui croient en lui ne seront mie confondus* ».

1. aemplissant] B; apeplissant N; apueplissant C; D et N2 om.

La Vulg. a « Verbum enim consummans et abrevians in aequitate : quia verbum brevium faciet Dominus super terram ». « aemplissant » en B traduit bien le v. latin « consummans ». « apeplissant » n'a pas de sens. N2 om. le v. qui fait difficulté.

2. sur toute la terre] sur toute la terre abregent la N, N2.

*On a supprimé la phrase « abregent la » d'après tous les mss. Le scribe est remonté plus haut à « Diex fera parole abregee sur toute terre abregent la » et a récrit « abregent la ». N2 est problématique en écrivant : « Dieu fera parole abregee sur toute la terre, la abregeant ». Ceci garde l'erreur de N (sa traduction est fausse). On remarque que le verset 28 est peu satisfaisante dans tous les copies. La leçon de D et E a l'air d'être la meilleure : « **Diex fera parole abregee sus toute terre et conformee en loyauté sus toute la terre** ».*

3. aousts] N; ols B; sonz C; **os D** ; olz E; Sabaoth.

La leçon de D est la plus claire. « Aousts » semble venir de « hostis » du latin mais il n'y a aucune attestation. « Sabaoth » de N2 est un calque du latin : « Dominus Sabaoth », c'est-à-dire : « Dieu des armées, des multitudes ».

4. si comme il est escript : je mettrai en Syon pierre d'abuissement] E, D; N, B, C, N2 om.

On regarde la Vulg. : « sicut scriptum est : ecce pono in Sion lapidem offensionis ». Le passage est omis par N, B, C peut-être à la suite d'une saute du même au même sur le segment « pierre d'abuissement » qui se trouve au début du verset. La même lacune est reproduite par N2.

Romains X

FRERES¹, la vouenté de mon cuer et la priere a Dieu < est > fait<e>² pour eulx en salu. |2| Et leur porte tesmoing qu'i ont l'emulacion de Dieu, mais non mie selon science; |3| il, mescognoissant la justice de Dieu et voulans la leur establir, ilz ne sont mie soubzmis a la justice de Dieu; |4| Crist est fin de la Loy a toute justice creant. |5| Moÿses escripst que « *homme qui fera la justice qui est de la Loy < vivra >*³ *en icelle* ». Il dist en telle maniere de la justice qui vient de foy. |6| « *Ne di mie en ton cuer : qui montera ou ciel ?* », c'est de mener Crist ou ciel⁴; |7| ou : « *qui descendra en abisme ?* », c'est rappeler Crist de mort. |8| Mais que dit l'Escripture ? « *La parole est < pres >*⁵ *a bouche et en ton cuer* »; c'est la parole de foy que nous prescheons. |9| Que se tu regehis en < ta bouche >⁶ et croiras nostre Seigneur Jhesu Crist en ton cuer que Dieu le ressucita de mort, tu seras sauf. |10| L'en croit en cuer a justice et confession est faite de bouche a salu. [11] L'Escripture dit : « *Tous ceulx qui creiont en li, ne seront mie confondus* ». |12| Il n'a mie distinction du Juif |484v°b| et du Grieu, car il ont tous un Seigneur qui est riche sur tous ceulx qui le reclament : |13| « *Tous ceulx qui apeleront le nom de Nostre Seigneur seront saufs* ». |14| Comment doncques apeleront il cellui en qui il n'ont mie creu ? Ou comment croiront il cellui qui n'ont mie oÿ ? Comment orront il sans preschant⁷ ? |15| Comment prescheront il si ne sont envoiés ? Si comme il est escript : « *Comme les pies sont < bel >*⁸ *de ceulx qui anoncent paix et qui anoncent bien !* ». |16| Mais tous n'obeissent mie

1. Titre en N2 : « *Comment l'Apostre prie pour les Juifz leur demonstrant que ceulx qui font justice sont digne de vie eternelle seulement en la loy et foy de Jesu Christ* ». Titre en E : « *Fratres voluntas quidem cordis mei et obsecratio ad deum fit pro illis in salutem* ».

2. est faite] B; fait N, C; fais je D, E; faict N2.

La Vulg. a : « *Fratres, volutans quidem cordis mei et obsecratio ad Deum, fit pro illos in salutem* ». Le v. fit se prend pour « *est faite* ». Restitution pour la compréhension de la phrase.

3. vivra] B, C, D, E, N2; suivra N.

La Vulg. a « *vivra in ea* ». On a restitué d'après tous les mss et même N2.

4. C'est de mener Cristi ou ciel] N, B, D, E, N2; C om.

Le passage se prend ici pour « *c'est-à-dire, pour en faire descendre Christ* ». Lacune en C.

5. pres] B, C, D et E; presentee N, N2.

La Vulg. a « *propre te est verbum* ». L'adj. « *presentee* » en N est une attestation isolée. On a restitué d'adv. d'après tous les mss.

6. ta bouche] D, E; ton cuer N, B, C; se tu confesses en toy N2.

La Vulg. a in « *ore tuo* ». D et E traduisent bien le texte de la Vulg. La leçon « *en ton cuer* » en N, B et C s'explique facilement par une erreur d'écriture (peut être au niveau d'ancêtre commun) vu que le segment « *ton cuer* » se retrouve plusieurs fois dans le texte soit qui précède soit qui suit. Le segment « *se tu confesses en toy* » en N2, il nous semble être un remaniement à partir de la variante de NBC.

7. prescant] N, B, C; preeschement D; prechement E; preschans N2.

La Vulg. a « *sine predicante* ». La variante de NBC est plus proche du latin.

8. bel] B, C, D et E; vicieux N; precieux N2.

Le segment « *speciosi pedes* » de la Vulg. (c'est-à-dire « *beaux pieds* ») confirme la leçon de B, C, D, E. La leçon de N est isolée. Il est difficile d'expliquer l'erreur. On remarque que le terme « *speciosi* » du latin peut se prendre aussi comme « *vicieux* ». Rien n'exclut une intervention personnelle de N, à partir d'une Vulg. Jean

a l'anoncement; Ysaïe dit : *Sire, qui as creu a ce que il a oÿ de nous*¹ ? |17| Doncques est foy d'oÿe et oÿe est < par >² parole de Crist. |18| Mais je di, ne oïrent il mie ? Adecertes :

*Leur s'en issi en toute la terre
et leur parole de cy es fins de la terre*

|19| Mais ne cognurent mie Israël ? Moÿses dist premierement :

« *Je vous amenray emulacion en gent, non mie en foule gent,
et vous metre en ire* ».

|20| Ysaïas ose dire :

« *Ceulx m'ont trouvé qui ne me querent mie, je sui apertement a ceulx qui ne me demandent pas* ».

|21| Il dist a Israël :

« *J'ay toute jour estendues mes mains
au peuple neant creant mais contredisant a moy* ».

de Rély cherche à corriger pour rétablir le sens de la phrase.

1. nous] N, N2; vous B, C, D, E.

La Vulg. (« *quis credidit auditui nostro ?* ») confirme la leçon de N et N2.

2. par] B, C, D, E; N om.

Peut-être que le copiste n'a pas vu l'abréviation. La phrase « *oye est parole de Christ* » n'a pas de sens. N2 om. la phrase qui fait difficulté.

Romains XI

J^E 1 di doncques, que Dieu boté arriere son peuple ? Non ! Je mesmes sui Ysraelitien, du lignage Abraham, de la lignee Beniamin². |2| *Dieu ne m'a mie boté arriere son peuple, qui sont devant*³. Ne savés vous mie que l'Esripture dit d'Elye ? Comment il prie Dieu contre Israël :

|3| « *Sire, il ont occis tes Prophetes,
et ont soubzfoi⁴ tes autels
et je sui deguerpi seul et il quierent m'ame* »
*c'est-à-dire « il me veulent occire »*⁵.

|4| Mais que li respont Nostre Seigneur⁶ ? « *J'ay encore .vii. mille hommes qui ne sont mie agenoilliés devant Baal* » - c'est-à-dire « qui n'ont < mie > aouré Baal »⁷ -. |5| Ainsi est il < en >⁸ ce temps, les remanens sont fais saufs selon l'eslisement de la grace de Dieu. |6| < Se ce est par la grace Dieu >⁹, ce n'est jà mie de leurs euvres, autrement la grace n'est mie grace. |7| Que doncques ?¹⁰ Israël n'ot mie ce qu'il demandoit, l'election fust recevé ; et les autres furent aveugles, |8| si comme il est escript :

Dieu leur donna Esperit de componcion,

1. Titre en N2 : « *Comment l'Apostre reprime l'insultation des Gentilz contre les Juifz et met l'execution presente desditz Juifz* ». Titre en latin en E : « *Dico ergo : numquid Deus repulit populum suum ?* »

2. Je mesmes sui Ysraelitien, du lignage Abraham, de la lignee Beniamin] N, B, C, N2 ; Je mesmes sui Israel, en tel lignage d'Abraham, de la lignie Beniamyn D, E.

On remarque que NBC et DE forment toujours deux groupes bien distincts.

3. qui sont devant] N, B ; qu'il sont devant C, D et E ; qu'il a sceu devant N2.

Le passage « qui sont devant/qu'il sont devant » est peu clair. Jean de Rély modifie avec un calque du latin : « Non reppulit Deus plebem suam quam praescivit ».

4. soubzfoi] N ; sousfoui B ; souzfoui C ; suffouiz D ; suffois E ; souillé N2.

Le verbe « soubzfoi » (« sousfouir » signifie « renverser en creusant en dessous ») traduit bien le verbe latin « suffererunt » (« suffodio » signifie « détruire les fondements »). Jean de Rély modifie de sa main.

5. c'est a dire, il me veulent occire]

Ajoute explicative qui ne se trouve pas dans la Vulg.

6. Seigneur] N, N2 ; Sire B, C, D et E.

7. C'est a dire : qui n'ont mie aouré Baal]

Ajoute explicative qui ne se trouve pas dans la Vulg.

8. en] B, C, D, E, N2 ; N om.

On a rétabli d'après tous les mss. Le scribe a dû être déconcentré.

9. se ce est par la grace Dieu] E ; N, N2, C, D om. ; c'est pas la grace de Dieu B. *Le passage « se ce est par la grace Dieu » traduit le texte latin « Si autem gratiam, iam non ex operibus, alioquin gratia iam non est gratia ». Omission en N, B, C, D : le segment a pu être omis au niveau d'un ancêtre commun, à moins que les scribes n'aient fait le même saut sur le pronom « ce » de « se ce est par la grace de Dieu » à « ce n'est jà mie de leurs euvres ». On a restitué pour aider la compréhension du passage.*

10. Que doncques] N, B, C ; Qu'est ce doncques que Israel etc. D, E ; Quoy donc N2.

*iyeux¹ qui ne veoient
et oreilles qui n'oÿent
de cy au jour d'huy.*

l9l David dist :

*« Leur table soit devant leurs yeux comme las et en < prendement >²
et en escande et en retribucion³,
l10l leurs yeux soient obscurcis qu'i ne voient
et leurs dos soient [485r^oa] tornés⁴ tous temps ».*

l11l Je di, < pechierent >⁵ il qu'il cheissent ? Non ! Les gens ont salut par leurs pechiés, qu'i les aiment⁶. l12l Que se leurs pechiés sont les delices de cest monde et leur ameusement sont richesses des gens, et combien plus leur plenitude. l13l Je di a vous < gens que tant longuement comme je suy apostre des gens >⁷ je honoreray mon service. l14l Se je pouvoie en aucune maniere appeler a < amour >⁸ qui est ma char et face

1. Iyeulx] B, C, D, E, N2; iceulx N.

2. prendement] D, E; premierement N; penement B; prenement C; preneure N2.

Erreur en N : l'adv « premierement » n'a pas de sens à cet endroit : on a l'impression que le scribe ait mal résolu l'abréviation de sa source. Le subst. « prendement » en D et E traduit bien le latin « captionem » de la Vulg. On a restitué d'après ces dernières pour donner un sens à la phrase. N2 corrige la leçon fautive.

3. retribucion] N, B, C; **retribucion a eulx D, E.**

La Vulg. a « retributionem illis ».

4. tornés] N, B, C; **crombés D; crombiéz E**; courvéz N2.

N2 fait un calque du latin : « dorsum eorum semper incurva »

5. pechierent] B, C; prescherent N; **courierent D, E**; pechoient N2.

On regarde la Vulg. « Dico ergo, numquid sic offenderunt ut caderent ? ». Erreur de lecture en N. On a corrigé d'après B, C. Variante en D et E : le v. « courierent » qui vient de « courroucier » est plus proche du latin.

6. Non ! Les gens on salut par leurs pechiés, qu'i les aiment] N, B, C; **Non ! Mais li salus est aus paiens a ce, qu'il les annoncent E, D**; Non ! Les gens ont salut par leur peché si qu'ilz les ayment N2.

La variante du groupe DE est proche du texte de la Vulg. : « Sed illorum casu salus gentibus, ut illi ad aemulationem adducantur ». La variante de NBC n'est pas claire. On ne comprend pas le sens du passage qu'i les aiment. N2 se rejoint à ce groupe-ci.

7. gens que tant longuement comme je suy apostre des gens] E, B, C, D, N2; N om.

Lacune en N corrigée par N2. On peut soupçonner que Jean de Rély ait corrigé par soi-même puisque les corrections qui suivent, diffèrent de celles des autres mss

8. amour] B, C, D et E; a moy N; aymer N2.

Erreur en N : peut-être que le scribe n'ait pas vu l'abréviation. La traduction du verset 14 est problématique en N2 : « Se je puis aucunement esmouvoir ma chair a les aymer, que je en face sauf aucun d'eux ». Ceci ne correspond pas à ce qu'il dit la Vulg. : « si quo modo ad aemulandum provochem carnem meam et salvos faciam aliquos ex illis ». S. Paul ne dit pas qu'il ne voudrait inciter sa chair à aimer les gens, mais qu'il voudrait inciter les gens qui sont unies à lui selon la chair à l'émuler.

sauf aucun de eulx. |15| Se la p<e>rte¹ de ceulx est conciliacion du monde, que sera pris des mors < fors > vie²? |16| Se le pourgoustement est bon, tout sera bon; et se la racine est sainte, et les ramis³. |17| Que se aucuns des ramis sont froissiés, comme tu fusses olivier sauvage, tu fus autel en iceulx compaigns de la racine et de la gresse⁴ de l'olive, |18| ne vueilliés glorifies toy contre les ramis; que se tu ti glorifies, saichés que la racine < te porte, ne mie tu la racine >⁵.

|19| Doncques, tu dis : « *Les ramis sont frainis, < que je soie en ces* » |20| Bien, il sont frainis >⁶ pour mescreandise, et tu es ce pour foy⁷. Ne vueillés mie savoir hault, mais craing : |21| se Dieu n'espargna mie aux naturelx ramis que par aventure, il ne < te >⁸ espargne mie. |22| Regarde donc la bonté de Dieu et son droiturier jugement; sa verité est en ceulx qui ont creu en sa bonté, < et en toy >⁹ se tu demeures en sa bonté

1. perte] B; porte N; poesté C; perdition N2.

Erreur en N : le scribe a mal résolu l'abréviation pte (visible en D et E). La leçon de C n'a pas de sens. On a corrigé d'après B : le mot « perte » traduit bien le latin « amissio ». « Perdition » en N2 est acceptable seulement dans le sens de « perte » et pas de « ruine de l'âme » ou « damnation ».

2. que sera pris de mort fors vie?] B, C; que sera pris de mort sans vie N; quelle prudence de mort fors que vie E; quelle prenguage des mors fors que vie D.

On a rétabli la prép. « fors » d'après tous les mss. On regarde le texte de la Vulg. « Si enim amissio eorum, reconciliatio est mundi; quae assumptio, nisi vita ex mortis? ». C'est-à-dire : « Car si leur réprobation est la réconciliation du monde; que sera leur rappel sinon vie des morts? ». Le scribe de N semble avoir modifié la prép. de son cru en donnant un sens différent. On remarque que la leçon de E est défectueuse : le mot « prudence » n'a pas de sens à cet endroit. N2 modifie, peut-être à la suite de l'erreur présent en N : « Se la perdition d'eulx est consolation du monde, quelle sera la prinse sinon vie de mors? ».

3. Le verset 16 est bien traduit par N. B est peu clair du fait que le scribe remplace l'adj. « saint » avec le subst. « semence » : « Et se la racine est semence et li reins ». Le groupe DE délivre la meilleure leçon : « **Se le (leur en E) goustement est fain (faun en E) et la masse; et se la racine est sainte, et les ramis** ». On consulte la Vulg. : « Quod si libratio sancta est, et massa; et si radix santa, et ramis ». Le subs. « fain/faun » vient du latin « fanum » et se prend dans le sens de « sacre ». « Goustement » signifie « prémices »; masse signifie « masse de la pâte ». N2 est peu clair : « si pour le guectement est bon, tout sera bon ».

4. gresse de l'olive] N, C; craisse B; la largesce de l'olive D, E; greffe N2.

NBC trad. bien le latin « puiguedinis olivi ». En rev. « greffe » (c'est-à-dire « greffon ») et « largesce » (c'est-à-dire : « largeur », qui se prend en sens méton. pour « générosité », - voir TLF : X, 1003a : largesse en ligne -) ne correspondent pas au latin.

5. que la racine te porte, ne mie tu la racine] C, D, E; que la racine ne te porte, je mie en la racine N; que la rachine ti porte. Non mie tu, mes la rachine B; que la racine ne portes tu mie, mais la racine te porte N2. *N est corrompu, sa leçon ne peut pas être gardée. On a corrigé d'après CDE. N2 semble corriger le texte de N par soi-même, puisque sa syntaxe diffère de celle des autres mss.*

6. que je soie en ces. Bien, il sont frainis] C; que je voie en ces. Bien il sont frains B; **que je soie en ces. Bien, sont il brisé pour incredulité D, que je soie en ces. Bien, il brisant pour incredulité E; N, N2 om.** *Lacune en N et N2 à la suite d'une saute du même au même sur l'adj. « frainis ». On a corrigé pour aider la compréhension du raisonnement de S. Paul. Le v. de B n'a pas de sens. D, E sont les plus proches de la Vulg. « Bene : propter incredulitatem fracti sunt »*

7. et tu es ce pour foy] N; et tu estes par foy B; et tu es par foy C; **maus tu stas par foy D, E.**

La Vulg. a : « tu autem fides stas ». DE sont toujours plus proches du latin.

8. te] B, C, D, E, N2; N om.

9. et en toy] B, C, D, E; N, N2 om.

autrement < tu >¹ periras, et il mesmes ! |23| S'ilz ne se < tiennent >², et seront antéz en incredulité³ : Dieux est puissant en terres les derechief⁴. |24| Car se tu es trenchié fors des naturelx oliviers sauvages et es antés contre nature en bonne olive, de combien < plus >⁵ ceulx qui seront en leur olive selon nature.

|25| Freres, je ne vueil mie que vous mescognoissies cest mistere, que vous ne soiés mie sages a vous mesmes, quant aveuglete vint en partie en Israël, de cy a tant que la plante des gens entrast <et>⁶ Israël |26| fust sauf tout en telle maniere < si > comme il est escript :

« Cellui vendra de Syon qui < destournera >⁷,
et ostera pechié de Jacob ;
|27| et ce leur fera mon testament⁸,
car je leur osteray leurs pechiés ».

|28| Il sont anemis pour < vous >⁹ selon l'Évangile ; et selon l'eslection tres chiers amis

1. tu] B, C, D, E ; ne N, N2.

On a corrigé le verset 22 d'après tous les mss afin d'assurer le sens de la phrase. N fait difficulté : « sa verité est en ceulx qui ont creu en sa bonté, se tu demeures en sa bonté, autrement ne periras ». N2 délivre presque la même leçon que N : « Se la verité est en ceulx qui ont creu en sa bonté, et se tu demeures en sa bonté, autrement ne periras ».

2. tiennent] B, C, D, E ; treuvent N ; N2 om cette phrase.

Erreur en N. Peut-être que le scribe ait mal résolu l'abréviation. La leçon : S'ilz ne se trennent n'a pas de sens. Elle ne peut pas être gardée.

3. et seront antéz en incredulité] N ; et seront en ce en incredulité B, C ; et seront mis en incredulité D ; et seront en incredulité E.

Tous les mss. font erreur. Le segment « en incredulité » est mal placé (il se lie au v. « tiennent ». N2 om. la phrase : ceci fait un saut de « periras » à « est puissant ». On est étonné que N2 omet cette phrase très important dans la pensée de Paul : « sed et illi, si non permanserint in incredulitate, inserentibus » : c'est-à-dire « s'ils ne demeurent pas dans l'infidélité, ils seront greffés, eux aussi ».

4. Dieux est puissant en terrés les derechief] N ; Dieu et puissante en terré derechief ; **Diex est puissans derechief eulz a joindre D, E** ; et luy mesmes est puissant les enter derechief N2.

N est proche de la Vulg. « potens est enim Deus iterum inserere illos ». La leçon de DE est la plus claire.

5. plus] B, C, D, E ; N om.

6. et Israel] B, C, D, E ; en Israel N ; en Israel et N2.

Correction d'après tous les mss. Le scribe de N a fait de « Israel », qui est le sujet de la phrase, un complément de lieu. L'erreur s'explique comme une reprise du segment « en Israel » dans la phrase qui précède. N2 se rejoint à N mais modifie comme suit : « jusques a tant que la plante des gens entrast en Israel et fust sauvé tout en telle maniere comme il est escript ».

7. destournera] B, C, D, E ; descouvrera N, N2.

La Vulg. a « veniet ex Sion qui eripiat et avertat impietatem a Jacob ». On a restitué le v. « destournera » d'après tous les mss. Erreur de lecture en N qui n'est pas corrigé par N2. Le v. « descouvrera » n'a pas de sens à cet endroit. Il ne peut pas être gardé.

8. Cette phrase est omise par N2.

9. vous] D, E ; nous B, C ; ce N, N2.

La Vulg. a « Secundum Evangelium quidem inimici propter vos, secundum electionem autem, carissimi prop-

pour les peres : |29| dons et appareillement sont de Dieu sans penalité. |30| Si comme vous ne le creustes mie aucune fois a Dieu |31| et ores aves vous misericorde de Dieu pour leur mescreandise, et iceulx n'ont mie creu ainsi [485r^ob] en < vostre >¹ misericorde, que il mesmes aient misericorde ; |32| Dieu a tout enclos en incredulité, qu'il ait mercy de tous ! |33| O tu hault de richesses, de la sapience et de la science de Dieu : comme ses jugements sont reposts et ses voies neant encerchables.

|34| *Qui a cogneu le sens nostre Seigneur ?*

Ou qui a esté son conseiller ?

|35| *Ou qui li donna premierement,
et il li sera rendu ?*

|36| Pour ce que de li et par lui sont toutes choses : il ait honneur et gloire perdurablement. Amen.

ter patres ». On a restitué le pron. « vous » d'après tous les mss. Le pron. dém. « ce » en N et N2 fait difficulté puisqu'il n'a pas de référent dans le contexte. Remaniement en N2 : « Ilz sont ennemys, pour ce sont aveuglez et selon l'election ».

1. vostre] D, E; nostre B, C; N, N2 om.

La Vulg. a « *vestra misericodiam* ».

Romains XII

FRERES¹, je vous pri pour la misericorde de Dieu, que vous démontrés vos corps sacrefice vif et saint et plaisant a Dieu, et vostre service < raisonnable >²; |2| et ne vueillés mie estre confirmés a cest monde, mais soiés confirmés en la nouveleté de vostre sens, que vous prouvoies que la vouleté de Dieu soit bonne et bien plaisant et parfaite.

|3| Je di < par >³ la grace que Dieu m'a donnee a tous ceulx qui sont entre vous, non mie savoir plus qu'il est mestier, mais savoir a sobriété, et si comme Dieu a devisé a chascun mesure de foy. |4| Si comme nous avons moult membres en un corps, et tous les membres n'ont mie un mesmes office, |5| ainsi sommes nous qui sommes moult un corps de Crist, et chascun est membre de l'autre. |6| Vous avez doncques selon grace ou il y a difference⁴, ou prophecie selon la raison de foy, |7| ou amenistrement en amenistrant, ou cellui qui enseigne en sa doctrine, |8| cellui qui amonneste en aumosnes, tant cellui qui donne en simplesce, cellui qui est prelat en cure de bien faire, cellui qui fait misericorde en leesce de cuer et en bon samblant. |9| < Amour sans faintise. Haiés le mal et vous aherdés >⁵ au bien; |10| amés charité et fraternité l'un en l'autre; adelantissés l'un l'autre en honneur, |11| ne soiés paraceux en curiosité de faire ce a quoy vous estes tenus, soiés < ferventes >⁶ d'esperit, et < servés >⁷ a nostre Seigneur, |12| esioissies vous en esperance, et soiés paciens en tribulacion, soiés souvent en oroison, ententis, |13| et faites aux besongneux ce que il aront mestier⁸, herbegies volentiers,

1. Titre en N2 : « Comment l'Apostre instruit les Romains tant de choses qui appartiennent a Dieu comme aussi a son prochain ». Titre en latin en E : « Obsecro vos itaquez fratres per misericordiam Dei ».

2. raisonnable] E; regnable N; resnable B, C, D; raisonnable N2.

On regarde la Vulg. « rationabile obsequium vestrum ». Erreur en N : la forme peut résulter d'une erreur de lecture, ou d'une abréviation mal resolue.

3. par] B, C, D, E, N2; que N.

N modifie la syntaxe de la phrase : « Je di que la grace que Dieu m'a donnee a tous ceulx qui sont entre vous, non mie savoir plus qu'il est mestier » etc. On a restitué la prép. « par » d'après tous les mss pour donner un sens à la phrase.

4. Vous avez selon grace ou il y a difference] N, B, C; **vous avez dons selon la grace qui vous est donnee differens E, D**; vous avez dons selon la grace qui vous est donee ou il y a difference N2.

La Vulg. a « Habentes autem donationes secundum gratiam quae data est nobis différentes ». Le groupe DE traduit mieux le texte latin. N2 modifie la leçon de N afin de rendre plus clair le passage.

5. Amour sans faintise. Haiéz le mal et vous aherdez] B, C, D, E; avoir N; Amour sans faintise. Hayéz le mal et prenez vous au bien N2.

Lacune en N : on a corrigé d'après toute la tradition. N2 corrige sa source par soi-même : sa traduction diffère de celle des autres mss. Dans ceci, la phrase « et prenez vous au bien » est peu claire (la Vulg. a « adherentes bono »).

6. fervent] D, E, C; fermés N; ferm B; fervens N2.

La Vulg. a « ferventes ». On a corrigé d'après C, D, E et N2. Var. en N et B.

7. servéz] B, C, D, E, N2; fermés N.

On a corrigé d'après toute la tradition et même N2. N est corrompu : « soiés fermés d'esperit et fermés a nostre Seigneur ». Ceci reprend le mot qui précède.

8. ententis, et faites aux besongneux ce que il aront mestier] N; ententif et faites aus seins ce qu'il auront

l14| benissiés ceulx qui vous poursuivront¹, et ne les vueillés mie maudire. l15| Esiossiés vous ou les esioissans et plorés ou les plorans. l16| Sentés bien l'un de l'autre², ne saichés l485v°al mie haultes choses mais contentés aux humbles, ne vueillés mie estre saiges en vous mesmes - c'est-à-dire, ne cuidés mie estre saiges – l17| et ne rendés mie a aucun mal pour mal, pour bien bien, non mie tant seulement *devant Dieu* mais neys *devant tous les hommes*; l19| freres tres chers, ne vous deffendés mie mais donnés < lieu a ire >³, il est escript :

« *A moy appartient vengeance, je vengeray le* », dist nostre Seigneur.

l20| Mais, voy se ton anemi a fam, donne li a menger;
s'il a soif, donne li a boire;
et se tu fais ice, tu amonceleras charbons sur ton chief⁴.

l21| Et ne vueillés mie estre vaincu de mal, mais mué le mal en bien.

mestier B, C; **ententifs a la nécessité des sains et faites aus autres ce que il auront mestier E, D**; ententifz et faictes aux besongneurs ce qu'ilz auront mestier N2.

On regarde le texte de la Vulg. : « *Necessitatibus sanctorem communicantem, hospitalitatem sectantes* », c'est-à-dire : « *Charitables pour soulager les nécessités des saints, prompts à exercer l'hospitalité* ». Le groupe DE est le plus proche de la Vulg.

1. On regarde la Vulg. « *Benedicite persequentibus vos : benedicite et nolite maledicere* ». C et B sont plus proche du texte latin. Ceux-ci répètent le v. : « benedicite ». Leur leçon est la suivante : « **Beneissiés ceuls qui vous poursuiront, beneissiés les et ne le voilliés mie maudire** » B; « **Beneissiez cels qui vous persevron, beneissiez les et ne le veuilléz pas maldire** » C. La var. de DE est la suivante : « *Ceulz qui vous poursuivront beneissiez les et ne vueilléz mie maudire* »

2. Sentéz bien l'un de l'autre] Sentéz bien l'un de vous de l'autre N, C; Sentéz bien li uns devans l'autre B; sentéz bien li uns de l'autre DE, N2.

On a corrigé d'après D, E, N2. La phrase : « *Sentéz bien l'un de vous de l'autre* » en N et C est problématique. Peut-être que le segment « de vous » soit dû à une erreur de lecture de l'adv. « devant » visible en B.

3. lieu a ire] le viaire N; donnés lieu a ire B; C om. lui a ire DE; donnéz lieu a yre N2.

On regarde la Vulg. « *Non vosmetipsos defententes, carissimi, sed date locum irae* ». Peut-être que le scribe de N ait modifié pour donner un sens au passage : « *donnés le viaire* » signifie ici « *tendre l'autre joue* ». N2 et B livrent la bonne leçon. C om. le passage. La leçon de DE n'est pas acceptable.

4. ton chief] N, B, C, D, E, N2.

La leçon est insatisfaisante. La Vulg. parle de la tête de l'ennemi, pas de la tête de l'interlocuteur : « *Sed si esurierit inimicus tuus, ciba illum : si sitit, potum da illi : hoc enim faciens carnes ignis congeres super caput eius* »

Romains XIII

TOUTE¹ ame soit soubzmise aux plus haultes des poesté. < Poesté >² ne vient fors que de Dieu, les choses qui sont, de Dieu sont ordenés ; |2| doncques, qui va contre poesté, va contre l'ordenement de Dieu, et ceulx qui vont contre Dieu aquerent dampnement a eulx. |3| Le princes ne sont mie a la paor de bonne euvre mais de mal. Veuls tu que tu ne doubtes mie poestés ? Fay bien et tu auras loenge³ ; |4| le menistre de Dieu est a toy en bien. Mais se tu fais mal, tu le crains ; il ne porte mie espee sans achoison ; le menistre de Dieu est vengerres en ire a cellui qui fait mal. |5| Et pour ce soiés soubzmis a nécessité, non mie seulement pour ire mais pour la conscience. |6| Pour ce donnés vous les truages, les menistres de Dieu servent en ce mesmes. |7| Rendés doncques a tous ce que vous devés, auquel treu treu, auquel peage paage, a qui paour paour, a qui honneur honneur. |8| Ne doit mie⁴ aucune chose fors que vous amés l'un l'autre : cellui qui aime son proesine a empli la Loy. |9| *Tu ne feras mie avoltire, ne nociras, ne n'embleras, ne ne diras faulx tesmoing, et coinvoiteras la chose de ton proesine.* Et s'il y a aucun autre commandement il est restoré et entendu en ceste parole : *Aimé ton proesine si comme toy mesmes.* |10| Dilection de proesine ne fait mie < mal >⁵ : doncques amour est aemplissement de la Loy.

|11| Et saichés ice, car il est temps que nous levons de dormir, nostre salut est ore plus pres que nous n'avons creu. |12| La nuit est alee et le jour aproché. Ostons doncques nos euvres de tenebres et viestons l'armes de lumiere. |13| Si comme nous |485v°c| voisons honnestement ou jour, non mie en commessacion et en yvresces, et en luxures et en neant chastes, ne en contencion ne en envie : |14| mais metés en vos cuers Nostre Seigneur Jhesus Crist et ne faites mie la cure de la char en desiriers.

1. Titre en N2 : « Comment l'Apostre enseigne les subjectz a obeyr a leurs seigneurs par subvention et dilection ». Titre en latin en E : « *Omnis anima potestatibus sublimioribus subdita sit* ».

2. Poesté] B, C, D, E; N om. Puissance N2.

On a restitué le sujet de la phrase en N d'après tous les mss. Le scribe de N a dû être déconcentré.

3. loenge] N, B, C, N2; **longue de lee D, E.**

La Vulg. a « *Bonum fac, et habebis laudem ex illa* ». La syntaxe de DE est plus proche du latin.

4. ne doit mie] N; ne diés mie B; ne doiéz mie C; **ne devéz mie D, E,**; ne devéz mie N2.

On regarde la Vulg. « *Nemini quidquam debeatis* », c'est-à-dire : « N'ayez de dettes envers personne ». DE sont plus proches du latin.

5. mal] B, C, D, E; fait N; de mal N2.

Erreur en N. Reprise d'un mot qui figure précédemment. Le scribe a dû être déconcentré. On a restitué d'après tous les mss. N2 corrige la faute.

Romains XIV

PRENÉS ¹ celui qui est foible en foy, non mie en disputemens de pensees. |2| L'autre croit qui puisse menger toutes choses, celui qui est enfers mengusse choses. |3| Celui qui mengue, ne depit mie celui qui ne mengue mie, et celui qui ne mengue mie, ne juge mie celui qui mengue, Dieu l'a pris. |4| Qui es tu qui juges autre serf? Il est, < ou chies > ² devant Nostre Seigneur, il estera, Dieu le puet establir. |5| L'un juge entre le jour, l'autre juge en tout jour; chascun habonde en son sens. |6| Celui qui scet le jour, le scet en Nostre Seigneur; et celui qui mengue, mengue a Nostre Seigneur, rent graces a Dieu; et celui qui ne mengue mie a Dieu, et li rent graces. |7| < Nul > ³ de nous vit a soy, et < nul > ⁴ muert ou soy; |8| se nous vivons, nous vivons a Nostre Seigneur, ou se nous morons, nous morons a Nostre Seigneur. Doncques, se nous vivons ou se nous morons, nous sommes a Nostre Seigneur. |9| En ce moru Crist et ressucita, qu'il soit Sire des vifs et des mors.

|10| Pourquoi juges tu ton frere? Ou pourquoi despis tu ton frere? Nous esterons tous devant le jugement de Crist; il est escript :

*« Je vif, ce dit Nostre Seigneur,
que tous me aourent
et toutes langues regehiront a Nostre Seigneur ».*

|12| Chascun de nous rendra a Dieu raison de soy. |13| Ne jugeons mie l'un l'autre; mais ce jugiés plus, que vous metés abuissal devant vostre frere ou esclange. |14| Je sçay et ay fiance a Nostre Seigneur Jhesu Crist, que nulle chose est commune par lui; fors a celui qui cuide que c'est commun < a celui est commun > ⁵. |15| Se ton frere est concusté pour viande, tu ne euvres mie selon charité. Ne vueillés mie perdre pour ta viande pour qui Crist moru. |16| Doncques, vostre bien ne soit mie blaffemé. |17|

1. Titre en N2 : « Icy l'Apostre exhorte les grans qu'ilz soustiennent les malades et les esleuvent en bien »; C : « Infirmirate autem fide assumite non in disceptationibuz cogitationem ».

2. ou chiés] C; onchiés N; couchié B; **ou il chiét D, E**; ou il chét N2.

Erreur d'écriture en N : nous n'en n'avons trouvé aucune attestation dans les dictionnaires. On regarde la Vulg. : « Domino suo stat aut cadit, stabit autem : potens est enim Deus statuere illum ». C'est-à-dire : « s'il demeure ferme ou s'il tombe, cela regarde son maitre, mais il demeura ferme puisque Dieu est puissante pour l'établir ». Le groupe DE offrent une leçon plus claire : « Il est devant son Seigneur ou il chiet, mais il estera, Diex le puet establir ». N2 corrige l'erreur : « il est estable a son Seigneur ou il chet, il sera estable, Dieu le puet establir ».

3. Nul] B, N2; un N; nulz D, E; nus C.

Erreur d'écriture en N. On a rétabli d'après tous les mss.

4. nul] B, N2; un N; nulz D, E; nus C.

5. a celui est commun] N om. ; **a celui est commun DE**; li soit commun B, C. N2 om.

On regarde le texte de la Vulg. : « Scio et confido in Domino Jesu, quia nihil commune per ipsum, nisi ei qui existimat quid commune esse, illi commune est ». On a restitué d'après tous les mss même si la lacune ne modifie pas le sens du verset.

Le Regne de Dieu n'est mie de boire ne de menger, mais justice, paix et joie ou Saint Esperit; |18| celui qui sert en ce a Crist, plaist a Dieu et est prouvé aux hommes. |19| Faisons et ensuivons ce qui appartient a paix et a edifiement et gardons l'un l'autre; |20| ne vueillés mie destruire l'euvre Dieu pour viande! Toutes choses sont netés, mais male chose est a l'omme [486r^oa] qui aime abuisement. |21| C'est bonne chose que l'en ne mengue char ne boire vin ou aucune chose ou ¹ ton frere offende ou soit escandalisiés ou malade. |22| Tu qui as foy, en toy aies la devant Dieu. Celui est beneuré qui ne juge mie soy mesmes en ce qu'il prenne. |23| Celui qui fait difference en ce qui mengue est dampnés car ce n'est mie de foy; tout ce qui n'est de foy est pechié.

1. ou] N, B, C, N2; en quoy DE.

Romains XV

NOUS¹ qui sommes plus fermés de vous < devons >² porter et soustenir l'enfermeté des foibles, et non mie plaie a nous mesmes. |2| Chascun de nous plaie a son proe-sine en bien et en edifiement; Crist ne plot mie a soy mesmes; mais si comme il est escript : « *les ledanges de ceulx qui le ledangerent cheirent sur moy* ». |4| Tout ce qui est escript, et est escript a nostre dottrine, c'est a dire pour nous enseigner que nous aions esperance par souffrance et par le confortement des Escriptions. |5| Dieu qui est Sire et de souffrance et de confort vous doint que saichés ice mesmes l'un a l'autre selon Jhesu Crist, |6| que vous d'un courage honorés Dieu le Pere Nostre Seigneur Jhesu Crist. |7| Pour laquelle chose recevés l'un l'autre, comme Jhesu Crist < vous recut en honneur. |8| Je di que Jhesu Christ >³ fu ministre de la circoncision pour la verité de Dieu, a confermer ce que Dieu avoit promis a nos sains Peres, |9| vous gens devés honorer⁴ Dieu par misericorde, si comme il est escript :

« *Pour ce Sire regehrray je a toy es gens et chanteray a ton Nom* ».

|10| Et il dist derechief :

« *Vous gens esleescés vous ou son peuple* ».

|11| Et derechief :

« *Toutes gens loent Nostre Seigneur et tous peuples magnifiés < le >⁵* ».

|12| Et derechief Ysaïe a dist :

1. Prologue N2 : « *Icy l'Apostre exhorte les grans qu'ilz soustiennent les malades et les esleuent en bien* ». E : « *Debemus autem nos firmiores imbecillitates infirmorum sustinere et non nobis placere* ».

2. devons] B, C, D, E, N2; N om.

La Vulg. a « *debemus* ». On a restitué le v. principal d'après tous les mss. N2 corrige l'erreur de N.

3. vous recut en honneur. Je di que Jhesu Crist] B, C, D, E, N2.

Lacune en N à la suite d'un saute du même au même sur le mot « *Jhesu Crist* ». Jean de Rély corrige la lacune. Il nous semble que sa correction remonte à la source commune de BCDE.

4. devés honorer] N, B, C, N2; **honorer D, E.**

On consulte le texte de la Vulg. « *Dico (...) gentes autem propter misericordiam glorificare Deum, sicut scriptum est* ». On remarque que le groupe DE est toujours plus proche de la Vulg.

5. le] B, C, D, E, N2.

On consulte le texte de la Vulg. « *Et iterum : Laudate, omnes gentes, Dominum : et magnificate eum, omnes populi* ». On a restitué le pron. pers. attribué au Seigneur d'après tous les mss. et même N2.

« *La racine de Iesse sera,
et les gens espereront en cellui
qui s'esdrecera pour eulx gouverner* ».

113| Dieu, qui < est >¹ Sire de bonne esperance, vous² remplisse de toute joie et de toute paix en creant, que vous habondés en esperance et en la vertu du Saint Esperit. 114| Mes freres, je sui certain de vous, que vous estes plains de charité, et de toute saence, si que vous povés amenistrer l'un l'autre. 115| Freres, je vous ay escript plus saintement³ en partie pour ce, que je vous ramene en memoire pour la grace qui m'est donnee de Dieu 116| que je soye menistre de Jhesu Crist es gens, saintefians l'Evangile de Dieu, que l'offrande des gens soit faite acceptable, [486r^ob] et sainteficé ou Saint Esperit. 117| Doncques, j'ay gloire en Jhesu Crist en Dieu; 118| je n'ose mie aucune chose parler des choses qui sont par moy se Crist ne les fait par moy en obediense des gens, en paroles et en fais, 119| et en vertus de signes et de demonstrement, en la vertu du Saint Esperit; si que de Jherusalem environ de cy a la mer de <Il>lirique⁴ ay je doncques raempli de l'anoncement de Jhesu Crist, 120| ainsi ay je preschié ceste doctrine non mie la ou Crist est, non mie que je ne edifiasse sur autre fondement, 121| mais si comme il est escript :

« *Ilz verront de li a qui il ne fu mie anoncié
et ceulx qui n'ont oï de li entendront* ».

122| Pour laquelle chose je estoie moult empeschié de venir a vous; 123| et ay esté devee<s> de cy a ore, nous n'avons ore mie plus lieu en ces regions ains convoité a venir a vous ja de mult ans trespasés, 124| quant je commenceray a aller en Espagne, je espoire que je vous verray en trespasant et que vous me verres illeuc. 125| Je iray ore en Jherusalem a menistrer aux sains. 126| Ceulx de Macidoine et d'Ach<a>ie⁵ ont prouvé a faire une collacion aux pouvres sains qui sont en Jherusalem. 127| <Ice >⁶ leur

1. est] B, C, D, E, N2; N om.

On a restitué le v. principal d'après tous les mss et même N2. Le scribe a dû être déconcentré.

2. vous] N, B, C, N2; nous D, E.

La Vulg. a « *Deum autem spei repleas vos* ». Cette fois la leçon de N est correcte.

3. saintement] N, C; surement B; **hardiement D, E**; saintement N2.

L'adv. qui figure en DE est plus proche du latin « *audacius* ».

4. Illirique] D, E, C; Lirique N; relique B; illec N2.

On a restitué la syllabe <Il> d'après C, D et E; on n'a trouvé aucune attestation du mot « *Lirique* » pour « *Illyrie* » dans les dictionnaires. L'adv. « *illec* » en N2 n'a pas de sens (de même que la forme « *relique* » en B). Le scribe de N2 pourrait avoir modifié la leçon de N « *Lirique* » en tant que peu compréhensible.

5. Achaie] C, D, E; Achie N, B; Achaye N2.

N et B omettent une syllabe.

6. Ice] B, C, D, E; et ce N2; a ce N.

On a restitué le pron. dém. « *ice* » d'après tous les mss. La phrase « *a ce leur plot* » en N n'a pas de sens.

plot, et sont liés de corps et les paiens sont prisonniers fais de leurs esperitueles choses, il leur donnent a menistrer es charneles. |28| Quant j'auray acompli et auray cueilli ce fruit, j'iray par vous en Espagne. |29| Je sçay que je vendray a vous, en l'abondance de la beneisson de Crist. |30| Freres, je vous pri, par la beneisson de Nostre Seigneur Jhesu Crist et par la charité du Saint Esperit que vous me aidés en vos oroisons pour moy a Nostre Seigneur, |31| que je < soie >¹ delivré des mescreans qui sont en Judee, et l'offrande de mon fruit soit acceptable aux sains qui sont en Jherusalem, |32| et que je viengne a vous en joye en la volenté Dieu < et me repose ou vous. |32| Dieu >² qui est Sire de paix soit avec tous vous. Amen.

Elle ne peut pas être gardée.

1. soie] B, C, D, E; N om; soye N2.

On consulte le texte de la Vulg. « ut liberer ab infidelibus qui sunt in Judeae etc ». Le v. principal est un conj. passé. On a restitué d'après tous les mss.

2. et me repose ou vous. Dieu] N, N2 om. ; et me repose o vous. Diex B, C, D, E.

Lacune en N à la suite d'un saut du même au même sur le mot Dieu. N2 se rejoint à N. On regarde le texte de la Vulg. « Ut veniam ad vos in gaudio par voluntatem Dei et refrigerem vobiscum ». C'est-à-dire : « et qu'ainsi étant plein de joie je puisse aller vous voir, si c'est la volonté Dieu, et jouir avec vous d'une consolation mutuelle ». On a restitué le segment manquant d'après tous les mss. On remarque que N2 comble la lacune par un remaniement de son cru : « et que je viengne a vous en joye a la volenté de Dieu. Et Dieu qui est Sire de paix soit avec tous vous. Amen ».

Romains XVI

J^E¹ vous baille Phebe vostre seur², qui est ou mi<ni>stere³ de l'Eglise qui est en Cencris⁴, |2| que vous < la >⁵ recevrés dignement en Nostre Seigneur, et li aidés en tout ce qu'il⁶ aura mestier de vous, adcertes elle a aidé a moy et a moult⁷. |3| Salués Prisque et Aquile mais aidés en Jhesu Crist, |4| qui mistrent leurs chiefs pour garantir moy de mort, aux quieulx je seulement ne rens mie graces, mais a toutes les Eglises des gens, [486v°a] |5| et a leur privee Eglise. Salués Philece⁸ mon ami, qui fu le premier d'Ayse qui fu converti a Nostre Seigneur Jhesu Crist. |6| Salués < Marie >⁹ qui moult a travaillé pour nous. |7| Salués Androniche et Julye mes cousins qui furent en prison ou moy, qui sont nobles es apostres, qui furent devant moy en Crist¹⁰. |8| Salués Ampliath¹¹ mon tres grant ami en Nostre Seigneur. |9| Salués < Urbain >¹² nostre ardeur en Nostre Seigneur Jhesu Crist < et Stace mon ami >¹³. |10| < Salués

1. Titre en N2 : « Icy l'Apostre propose certains exemples d'aucuns bons hommes pour inciter et les aduit affin de perseverer et ce qui sensuyt ». Titre en E : « Commendo autem vobis plebem sororem vestra quem est quae est in ministerio Ecclesiae ».

2. vostre seur] N; nostre signor B; nostre seror C, nostre sererure D, nostre sereur E; nostre seur N2.
On regarde la Vulg. « Commendo autem vobis Phoeben sororem nostram ».

3. ministere] mistere N; ministre B; menistere C; ministre D, E; qui estoit admenistrelle de l'Eglise N2.
Il manque une syllabe en N. Le scribe n'a pas vu l'abréviation (en B : l'« i » est surmonté de l'abréviation de « ni »). B, C, D et E traduisent bien le mot « ministerio » du latin. N2 corrige N individuellement.

4. Cencris] D, C, E; Tentis N; Tancris B; Cenchriss N2.
« Cencris » en C, D, E traduit bien le latin « Cenchriss ». N et B sont corrompus. On a trouvé aucune attestation de « Tentis » ou de « Tancris » pour « Cenchriss ». N2 corrige avec un calque du latin.

5. |a] B, C, D, E; N place le pronom après le v. recevréz. N2 om.
On regarde la Vulg. « ut eam suscipiat in Domino digne sanctis ». On a déplacé le pron. pers. avant le v. « recevréz » en tant que complément d'objet direct du verbe (ceci remplace l'antécédent « Phebe »). En N, la forme « le », placée après le v. devient un adv. de lieu : « que vous recevréz la dignement ». On a corrigé pour lier la phrase à celle qui précède.

6. qu'il] N, C; **qu'elle B, N2**; que li D, E.
Erreur d'accord : le pron. pers. se lie à « Phebe ». B donne la bonne leçon.

7. moult] N, B, C, D, N2; vous E.

8. Philece] N; Philete C, D, E, N2; Pylate B, C, D, E. La Vulg. a « Epaenetum ».

9. Marie] B, C, D, E; Mathi N; Mathieu N2.

B, C, D et E traduisent bien le nom « Mariam » de la Vulg. « Mathi » en N est fautif. On est étonné que Jean de Rély ne corrige pas l'erreur de sa source à cet endroit.

10. Le verset 7 est lacuneux en DE. Ceux-ci écrivent : « Salués Androniche et Iulie mes cousins qui furent en prison avec moy en Crist ».

11. Ampliath] N; Ampliat B; Ampliast C; Ampliade DE; Emphiath N2.
La Vulg. a « Ampliatus ». On a répertorié toutes les variantes.

12. Urbain] C, D, E; Julien N; Ruben B; Julien N2.
Le nom « Julien » en N, N2 et « Ruben » en C ne se retrouvent pas dans la Vulg. C, D et E traduisent bien le nom « Urbanum » du latin.

13. et Stace mon ami] B, C, D, E; N et N2 om.
Lacune en N et N2. On a rétabli le passage manquant d'après tous les mss. Ceux-ci traduisent bien le latin : « et Stachin dilectum meum ».

Apellem preu en Jhesu Christ >¹. |11| Salués ceulx qui sont de la mesnie Aristobole². Salués Herodione mon cousin. Salués ceulx qui sont de la mesnie Narcise, qui sont feel en Nostre Seigneur. |12| Salués Triphene et Triphone³ qui labourerent en Nostre Seigneur, c'est a dire qui ont eu grant travail pour aquerre l'amour Nostre Seigneur. < Salués Perside qui a moult travaillé a Nostre Seigneur >⁴. |13| Salués Ruffe mon esleu en nostre Seigneur et sa mere et la moye. |14| Salués Ansicrede, Flangoutie, Hermem, Patrobam⁵, les freres qui sont ou eulx. |15| Salutés Philologie⁶ et Julie et Neree et sa seur; et Olympiade, et tous les sains qui sont ou eulx. |16| Salués, salués li uns li autres en sains baisiers. Toutes les Eglises de Crist vous salués. |17| Freres, je vous prie que vous gardés ceulx qui font dissencion et abusemens hors de la doctrine que vous avez aprise de moy, et vous destornés d'eulx; |18| ceulx qui sont de ceste maniere ne servent mie a Nostre Seigneur Jhesu Crist mais a leur ventre, et ilz trayssent les cuers de ceulx qui sont innocens par douces paroles et par beneissons. |19| Vostre obedience est publiee en tous lieux; dont je me esjois en vous, mais je vueil que vous soiés sages en bien, et que vous soiés simples en mal. |20| Dieu qui est Sire de paix a triblé Sathan, - c'est a dire le deable⁷ - soubz vos pies isnelement. La grace de Dieu Nostre Seigneur Jhesu Crist soit a tous vous. |21| Thimoteus mon aideur < vous >⁸

1. Salués Apellem preu en Jhesu Crist] N, N2 *om.*; Salués Apellem pros en Jhesu Crist B; Salués Apellem pros en Jhesu Crist C; Salués Apellem preu en Jhesu Crist D; Salués Apellem preuz en Jhesu Crist E. *On a restitué le passage manquant en N et N2 à la suite d'un saut du même au même sur « salués ». Les autres mss traduisent bien le latin : « Salutate Apellem probus in Christo ».*

2. Aristobole] C, D, E, N2; Aristolole N; Cristobole B. *« Aristobuli » est le nom qui figure dans la Vulg. On a restitué d'après C, D, E. On est étonné que Jean de Rély corrige sa source certains oui, d'autres non. On peut éventuellement supposer que l'erreur était plus visible à cet endroit.*

3. et Thriphone] N, C, D, E, N2; B *om.*

4. Salués Perside qui a moult travaillé en Nostre Seigneur] B; salués Perfide qui a moult travaillé a Nostre Seigneur C; N, D, E, N2 *om.*

On a restitué le deuxième parti du verset 12 d'après B, C et la Vulg. en privilégiant la leçon de B en tant que plus proche de la Vulg. « Salutate Persidem charissimam quae multum laboravit in Domino ».

5. Ansicrede, Flangoutie, Hermem, Patrobam] N; Anticroche, Flengocie, Hermon, Patronan, Hernan B; aussi Crete, Flengeucle, Lyrnen, Patrobam, Herman C; Ausicrede, Flangoutie et Hermen, Patrobam D; Ansicrede, Flangoutie et Hermen, Patrobam E; Asynere et Flegont, Herman, Patrobam N2.

*On consulte le texte de la Vulg. : « Salutes Asyncritum, Phlegontem, Hermam, Patrobam, Hermen ». N, N2, D et E *om.* « Hermen ». B est le plus complet. On a gardé la leçon de N même s'il manque un nom puisqu'il difficile de définir le nom « Hermen » en a. fr.*

6. Philologie] N, E, N2; Philologue B; Philogone C; Philosophie D.

7. c'est a dire le diable] N, B, C, D, E, N2.

Ce passage ne se trouve pas dans la Vulg.

8. vous salue] C, D, E, N2; je vous salue B; me salue N.

La Vulg. a « Salutat vos Timotheus adiutor meus ». On a corrigé d'après tous les mss.

salues, et Lucius et Iason et Sosipater mon cousin ¹. |22| < Je li tiers > ² vous ³ salues qui escript l'epistre en Nostre Seigneur. |23| Gaius mon oste et toute Sainte Eglise vous ⁴ salues. |24| Erastes Faiseres de Huches de la cité et Quartu freres vous ⁵ saluent. La grace de Dieu Nostre Seigneur Jhesu Crist soit a tous vous. Amen. |25| L'honneur et gloire perdurable soit ⁶ a cellui qui vous ⁷ puet confermer selon mon Euvangile - c'est a dire selon mon anoncement - que je vous ay anoncié, et selon ma predicacion en Jhesu Crist [486v^ob] selon la revelacion du < mistere celé es temps perdurables > ⁸, |26| qui est ⁹ ores fait apert par l'Escripture des Prophetes selon le commandement < du Dieu parmanable, a l'obeyssement de foy en > ¹⁰ toutes gens qui est cogneu, |27| qui est sages par nostre Seigneur Jhesu Crist ¹¹, qui vit et regne perdurablement. Amen.

1. *Le verset 21, 22 et 23 ne figurent pas en C. Ceci est lacuneux.*

2. Je li tiers] D; Geliciens N; Je te tiers E; Jelicres B; Je le tiers N2.

On consulte le texte de la Vulg. « Saluto vos ego tertius ». N et B sont corrompus en transformant la phrase « Je vous salue tiers » en un nom propre. Leur leçon ne peut pas être gardée.

3. vous] B, D, E, N2; nous N.

4. vous] B, D, E, N2; nous N.

5. vous] B, C, D, E, N2; nous N.

Dans tous les cas qui précèdent la Vulg. a « vos ». « Nous » en N est une leçon isolée. On a corrigé d'après tous les mss.

6. L'honneur et gloire perdurable soit] N, C, D, E, N2; L'honneur et gloire soit perdurable B.

7. vous] N, B, C, D, N2; nous B.

8. mistere celé es temps perdurables] N2; menistre toy sule et perdurable N; ministere cestui le perdurable tans B; ministre tesuile en pardurable temps C; ministre tysantem pardurable temps D; ministre tysantem pardurable temps E.

La leçon est corrompue dans tous les mss. La source commune pourrait avoir modifié « mistere » en « menistre » ou « ministere » (avec une syllabe de trop). On remarque qu'on a trouvé aucune attestation dans les dictionnaires de « toy sule », « tesuile », « tysantem », et ne pouvons rien affirmer à ce sujet. Jean de Rély modifie le passage en calquant du latin « secundum revelationem mysterii temporibus aeternis taciti », c'est-à-dire : « suivant la révélation du mystère qui étant demeuré caché dans tous les siècles passés ».

9. qui est] B, C, D, E, N2; ceulx qui ont N.

On consulte le texte de la Vulg. : « secundum revelationem mysterii (...) quod nunc patefactum est ». C'est-à-dire : « selon la révélation du mystère (...) qui a été découvert maintenant ». B, C, D, E et N2 traduisent bien le texte de la Vulg. La construction de N : « selon la revelacion du menistre toy sule et perdurable. Ceulx qui ont ores fait apert par l'Escripture des prophetes selon le commandement de la loy a toutes gens qui est cogneu » est inintelligible et ne peut pas être gardée.

10. du Dieu parmanable a l'obeyssement de foy en toutes gens] DE; del pardurable Dieu obeyssement de foy en toutes gens BC; de la Loy a N; de la foy a N2.

On consulte le texte de la Vulg. « Quod nunc patefactum est per Scripturas prophetarum secundum praeceptum aeterni Dei, ad obeditionem fidei in cunctis gentibus cogniti ». N a l'air d'avoir abrégé : « selon le commandement de la loy a toutes gens ». N2 se rejoint à N mais ceci modifie le mot « loy » en « foy » (il se pourrait que Jean de Rély ait modifié d'après tout ce qu'a été dit précédemment : Saint Paul, dans sa doctrine, oppose le commandement de la foi à celui de la loi). On a ajouté la partie manquante d'après tous les autres mss en privilégiant la leçon de DE on tant que plus claire.

11. toutes gens qui est cogneu, qui est sages par nostre Seigneur Jhesu Crist] N, E; toutes gens. Diex qui est seul conneu qui est sage par Nostre Signor Jhesu Crist B; a Dieu qui est seul conneu, qui est saiges par Nostre Seigneur Jhesu Crist C; en toutes gens qui est sages par Nostre Seigneur Jhesu Crist D; a toutes genz congneuz de Dieu seul qui est sage par Nostre Seigneur Jesu Christ N2.

On consulte le texte de la Vulg. « in cuncti gentibus cogniti. Soli sapienti Deo per Jesum Christum cui honor et gloria in secula seculorum ». C'est-à-dire : « A Dieu qui est le seul sage, honneur et gloire, par Jésus Christ, dans tous les siècles des siècles. Amen ».

II. VARIANTES DE N2

I

11| serviteur de Jhesu. - 15| grace et la dignité d'estre nommé Apostre. - 17| Grace a vous et paix de Dieu nostre Seigneur Jhesu Crist. - 18| pour tous vous ; car nostre foy - 19| memoire de vous. - 110| tousiours en mes oraisons. - 111| je vous esparte aucune chose de la grace esperituelle. - 112| en vous pour vostre foy ; par la mienne. - 113| Freres je vueil ; sachez que ; proposé de venir ; et ay esté des lors jusques a maintenant prohibé ; affin que j'aie ; ainsi que. - 116| je ne crains pas ; l'Euvangile ; Dieu est en tous - 118| impieté et iniustice - 120| la vertu de sa dignité ; le choses invisibles de luy. - 123| la gloire incorruptible de Dieu ; en semblance. 125| la verité en mensonge. - 127| aussi bien les masles ; defaisserent le naturel ; masle avec masle ; faisans laide chose. - 128| leur donna il. - 129| et remplis de toute - 132| telles choses ; pas tant seullement.

II

Titre. Comment l'Apostre reprint les vices des Juifz et comme ilz sont en vices semblables et aux Gentilz en aucunes choses pires.

11| Pour laquelle chose o tu ; qui juges autres dampnes toy mesmes que tu juges. - 14| souffrance que tu meprises ? - 15| en ton ire. - 17| gloire et honneur et incorruption a tous ceulx aussi qui quierent vie eternelle. - 18| A ceulx qui sont contencieux et et qui ne obeissent a verité, mais croient a iniquité et ire, indignation - 19| soit en toutes les ames des hommes ; ouvrans mal ; aux Juifz premier et aux Grecs. - 110| paix et honneur a tous qui oeuvrent le bien au Juif premier et au Grec. - 111| il n'y a nulle acception de personne devant Dieu. - 116| les choses secrettes. - 118| enseigner selon la Loy. - 119| en ta fience estre. - 121| et tu embles. - 122| tu as abhominable les faulx dieux. - 123| glorefies en la Loy, le nom de Dieu ; par toy blasphemé - 125| circoncision ne vault riens. - 126| Doncques se celluy ; dont ne sera. - 127| qui es trespasant. - 128| de celluy qui est circoncis appertement ; et non pas en la vaine louenge.

III

Titre. Icy demonstre Ici demonstre l'Apostre en quoy les Juifz sont meilleurs que les Gentilz, et que les Juifz et les Gentilz ont mestier de la grace de Dieu.

11| Donc ; ouquel a il plus. - 12| en toutes manieres. - 13| Quoy donc ; adont leur incredulité empire elle. - 14| Nostre Dieu est ; tout homme mensongier. - 15| loue la justice. - 14| il cestuy monde. - 17| suis je donc jugé comme le pecheur ? - 18| Ne blasphemons

pas ; que biens nous viennent. – 19| Sommes nous meilleurs. – 112| ensemble faitz inutiles. – 113| faisoient tromperies et menteries de leurs langues ; venin de serpens sur leurs levres. - 115| legiers a prendre sang. – 116| Contraction et infelicité. – 119| soubzmis au monde. – 124| par la grace ; qui est en Jhesu Christ. – 125| en demonstrement de sa justice. 126| et en demonstrement de sa justice. – 127| Et ou est glorificacion ? ; des maintenemens. – 128| que l’homme. - 129| Doncques n’est il donc Dieu des generations ? – 130| Dieu est qui. – 131| Descutsons nous.

IV

Titre : Icy declaire l’Apostre par l’exemple d’Abraham, la foy estre necessaire au salut et que la vieille loy ne suffist pas pour avoir salut.

12| mais non pas - 13| et il luy fut réputé – 14| selon devoir – 15| en celluy qui le justifie – 16| la bienheureté d’homme a qui Dieu – 17| desquelz les pechés sont – 18| est bienheureté ; n’a pas racompté pechez – 19| Est doncques ceste bienheureté ; et en prepuce - 110| luy fut elle repute. – 111| de justice et de foi, et en prepuce ; affin qu’il fust pere de tous croyans par prepuce et que leur soit réputé a justice. – 112| Et qu’il soit ; non seulement a ceulx qui sont de circoncision mais a ceulx qui – 114| de la Loy sont hoirs, la foy est vaine – 115| La Loy faict yre ; la ou la Loy n’est – n’est pas. - 117| creu, qui viviffie les mors et appelle ce qui est si comme ce qui n’est pas – 118| creut et eut esperance ; qu’il fust pere ; ta semence sera comme – 119| presque que demy mort ; aage de conçevait, elle ne doubta pas en soy deffiant – 120| ainsi se conforta en foy – 121| sachant pleinement que toutes choses que Dieu promet il est puissant de les faire - 122| Et pourtant il luy fut réputé a justice - 123| Et ce n’est pas escript.

V

Titre : L’Apostre monstre en ce chapitre la vertu de la foy en la justification des croyans et que la mort regna de puis Adam jusques a Crist.

11| Donc nous ; par Jesu Crist nostre Seigneur - 12| grace en laquelle nous et tous avons ; en l’esperance du filz de Dieu et de sa gloire. - 13| Et non pas seulement ; gloire du filz de Dieu en tribulation ; tribulation oeuvre - 14| et pourveance faict esperance - 15| et esperance ne confond pas - 16| mourut Christ ; pecheurs enfermés selon le temps - 17| Comme aucun veult a paine mourir le juste ; qui ose mourir par adventure pour le bon - 19| Ores de moult plus justifiéz en son sanc - 110| Nous sommes reconciliéz a Dieu ; mort son Filz ; serons saufz en son ayde - 111| Non pas seulement ; nous aurons maintenant reçu reconciliation – 112| par le premier homme entra peché en cestuy monde et mort par le peché - 113| au monde jusques à la Loy ; peché n’estoit pas imputé comme la Loy me fust - 114| Mais la mort regna de Adam jusques a Moÿse et en ceulx qui ne pecherent pas du peché de Adam qui estoit formé de celluy ad venir. – 115| de moult plus la grace de Dieu et don et grace d’ung homme - 116| justifiement de moult de pechez - 117| au

delict d'ung - |18| Donc, si comme - |20-21| et la ou peché n'habonde, grace surhabonde en vie pardurable, en nostre Seigneur Jesu Crist.

VI

Titre : l'Apostre declaire que l'on ne doit pas demourer en peché et que on doit vertueusement ouvrir.

|1| Que dirons nous donc ; que grace nous habonde ? – |2| Comment mourrons ; nous qui sommes mors en luy ? – |3| Ignoréz vous que nous - |4| nous sommes ensepuelis en mort avec luy ; Crist ressuscita de mort ; ainsi naissons nous en nouvelleté de vie - |5| Se nous sommes complantéz avec luy ; ensemble de la resurrection - |6| sachant que nostre Seigneur est homme et est crucefié ensemble affin que ; que nous ne servons pas plus a peché - |7| Qui est mort il est justifié peché - |8| mors avec Crist ; ensemble avec lui - |9| Crist ressuscitant de mort - |10| et celluy que vit a Dieu - |11| cuydez vous que vous soyes mors a peché - |13| a Dieu comme vivans. C'est-à-dire - |17| et celle forme - |18| vous delivre de peché - |19| Je dis pour ; de vostre chair ; servir a iniquité et ordure ; servir a justice. - |20| De peché vous fustes fais francz par justice - |21| estes fais serfz de Dieu.

VII

Titre : Icy l'Apostre mect la fin et cessation de la vieille Loy qui est Loy de mort et ce qui sensuyt.

|1| aux sachans la Loy car elle seigneurie - |2| Femme qui est soubz puissance d'homme ; tant comme il vit - |3| Donc, s'elle a autre homme ; elle sera appelée adultere ; delivree de Loy de mariage ; ne soit mie adultere - |4| mortifiéz par la mort de Christ ; qui est ressuscité de mort - |5| Quant nous estions en chair ; des pechiés qui estoient par la Loy ; en noz membres affin qu'ilz fissent fruit de mort - |6| sommes nous desliéz ; en vieillesse de la terre - |8| Ay je donc peché par occasion que je trespasse - |9| le pechié revesquit - |13| Et m'est il faiet mort ; mais peché qui apert peché par ung bien ; et les pechans sont fais pecheurs par le commandement - |21| Est donc la Loy bonne en moy vueillant ? Je vois une autre Loy de ma pensee.

VIII

Titre : Icy l'Apostre enseigne devoir fermement aderer a la Loy de Jesu Crist car sa Loy est de vie et d'Esperit.

|1| selon la chair - |2| la Loy est esperit - |3| et ce qui estoit ; mal de par la char ; Dieu envoya son Filz - |4| affin que ; fust accompli - |7| est advenue a Dieu – |9| Dieu habite - |10| Se Crist est mort en vous - |11| Et celluy qui ressuscita ; en nous - |12| debtours a la char ; que nous vivons - |13| se vous vivéz - |14| Quiconques reçoit ; reçoit le Filz Dieu

- 115| derechief en paour – 117| Non pourtant se nous ne souffrons ou lui nous ne serons pas glorifiéz avec lui – 118| Je croy que les passions de ce siecle ne sont point suffisantes ne condignes a la gloire avenir que sera revelee en nous - 119| N2 om. ce verset - 120| non pas de voulenté - 121| car icelle creature ; en la gloire et franchise du servage du filz Dieu - 122| jusques a maintenant - 124| esperance que l'on voit - 126| Aussi bien le Saint Esperit ; devons prier en nostre oraison ; Esperit requiert pour nous, par gemissemens inenarrables - 127| qui perscrute les cueurs ; car il requiert selon Dieu par les sains - 128| font tout bien, ceulz sont appeléz 129| Ceulx qu'il a presceuil les a predestinéz et fais conformes a l'ymage ; moult de ses freres - 130| ceulx qu'il a predestinéz, iceulx a il appelléz, et ceulx qu'il a justifiéz, iceulx il a magnifiéz - 132| Il n'a pas pardonné a son propre Filz mais l'a delivré pour nous ; qu'il ne nous donna tout ? - 135| Qui nous separera ; ou fam ou iniure.

IX

Titre : Comment l'Apostre a douleur de l'obstinaion de Juifz et comme iceulx ne sont point frustréz de la promission faicte aux peres et ce qui sensuyt.

13| Je desiroie estre Anatheine ; Ilacune : qui sont mes cousins selon la charl - 14| et donnement de la loy et service - 16| Tous ceulx qui sont d'Israël, ne sont pas Ysraëlitens ; nommee ta semence - 18| mais ceulx qui sont - 110| que proposément de Dieu menast - 112| Le greigneur servira – 113| et hay Esau - 114| Est Dieu iniustice ? - 116| donc ce n'est pas le vollant ne le courant, mais c'est Dieu faisant misericorde. - 121| Donc, n'a pas le potier puissance de faire d'une mesme masse de terre ung vaisseau - 122| et a soustenus les vaisseaulx - 124| et ceulx qu'il appella et non pas seulement des Juifz - 125| - « Je appelleray mon peuple ; et la non aymee aymee, et la non eue misericorde, misericorde eue - 129| Se le Sire des Sabaoth – 131-32| Israël en ensuyvant la Loy de justice ne parvint pas en la Loy de justice par foi, mais comme oeuvre manuelle.

X

Titre : Comment l'Apostre prie pour les Juiz leur demonstrent que ceulx qui font iustice sont digne de vie eternelle, seulement en la loy et foy de Jesu Crist.

11| et ta priere a Dieu - 13| ilz mescognoissent la justice de Dieu mais nom pas selon science, ils mescognoissent la justice de Dieu et voulans la leur establir, ilz ne sont pas soubzmis a la justice de Dieu - 14| Crist est la fin de la Loy a la justice de tout croyant - 15| vivra en ycelle - 19| Que se tu confesses en toy ; tu seras sauvé - 112| Il n'y a pas - 114| N2 om. : Ou comment croiront il cellui qui n'ont mie oy ? ; comment croiront ilz sans preschans ? 115| Comment les pieds sont precieux - 116| Mais tous n'obeysent pas a l'Evangille - 117| Esaye dit : si donc nostre foy est de ouyr, Sire, qui a creu ce que il a ouy de nous qui est parole de Christ ? 118| Mais je dis qu'ilz ne ouyrent pas. Certainement leur son yssit en toute la terre - 120| Esaias ouyt et dist.

XI

Titre : Comment l'Apostre reprime l'insultation des Gentilz contre les Juifz et met l'exécution presente des ditz Juifz.

12| qu'il a sçeu devant - 13| et ont souillé; et je suis delaissé d'eulx - 15| Ainsi est donc en ce temps - 17| Quoy donc? - 18| iyeulx qui ne veoient - 19| comme las et en pleneure et en scandalle - 110| leurs dos soient couruéz tout temps - 113| Je di a vous gens que tant longuement comme je suy apostre des gens - 114| Se je pui aucunement esmouvoir ma chair a les aymer que je en face sauf aucun d'eulx - 115| Se la perdition d'eulx est consolation du monde, que sera la prinse sinon vie de mors? - 116| Se pour le goute-ment est bon - 117| tu fusses enté en iceulx; de la greffe de l'olivier - 118| sachés que la racine ne portes tu mie, mais la racine te porte - 120| et tu demeures par foy - 121| il ne te espargne pas - 123| et luy mesmes est puissant les enter derechief - 124| N2 om. : de combien ceulx qui seront en leur olive selon nature - 126| qui descouvrera et osterá peché - 127| N2 om. et ce leur fera mon testament - 128| pour ce sont aveuglez et selon l'election (N2 om. selon l'Evangile; et selon l'eslection); tres chiers amys pour dons des peres - 129| et appellemens qui sont de Dieu sans penitance - 131| et ores aves vous misericorde de Dieu pour leur misericorde - 133| comme ses jugements sont incompre- hensible et les voyes incroyables.

XII

Titre : Comment l'Apostre instruit les Rommains tant des choses qui appartient a Dieu comme aussi a son prochain.

11| vostre service raisonnable - 13| Je di par la grace - 16| Vous avez dons selon la grace qui vous est donee ou il y a difference - 18| en joye de cuer - 19| Haiéz le mal et pre- néz vous au bien - 111| ne soiés paraceux mais songneux; fervens d'esperit, et servéz a nostre Seigneur - 113| et faites aux besongneux ce que il aront mestier, herbegiés voulentiers - 116| l'ung de l'autre - 119| donnéz lieu a yre - 120| Tu assembleras eschar- boucles sur ton chief.

XIII

Titre : Comment l'Apostre enseigne les subgectz a obeyr a leurs seigneurs par subven- tion et dilection.

11| Puissance ne vient fors que de Dieu - 17| a qui tribut tribut - 18| Ne devéz pas - 19| Tu ne commettras point adultere, tu ne feras point homicide, tu ne feras pas larron; tu ne convoiteras pas - 110| ne fait mie de mal - 111| Et sachés cela - 113| Si que nous allons honnestement; luxure et choses impudiques.

XIV

Titre : Comment l'Apostre exhorte les grans qu'ilz ne mesprisent pas leurs subgectz ne scandalisent, mais qu'ilz les ediffient paisiblement.

Prenéz qui est foible en loy en disputement de pensees – |2| Aucun croit; celluy qui est malade mangeue aucune chose – |4| Qui es tu qui juges le serviteur d'autruy? Il est estable a son Seigneur ou il chet, il sera estable, Dieu le puet establir – |6| qui ne mangeue, ne mangeue pas a Nostre Seigneur, et il rend graces a Nostre Seigneur – |7| Nul de nous vit a foy, et nul meurt a soy – |10| et toutes langues confesseront a Nostre Seigneur – |13| abuse devant vostre frere ou esclandre – |15| Se ton frere est contriste pour viande – |16| nostre bien |17| royaulme de Dieu – |18| celui qui sert en ce, seul plaist – |22| en ce qu'il preuve. |23| car ce n'est pas de foy, ains est peché.

XV

Titre : Icy l'Apostre exhorte les grans qu'ilz soustiennent les malades et les eslevent en bien.

|1| plus fermés devons deporter – |2| Ung chascun de vous a son proesme plaise – |4| Tout ce est escript a nostre doctrine – |7| comme Crist receut en honneur – |8| Je di que Jhesu Crist – |9| Pour ce Sire confesseray – |10| N2 om. « Vous gens esleescés vous ou son peuple » – |11| Toutes genz louéz Nostre Seigneur |12| – |14| si que vous povéz admonnester l'un l'autre – |18| de cy a la mer de d'illec – |27| Et ce leur plaist, et sont leurs debteurs; ilz leur doivent adminstrer en chose de chair – |28| Quant j'auray cueilly et auray acomply et auray cueilly ce fruict – |31| et l'obsequé de mon offrande soit acceptable aux sains.

XVI

Titre : Icy l'Apostre propose certains exemples d'aucuns bons hommes pour inciter et les aduit affin de perseverer et ce qui sensuyt.

Je vous baille Phebe nostre seur qui estoit administrelle de l'Eglise qui est en Cenchrus – |2| que vous recevrés dignement – |3| Salués Prisque et Aquile qui m'ont aydé en Jesu Crist – |4| qui mirent leurs chiefz pour moy garantir de mort; N2 om. aux quieulx je seulement ne rens mie graces; et a leur domestique eglise – |5| Salués Philete mon amy – |6| Salués Mathieu – |7| Salués Andronin et Julie |8| Salués Emphiath – |11| mesgnie Aristobole. – |12| qui vont eu grant travail pour conquerre l'amour Nostre Seigneur – |14| Salués Asynere et Flegonte – |15| Salués Philogue – |18| de ceulx qu'ilz annoncent par doulces parolles et par benedictions – |20| Dieu qui est Sire de paix triblé Satham legierment – |21| Thimothee mon aydeur vous salues – |22| Je le Tiers vous salue – |23| vous salue – |24| Arastes faiseur de huches de la cité et le quart vous salue – |25| a celluy qui vous a confirméz; selon l'administration et revelation du mistere celé es

temps perdurables – l26l qui est maintenant fait apert; selon le commandement de la foy a toutes gens cogneuz de Dieu seul.

IV. APPENDICE

À la fin de cette étude comparative, après avoir analysé la filiation qui rattache l'*Épître aux Romains* de la copie ms. 159, à l'impression d'Ant. Vérard, ce serait intéressant de poursuivre cette recherche et de nous demander quel rapport existe-t-il entre la première imprimée, et les Bibles françaises qui ont été publiées après elle. Selon S. Berger (qui reprend largement la dissertation du théologien strasbourgeois É. Reuss¹) la Bible sortie de presse d'Ant. Vérard aurait « eu une influence beaucoup plus grande qu'on ne pense, car elle est pour quelque chose dans presque toutes les versions qui sont encore aujourd'hui en usage dans les Églises protestantes de langue française »².

La plupart des éditions protestantes (comme la version de Martin, de Genève et d'Ostervald), écrit Berger, « ne sont autres chose que des révisions de la Bible d'Olivétain »³ (Bible publié à Serrières, en 1535); l'édition d'Olivétain serait elle-même fidèle héritière - surtout pour ce qui concerne le Nouveau Testament⁴ - de celle de Le Fèvre d'Étaples (Bible imprimée à Anvers en 1530), et Le Fèvre d'Étaples, dans sa préface, a lui-même présenté sa traduction comme une révision « revue et conféré à la lettre latine »⁵ de la Bible de Jean de Rély. C'est n'est pas tout. Il fait remarquer que M. Douen a donné, dans un article de la Revue de théologie de Strasbourg, la liste de quinze versions catholiques qui ont pour modèle la Bible de Le Fèvre e qui sont, de même que les versions protestantes, fortement mêlées à celle de Jean de Rély.

On pourrait alors réduire tous ces considérations à la question centrale de la fidélité des Bibles protestantes : après avoir pris conscience des erreurs de la copie de Jean de Berry, tout comme de l'imprimé d'Ant. Vérard, il serait intéressant de comparer le texte de l'*Épître aux Romains* que nous avons édité – choisi en tant que livre le plus important du Nouveau Testament - aux versions de Le Fèvre d'Étaples, d'Olivétain, de Martin, Genève et d'Ostervald pour vérifier si ces erreurs se sont répandues jusqu'aux modernes impressions. Comme le dit Berger, « il ne faut certainement pas exagérer l'influence des textes du Moyen Âge sur ceux de la Renaissance et de la Réforme ; il nous a pourtant semblé que ces influences existent, et elles suffisent pour établir

1. Édouard Reuss a été l'un des premiers théologiens à s'y être intéressé des traductions bibliques françaises. Il a consacré à ce sujet une série d'articles, parus dans la Revue de Théologie et de Philosophie chrétienne de 1851 à 1853, sous le titre « Fragments littéraires et critiques relatifs à l'histoire de la Bible française », republiés, sous le même titre, par les Éditions Slatkine, Genève, 1979.

2. S. Berger, *La Bible française au Moyen Âge*, op. cit., p. 309.

3. *Ibidem*.

4. *Ibidem* : Berger observe, après M. Reuss, que « Dans les livres prophétiques, en effet, la version d'Olivétain est beaucoup plus fidèle au texte de La Fèvre que dans les livres historiques de l'Ancien Testament, d'où la trace du style de Le Fèvre à souvent à peu près disparu ».

5. La préface de l'imprimé de Le Fèvre est citée par S. Berger. *Ibidem*, p. 311.

la tradition qui unit les traductions anciennes aux versions modernes »¹. S'il en est ainsi, on pourra affirmer, avec lui, qu'il n'y a jamais eu, du Moyen Âge, aux temps modernes, qu'une seule Bible qui ait eu, en France, une véritable diffusion, « et qui mérite de s'appeler, par excellence, la Bible française du Moyen Âge »². En somme, beaucoup de travail reste à faire. C'est un bon sujet de thèse.

1. *Ibidem*, p. 317.

2. *Ibidem*, p. 320.

Annexe I

Lacunes, fautes et concordances lexicales (N-N2) ≠ EBCD

Leçon du ms. BnF, fr. 159	Leçon de l'imp., Paris BnF, Vélin A-279.	Leçon du groupe EBCD
1. car qui est cogneu de Dieu est apert en eulx (I, 9)	car qui est cogneu de Dieu est apert en eulz	car ce qui est cogneur en Dieu est apert en eulz
2. La vertu de sa divinité est pardurable (I, 20)	La vertu de sa dignité est pardurable	La vertu et la divinité de lui est pardurable
3. tu n'est mie excusé qui juges autres, dampnes tu toy mesmes (II, 1)	tu n'es pas excusé qui juges autres dampnes toy mesmes que tu juges.	tu n'es mie escuséz qui juges aus autres, en ce que tu juges autre, dampnez tu toy mesmes et fais ces choses mesmes que tu juges.
4. A tous ceulx qui pecheront sans Loy et periront sans Loy, seront jugiés par la Loy (II,12)	Qui pecheront sans Loy, ilz periront sans Loy et seront jugéz sans Loy.	Ceulz qui pecheront sans Loy periront sans Loy. Et quiconques aura pechié en la Loy, il sera jugé par la Loy.
5. qui es trespasseur de la Loy par la terre (II, 27)	qui es trespasant de la Loy par la terre	qui es traspasseur de la Loy par la lettre
6. et non mie en l'homme (II, 28-29)	et non mie en vaine	et non mie en lettre
7. qui entende ou quiere Dieu (III, 11)	qui entende ou quiere Dieu.	qui entende ou requiere Dieu
8. Et leurs pies sont ysnels a prendre sanc (III, 15)	et leurs piedz sont legiers a prendre sang.	et leur piez sont isnel a espandre sanc
9. Descripvons nous doncques la Loy par la foy ? (III, 31).	Descutsons nous donc la Loy par la foy ?	Destruisons nous doncques la Loy par la foi ?
10. quant la charité Dieu est espandue en nos cuers (V, 5)	Quant charité de Dieu est espandue en noz cueurs	Car la charité Dieu est espandue en nos corps
11. nous reconciliés, seront saufs en l'aide (V, 10)	reconciliéz, seront saufz en son ayde	reconciliéz serons saufs en sa vie
12. non mie seulement apres aurons par nostre Seigneur Jhesu Christ (V, 11)	Non pas seullement apres aurons par Nostre Seigneur Jesu Christ	Non mie seulement mais avons gloire par Nostre Seigneur

13. Le premier homme entra pechié (V, 12)	par le premier homme entra peché	par un homme entra pechié
14. Murrons nous en pechié, que sommes mors (VI, 2)	mourrons nous en peché, nous qui sommes mors en luy	vivrons nous en pechié qui sommes mors
15. que nous quiconques sommes baptiziés en sa mort? (VI, 3)	que nous quiconques sommes baptiséz en sa mort?	que nous quiconques sommes baptiziéz en Christ, sommes baptiziéz en sa mort?
16. Nous croirons que nous morrons ensemble ou lui (VI, 8)	Nous croyons que nous mourrons ensemble avec luy Nous	creons que nous vivrons ensemble avec luy
17. mais démontrés vos membres armes d'iniquité en pechié (VI, 13)	Mais démontréz vos membres arméz d'iniquitéz en pechéz.	Mais ne démontréz vos membres armez de iniquitéz en pechié.
18. Je n'ai mie autre loy de ma pensee (VII, 23)	Je vois une autre loy de ma pensee	Je voy une autre loy en mes membres alant contre la loy de ma pensee
19. Ce fera la grace nostre Seigneur! (VII, 25)	Ce fera la grace de nostre Seigneur!	Ce fera la grace de Dieu par Jhesus Christ nostre Seigneur!
20. Car la sapience de la char est anemie a Dieu (VIII, 7-8)	Car la sapience de la chair est advenue a Dieu	Car la sapience de la char est anemie a Dieu et n'est pas soubmize a la Loy Dieu, ne ne puet estre car elle est de lonc pechié. [8] Cil qui vivent selonc les desirs de la char ne pueent mie plaire a Dieu.
21. Et son Esperit qui ressucita Jhesu Crist de mort, vivifiera nos mortelx corps par son Esperit qui habite en vous (VIII, 11)	Et celluy qui ressuscita Jesu Christ de mort vivifiera noz mortelz corps par son Esperit qui habite en nous.	Et se li Esperis qui suscita Jhesu Crist de mort, habite en vous, cil qui resuscita Jhesu Crist de mort vivifiera vos mortelx corps par son Esperit qui habite en vous.
22. Dieu fera parole abregee sur toute terre abregent la (IX, 28)	Dieu fera parole abregee sur toute la terre la abregant	Diex fera parole abregee sus toute terre et conformee en loyauté sus toute la terre.
23. La parole est presentee a bouche (X, 8)	La parolle est presentee a bouche	La parole est pree de ta bouche

24. S'ilz ne se trennent, et seront antés en incredulité (XI, 23)	omission	et eulz mesmes s'il ne se tiennent, il seront mis en incredulité.
25. Cellui vendra de Syon qui descouvrera et ostera pechié de Jacob (XI, 26)	Cellui vendra de Syon qui descouvrera et ostera peché de Jacob	Cil vendra de Syon qui destournera et ostera pechié de Jacob
26. besongneux (XII, 13)	besongneurs	sains
27. fors a cellui qui cuide que c'est commun (XIV, 14)	fors celluy qui cuide que ce est commun	nulle chose est commune par lui fors a celuy qui cuide que ce est commun a celuy est commun.
28. Freres, je vous ay escript plus saintement (XV, 15)	Freres, je vous y escript plus saintement	Freres, je vous ai escript plus hardiement
29. et que je viengne a vous en joye en la voulenté Dieu qui est Sire de paix soit avec tous vous (XV, 32)	et que je viengne a vous en joye a la voulenté de Dieu qui est Sire de paix soit avec tous vous. Amen.	et que je viengne a vous en joie et en la volenté Dieu et me repose o vous. Diex qui est sires de pais soit avec vous touz. Amen
30. Salués Mathi qui moult a travaillié pour nous (XVI, 6)	Saluéz Mathieu qui moult a travaillié pour nous.	Saluéz Marie qui moult a travaillié pour nous.
31. Salués Julen nostre ardeur (XVI, 9)	Saluéz Julien nostre aydeur	Saluéz Urbain nostre eudeur; B : Salués Rubain nostre aydeur
32. Jhesu Crist.(XVI, 9)	en Jesu Crist.	en Jhesu Christ et Stace mon ami. Saluéz Apellem preuz en Jhesu Crist.
33. Dieu les delivra es desiriers de leurs cuers et l'ordure	Diex les livra es desiriers de leurs cuers en l'ordure	Dieu les delivra es derers de leurs cueurs et en l'ordure

34. omission (VII, 18-20)	omission	Je say que bonne chose ne habite mie en moy, c'est-à-dire en ma char, car vouloir agist a moy, mais je ne trouve mie a parfaire le bien. Car le bien que je vueil faire je ne le fais mie, mais le mal que je ne vueil celui fais je. [20] Mais se je fais ce que je ne vueil, je ne euvre mie ce, mais le pechié qui est en moy.
35. selon le commandement de la loy	selon le commandement de la foi	selon le commandement du Dieu parmanable, a l'obeyssement de foy
36. saichant que notre vie et homme est crucefié ensemble (VI, 6)	saichant que nostre Seigneur est crucefié ensemble	saichant que nostre vies homme est crucefié ensemble.

Annexe II

Rajeunissement du vocabulaire

Leçon du ms. BnF, fr. 159	Leçon de l'imp., Paris BnF, Vél. A-279.
1. serf (I, 1)	serviteur
2. tous temps (I, 10)	tousiours
3. les choses neant veables (I, 20)	les choses invisibles
4. la gloire neant corrompable (I, 23)	la gloire incorruptible
5. deguerpissent (I, 27)	delaisserent
6. despis (II, 4)	meprises
7. recevement de personne n'est mie envers Dieu (II, 11)	il n'y a nulle acception de personne devant Dieu
8. estre lueillier d'aveuglies (II, 19)	estre meneur d'aveugles
9. des neant saiges (II, 20)	des non sachans
10. mensongable (II, 24)	mesongier
11. devees (I, 13)	deslors
12. repostes (II, 16)	secrettes
13. mescrendise (III, 3)	incredulité
14. neant profitables (III, 12)	inutiles
15. tricherressement (III, 13)	tromperies et menteries
16. maleurté (III, 16)	infelicité
17. conta (V, 13)	imputé
18. ensevelis (VI, 4)	ensepuelis
19. poesté (VII, 2)	puissance
20. avoltre (VII, 3)	adultere
21. rachetement (VIII, 23)	rachaptement
22. neant racomptables (VIII, 26)	inenarrables
23. encerche (VIII, 27)	perscrute
24. a destina devant (VIII, 29)	a predestiné

25. qu'il sont devant (IX, 3)	qu'il sceu devant
26. il fist grans (VIII, 30)	il a magnifiéz
27. departira (VIII; 35)	separera
28. oeilles (VIII, 36)	ovailles
29. Ysraëlitens	Ysraëliens
30. cuidés (IX, 8)	estiméz
31. neant justes (IX, 14)	iniustice
32. Sire des aousts (IX, 29)	Sire de Sabaoth
33. regehis (X, 9)	confesses
34. neant creant (X, 21)	incredule
35. soubzfoy (XI, 3)	souillé
36. deguerpi (XI,3)	delaissé
37. tornés (XI, 10)	courvéx
38. perte (XI, 15)	perdition
39. pourgoustemment (XI, 16)	guctement
40. neant encerchables (XI, 33)	incredibles
41. leesce (XII,8)	joye
42. adevantissés (XII, 10)	advancéz
43. amonceleras (XII, 20)	assembleras
44. charbons (XII, 20)	escharboucles
45. treu (XIII, 7)	tribut
46. avoltire (XIII, 9)	adultere
47. tu ne n'embleras (XIII, 9)	tu ne feras pas larron
48. restoré (XIII, 9)	restauré
49. enfers (XIV, 2)	malade
50. regehiront (XIV, 10)	confesseront
51. abuissal (XIV, 13)	abus
52. esclange (XIV, 13)	esclandre
53. concusté (XIV, 15)	contristé

54. ministrer (XV, 25)	administrer
55. beneisson (XV, 29)	benediction
56. privee Eglise (XVI, 5)	domestique Eglise
57. plantés	complatéz (VI, 5)

Annexe III

Modifications de N2 d'après la Vulg.

Leçon du ms. BnF, fr. 159	Leçon de l'imp. Paris BnF, Vél. A-279.
1. leur Corinthe (I, prologue)	leur de Corinthe
2. qui fu devant envoiee (I, 4)	qui fut devant envoié
3. nous (I, 8 ; I, 9 ; I, 12)	vous
4. nostre (I, 12)	vostre
5. je n'ai pas de prescher (I, 16)	je ne crains pas de precher l'Évangile
6. impitré et justice (I, 18)	impiété et iniustice
7. faisans les uns masles et l'autre laide chose (I, 27)	masle avec masle, faisans laide chose
8. qui rendra a chascun ses œuvres, a ceulx qui croient en verité; et a ceulx qui croient en iniquité, indignacion, et tribulacion et angloisse, en toute ame d'omme faisant mal, des Juifs premiers et de Griés; gloire et honneur et paix a tous ceulx qui pecheront sans Loy et periront sans Loy. (II, 7-12)	gloire et honneur et incorruption a tous ceulx aussi qui quierent vie éternelle. A ceulx qui sont contencieux et qui ne obeissent a verité, mais croient a iniquité et yre, indignacion. Tribulation et angloisse soit en toutes les ames des hommes ouvrans mal, aux Juifz premiers et aux Grecz. Et gloire et pax et honneur a tous qui ouvrent le bien. Au Juif premier et au grec. Il n'y a nulle acception de personne devant Dieu. Qui pecheront sans Loy ilz periront sans Loy et seront jugéz sans Loy.
9. Comme les gens qui n'ont mie Loy, font naturellement ce, qu'il monstrent l'euvre de la Loy escripte en cuers (II, 14-15)	Comme gens qui n'ont pas Loy, font naturellement ce qui appartient a la Loy, ils sont loy a eulx mesmes. Ilz monstrent l'euvre de la Loy escripte en leurs cueurs
10. prengues (II, 18)	Prouves
11. Tu presches que l'en ne amble mie (II, 21)	Tu presches que l'en n'emble mie et tu embles ?
12. Contriction (III, 16)	Contencion
13. Deité (IV, 4)	Devoir

14. Il prist signe de circoncision, signa elle de justice de foy, qui est en prepuce, qui leur reputé et atorné a justice, et soit pere de circoncision, mais vees a ceulx qui suivent ses traces et ce qui est ou prepuce de la foy Abraham, nostre pere (IV,11-12)	Il print signe de circoncision, sinacle de justice et de foy et en prepuce, affin qu'il fust pere de tous croyans par prepuce et qu'il leur soit reputé a justice, et qu'il soit pere de circoncision, non seulement a ceulx qui font circoncision mais a ceulx qui suyvent ses traces et ce qui est au prepuce de loy Abraham nostre pere.
15. iniucee (IV, 14)	vaine
16. La Loy fait ice (IV, 15)	La Loy fait yre
17. devant Dieu que tu as creu, qui appelle ce qui est autre, si comme ce qui n'est mie. (IV, 17)	devant Dieu a qui tu as creu, qui vivifie les mors, qui appelle ce qui est autre, si comme ce qui n'est pas.
18. Sarre qui avoit perdu aage de circoncision (IV, 19)	Sarra qui avoit perdu aage de concevoir
19. pour les pecheurs comme nos enfans selon le temps (V, 6)	pour les pecheurs enfermes selon le temps
20. mort regna de mort (V, 14)	mort regna de Adam
21. Convient mourrons nous (VI, 2)	Comment mourrons nous
22. Ne vous que nous quiconques sommes baptiziés ? (VI, 3)	Ignorez vous qui nous quiconcques sommes baptiséz
23. que nous ne serons mie plus en pechié (VI, 6)	que nous ne servons pas plus a peché
24. et juste fait mort ce qui est bon ? (VII, 13)	et m'est il faiet mort en ce qui est bon ?
25. que les pecheurs soient fais par le commandement (VII, 13)	et les pechans sont fais pecheurs par le commandement
26. je n'a mie autre loy de ma pensee (VII, 23)	Je vois une autre loy de peché qui est en mes membres
27. ne seront mie dampnés si ne vivent selon la loy ; la char est esperit de vie (VIII, 1)	Ne seront pas dampnéz se ilz ne vivent selon la chair ; la loy est esperit de vie
28. descors (VIII, 12)	debteurs
29. en (VIII, 14)	en paour

30. et sommes hoirs ensablement avecques Crist, nequedent se nous souffrons ou lui (VIII, 17)	sommes ses hoirs ensemble avecques Christ, non pourtant se nous ne souffrons, nous ne serons pas glorifiés avec luy.
31. Je croy que l'en ne pourroit pas dignement acheter le regne descouvert (VIII, 18)	Je croy que les passions de ce siecle ne sont point suffisantes ne condignes a la gloire advenir que sera revelee en nous.
32. lumiere (VIII, 35)	iniure
33. estre dessus (IX, 2)	estre anatheine
34. mesme Israël (IX, 3)	mesgnie Israël
35. donnerent de la loy (IX, 4)	donnement de la loy
36. J'ay amé Jacob et Esaü (IX, 13)	Je ay aymé Jacob et hay Esaü.
37. Doncques, est Dieu misericors et non mie neant (IX, 16)	Donc, ce n'est pas le vollant ne le courant, mais c'est Dieu faisant misericorde
38. faire d'une mesure boe un vesseau ou honte et l'autre en honneur (IX, 21)	Faire d'une mesme masse de terre ung vaisseau en honte et l'autre en honneur
39. je apparreilleray (IX, 25)	je appelleray
40. a toute justice creant (X, 4)	a la justice de tout croyant
41. suivra (X, 5)	vivra
42. vicieux (X, 15)	precieux
43. iceulx (XI, 8)	yeulx
44. premierement (XI, 9)	pleneure
45. prescherent (XI, 11)	pechoient
46. je di a vous, je honoreray mon service (XI, 13)	Je dis a vous gens que tant longuement comme je suy apostre des gens, je honoreray mon service
47. a moy (XI, 14)	aymer
48. que sera pris de mort sans vie (XI, 15)	quelle sera la prinse sinon vie de mors
49. que la racine ne te porte, je mie en la racine (XI, 18)	que la racine ne portes tu mie, mais la racine te porte
50. regnable (XII, 1)	raisonnable

51. Vous avez doncques selon grace ou il y a difference (XII, 6)	Vous avez dons selon la grace qui vous est donee ou il y a difference
52. Avoir au bien (XII, 9)	Amour sans faintise. Haiéz le mal et vous aherdez
53. soyés fermés d’esperit et fermés a nostre Seigneur (XII, 11)	soyéz fervens d’esperit, et servéz a nostre Seigneur
54. donnés le viaire (XII, 19)	donnéz lieu a yre
55. ne vient fors que de Dieu (XIII, 1)	Puissance ne vient fors que de Dieu
56. Ne doit mie aucune chose (XIII, 8)	Ne devéz pas aucunes choses
57. Il est, onchiés devant Nostre Seigneur (XIV, 4)	Il est estable a son Seigneur ou il chét
58. Un de nous vit a soy, et un muert ou soy (XIV, 7)	Nul de nous vit a soy, et nul muert ou soy
59. comme Jhesu Crist fu ministre de la circoncision (XV, 7)	comme Christ nous receut en honneur. Je di que Jhesu Christ fu ministre de la circoncision.
60. qui est ou mistere de l’Eglise qui est en Tentis, que vous recevrés la dignement (XVI, 1-2)	qui estoit administrelle de l’Eglise qui est Cenchris, que vous la recevrez dignement
61. Philece (XVI, 5)	Philete
62. ministre toy sule et perdurable (XVI, 25)	mistere celé es temps perdurables
63. de la Loy (XVI, 26)	de la foy
64. delivree de la voie de mariage (VII, 3)	Delivree de la loy de mariage
65. Achie (XV, 25)	Achaye
66. plantéz (VI, 5)	sommes complantéz
67. et celle m’aimé qui ne l’est mie, et celle qui n’a mie eue misericorde, l’aura (IX, 25)	et la non aymee, aymee ; et non eue misericorde, misericorde eue
68. il ne espargnera mie a son propre Fils (VIII, 29)	il n’a pas pardonné a son propre Filz

69. il apela ceulx qui destina devant ; et il justifia ceulx qu'il apela ; et il fist grans ceulx que il apela (VIII, 30)	Ceulx qu'il a predestinéz, iceulx a il ap- pelléz, et ceulx qu'il a appelléz, iceulx a il justifiéz. Et ceulx qu'il a justifiéz, iceulx il a magnifiéz
70. venin de serpent est sur leurs levres (III, 13)	venin de serpens sur leurs levres

BIBLIOGRAPHIE

Eugenio Burgio, «I volgarizzamenti oitanici della Bibbia nel XIII secolo (un bilancio sullo stato delle ricerche)», *Critica del Testo*, VII/1, 2004.

Éléonore Fournie « Catalogue des manuscrits de la Bible historiale », in *L'Atelier du Centre de recherche historiques*, 2009 (consultable à l'adresse <http://acrh.revues.org/index1467.html>). Les mss : Londres, Angleterre, British Library, manuscrit Royal 17 E VII ; Londres, Angleterre, British Library, manuscrit Royal 19 D II ; Paris, France, Bibliothèque nationale de France, Français 152 ; Paris, France, Bibliothèque nationale de France, Français 159 ; Paris, France, Bibliothèque nationale de France, Français 5707.

Éléonore Fournie « Les éditions de la Bible historiale. Présentation et catalogue raisonné d'éditions de la première moitié du XVIe siècle », in *L'Atelier du Centre de recherche historiques* (consultable à l'adresse <http://acrh.revues.org/index1832.html>).

Éléonore Fournie « Les Manuscrits de la Bible historiale. Présentation et catalogue raisonné d'une oeuvre médiévale », in *L'Atelier du Centre de recherche historiques* (consultable à l'adresse <http://acrh.revues.org/index148.html>).

Samuel Berger, *La Bible française au Moyen Age. Étude sur les plus anciennes versions de la Bible écrites en prose de langue d'oïl*, Paris, 1884 (Réimp. Genève, 1967).

Pierre Nobel, « La traduction biblique », in *Translations médiévales. Cinq siècles de traductions en français au Moyen Âge (XIe-XVe siècles). Étude et répertoire*, vol. 1 : De la translatio studii à l'étude de la translatio, dir. Claudio Galderisi, Turnhout, Brepols, 2011.

Frédéric Duval, *Lectures françaises de la fin du Moyen Âge : petite anthologie commentée de succès littéraires*, Genève, Droz, coll. « Textes littéraires français », 2007.

Pierre Maurice Bogaert : « La Bible française », *Dictionnaire des lettres françaises : le Moyen Âge*, éd. entièrement revue et mise à jour sous la dir. De G. Hasenohr et M. Zink, Paris, Paris, Fayard, 1992 (désormais DLF).

Pierre Nobel, *La Bible d'Acre, Genèse et Exode*, Édition critique, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2006.

Barrois Joseph, *Bibliothèque protypographique ou Librairies des fils du roi Jean, Charles V, Jean de Berri, Philippe de Bourgogne et les siens*, Paris, Treuttel et Würtz, 1830.

Bourgain P. et Vielliard F. (dir.), *Conseils pour l'édition des textes médiévaux, fascicule III : Textes littéraires*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques-École nationale des chartes, coll. « Orientations et méthodes », 2002.

Vielliard F. et Guyotjeannin O. (dir.), *Conseils pour l'édition des textes médiévaux, fascicule I : Conseils généraux*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques-École nationale des chartes, 2001.

